

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 23 JANVIER 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

---

2.

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

---

3.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

4.

#### **HOMMAGE ET LIVRE D'ORD**

---

5. Monsieur Cédrik Flipo – athlète beloeillois – signature du livre d'or

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

6.

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

---

7. Séance ordinaire du conseil – 12 décembre 2022 – séance extraordinaire du conseil – 12 décembre 2022 – séance extraordinaire du conseil – 15 décembre 2022 – procès-verbaux – approbation

8. Comités et commissions du conseil – nominations

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

---

9. Dérogation mineure (DM-2022-9121) – rue de l'Industrie – lot 6 487 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – aire de chargement et architecture – audition des personnes intéressées – autorisation

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

---

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

---

10. Mutuelle de prévention Novo SST – année 2023 – adhésion – autorisation de paiement

11. Direction de l'urbanisme – poste d'urbaniste conseiller au développement économique – embauche

#### **DIRECTION DE L'URBANISME**

---

12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2022-9133) – 76-80, rue Saint-Jean-Baptiste – affichage – refus

13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2022-9134) – rues Saint-Jean-Baptiste, Dupré, Saint-Matthieu et Saint-Joseph – lots 4 629 083 à 4 629 088 et 4 629 239 à 4 629 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – Carré Saint-Jean-Baptiste – projet de lotissement – approbation
14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9000) – 888, rue Monseigneur-De Laval – fenêtres, portes et galerie – approbation
15. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – règlement de contrôle intérimaire 2022-97 concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel – application – désignation
16. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux – application – désignation
17. Société d'habitation du Québec (SHQ) – Programme Rénovation-Québec (PRQ) – 2023-2024 – participation
18. *Règlement 1768-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation de maisons lézardées* – lézardes-2019-3851 – 201, rue Bernard – autorisation de paiement
19. *Règlement 1768-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation de maisons lézardées* – lézardes-2022-9115 – 364, rue Pigeon – autorisation de paiement
20. *Règlement 1767-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec* – PRQ-2018-0592 – 251, rue Brillon – autorisation de paiement
21. Rue Bernard-Pilon – solution brise-vent – accompagnement – ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – demande
22. Décarbonation des bâtiments – gouvernement du Québec – demande
23. Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes – urbanisme, environnement et développement économique – reconnaissance d'un organisme – approbation

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

---

24. *Règlement 1667-113-2023 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-901* – projet – adoption
25. *Règlement 1667-113-2023 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-901* – avis de motion
26. *Règlement 1751-05-2023 modifiant le Règlement 1751-00-2018 concernant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal* – projet – dépôt – avis de motion
27. *Règlement 1793-00-2022 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 881 100 \$* – retrait
28. *Règlement 1797-00-2023 décrétant des dépenses en immobilisations de 4 881 100 \$ et un emprunt de 3 781 100 \$* – projet – dépôt – avis de motion
29. Union des municipalités du Québec (UMQ) - regroupement d'achat en assurance de dommages - fonds de garantie de franchise collective – quote-part – autorisation de paiement
30. Centre de prévention des dépendances L'Arc-en-ciel – occupation de locaux au Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu – contrat de location – addenda – approbation – autorisation de signature
31. Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (CDCVR) – occupation de locaux au Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu – contrat de location – addenda – approbation – autorisation de signature
32. Paroisse Trinité-sur-Richelieu – demande de subvention – Conseil du patrimoine religieux du Québec – Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux – appui
33. Gouvernement du Québec – immeubles patrimoniaux – assurabilité – demande d'intervention

34. Transaction immobilière – lot 4 555 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – renonciation partielle de servitude – approbation – autorisation de signature

---

#### **DIRECTION DES FINANCES**

---

35. Écritures d'amendement au budget – réallocation de fonds pour projets en cours – approbation
36. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – année 2023 – prévisions budgétaires – approbation – quote-part – autorisation de paiement
37. Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) – année 2023 – quote-part – autorisation de paiement
38. Gestion des terrains de tennis au parc Eulalie-Durocher – projet 23LCVC01 – octroi de contrat
39. Agrandissement du stationnement du centre aquatique – projet 2021-11A (20L015A) – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

---

#### **DIRECTION DU GÉNIE**

---

40. Prolongement de la rue Serge-Pepin – registre d'exploitation et d'entretien des pratiques de gestion optimales (PGO) – engagement

---

#### **DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

---

---

#### **DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

41. Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes – reconnaissance d'un organisme – approbation

---

#### **CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

42. Liste des documents déposés :
- a) Liste des déboursés – période du 9 décembre 2022 au 19 janvier 2023
  - b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – décembre 2022
  - c) Liste des employés temporaires embauchés – 9 décembre 2022
  - d) Liste des employés temporaires embauchés – 16 décembre 2022
  - e) Liste des employés permanents embauchés – 13 janvier 2023

---

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

43. Diffusion de la Coulisse – subvention 2023 – autorisation de versement
44. Chevaliers de Colomb de Beloeil – transport et livraison de fruits et légumes aux organismes d'aide alimentaire – aide financière – autorisation de versement
45. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subventions

---

#### **VARIA**

---

46. Mesure disciplinaire – employé numéro 1656

---

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

- 47.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 48.

---

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

- 49.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 23 JANVIER 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 23 janvier 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Madame Marilyn Tremblay, greffière

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

---

**2023-01-01**

**5. MONSIEUR CÉDRIK FLIPO – ATHLÈTE BELOEILLOIS – SIGNATURE DU LIVRE D'OR**

---

CONSIDÉRANT que Monsieur Cédrik Flipo, résident de Beloeil de 19 ans, est un athlète de haut niveau au provincial et au national;

CONSIDÉRANT qu'il a participé cet été aux Jeux du Canada en Ontario où il a remporté la médaille d'or avec son équipe au relais 4 x 400 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il a aussi participé au Championnat Canadien à Langley en Colombie Britannique;

CONSIDÉRANT qu'il est le champion québécois U20 au 400 mètres, 400 mètres haies et 800 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il est classé 5ième au Canada au 800 mètres et 400 mètres haies et 6ième au 400 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il s'entraîne maintenant avec le club d'athlétisme Saint-Laurent Select à Montréal au centre Claude-Robillard et poursuit ardemment ses entraînements dans le but d'une participation aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'inviter Monsieur Cédrik Flipo à venir signer le livre d'or de la Ville afin de souligner ses performances exceptionnelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-01-02**

**6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 46 « Mesure disciplinaire – Employé numéro 1656 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-01-03**

**7. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 12 DÉCEMBRE 2022 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL – 12 DÉCEMBRE 2022 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL – 15 DÉCEMBRE 2022 – PROCÈS-VERBAUX – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 12 décembre 2022, extraordinaire du conseil du 12 décembre 2022 et extraordinaire du conseil du 15 décembre 2022, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-01-04**

**8. COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des nominations sur différents comités et commissions;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de procéder à des nominations sur les conseils d'administration de différents organismes paramunicipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

De procéder aux nominations suivantes :

Comité d'intégration des personnes handicapées (CIPH)	Monsieur le conseiller Stéphane Lepage
Commission des communications	Monsieur le conseiller Stéphane Lepage
Commission des loisirs et de la culture	Monsieur le conseiller Stéphane Lepage
Commission de la politique familiale, Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants (MAE)	Monsieur le conseiller Stéphane Lepage
Commission « Dans ma rue, on joue ! »	Monsieur le conseiller Stéphane Lepage
Commission de relance économique	Monsieur le conseiller Stéphane Lepage
Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR)	Substitut : Monsieur le conseiller Stéphane Lepage
Table régionale de concertation des aînés	Monsieur le conseiller Stéphane Lepage
Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu	Substitut : Madame la conseillère Julie Lavoie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-01-05**

**9. DÉROGATION MINEURE (DM-2022-9121) – RUE DE L'INDUSTRIE – LOT 6 487 463 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – AIRE DE CHARGEMENT ET ARCHITECTURE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2022-9121) pour la propriété située sur la rue de l'Industrie, lot 6 487 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- L'absence d'aires de chargement et de déchargement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une aire pour chaque nouvelle construction;
- Un toit plat d'une hauteur de 4,93 mètres pour un bâtiment principal (Sushi Shop) alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une hauteur minimale de 7 mètres et ne permet pas les toits plats pour les bâtiments commerciaux inférieurs à 7 mètres de haut;
- Un toit plat d'une hauteur de 5,36 mètres pour un bâtiment principal (Couche-Tard) alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une hauteur minimale de 7 mètres et ne permet pas les toits plats pour les bâtiments commerciaux inférieurs à 7 mètres de haut;
- Des échelles sans recouvrement pour des bâtiments principaux alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige que les équipements hors-toit soient recouverts d'un matériau de revêtement extérieur.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2022-9121 telle que demandée pour le lot 6 487 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, sur la rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la recommandation 2022/11/164 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **2023-01-06**

### **10. MUTUELLE DE PRÉVENTION NOVO SST – ANNÉE 2023 – ADHÉSION – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souscrit, depuis 2011, à une mutuelle de prévention au niveau de la Santé et sécurité au travail (SST);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le paiement de la facture datée du 4 janvier 2023 du Groupe Conseil NOVO SST inc. au montant de 23 776,00 \$, taxes incluses, concernant les frais d'adhésion de la Ville de Beloeil à une mutuelle de prévention en matière de santé et sécurité au travail (SST).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **2023-01-07**

### **11. DIRECTION DE L'URBANISME – POSTE D'URBANISTE CONSEILLER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMBAUCHE**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'embaucher monsieur Louis-Marc Sicotte à titre d'urbaniste conseiller au développement économique au sein de la direction de l'urbanisme, à compter du 6 février 2023, selon la classe 5b de l'échelle salariale du *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*, au salaire annuel de 74 799,75 \$.

Monsieur Sicotte bénéficiera de 4 semaines de vacances à compter de 2023 et sera éligible au régime de retraite dès son embauche, en plus des autres conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

De nommer monsieur Louis-Marc Sicotte à titre de fonctionnaire désigné pour veiller à l'application des règlements municipaux et d'urbanisme et délivrer, le cas échéant, des constats d'infraction relatifs à ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **2023-01-08**

#### **12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2022-9133) – 76-80, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – AFFICHAGE – REFUS**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la recommandation 2023/01/04 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2022-9133 et de ne pas autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour permettre le remplacement de deux enseignes, au 76-80, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-01-09**

#### **13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2022-9134) – RUES SAINT-JEAN-BAPTISTE, DUPRÉ, SAINT-MATTHIEU ET SAINT-JOSEPH – LOTS 4 629 083 À 4 629 088 ET 4 629 239 À 4 629 242 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CARRÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE – PROJET DE LOTISSEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;



D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/01/05 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2022-9134 et d'autoriser la délivrance du permis de lotissement au demandeur pour permettre le remplacement des lots 4 629 083 à 4 629 088 et 4 629 239 à 4 629 242 par les lots 6 549 562 à 6 549 566, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-01-10**

#### **14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9000) – 888, RUE MONSEIGNEUR-DE LAVAL – FENÊTRES, PORTES ET GALERIE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/01/07 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9000 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre le changement de fenêtres, portes et galerie du bâtiment principal au 888, rue Monseigneur-De Laval, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-01-11**

#### **15. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 2022-97 CONCERNANT LES SECTEURS PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE RECONVERSION EN ESPACE VERT OU EN MILIEU NATUREL – APPLICATION – DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT le *Règlement de contrôle intérimaire 2022-97 concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel*, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT l'article 4.3 dudit règlement par lequel *le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité située sur le territoire de la Communauté est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* précitée;

CONSIDÉRANT l'article 4.2 du règlement de contrôle intérimaire, par lequel le Conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

Que la Ville de Beloeil consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux tel que prévu par l'article 4.3 du *Règlement de contrôle intérimaire 2022-97 concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel* et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement;

Que la Ville de Beloeil consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 dudit règlement;

D'informer la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) que la personne suivante agisse à titre d'inspecteur métropolitain local sur son territoire en ajout aux personnes identifiées à la résolution 2022-07-330, adoptée le 11 juillet 2022 :

Madame Jessica Daignault, technicienne en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-01-12**

### **16. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – RÈGLEMENT 2008-47 SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX – APPLICATION – DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT le *Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux* (ci-après Réglementation) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour lequel la Ville de Beloeil a signé une entente en date du 30 septembre 2008 concernant la délégation de l'application dudit règlement;

CONSIDÉRANT que selon l'article 1 de l'entente, la Ville de Beloeil a consenti à la responsabilité de l'inspection et du contrôle des normes édictées dans la Réglementation et du traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT que selon l'article 3 de l'entente, la CMM désigne, conformément à l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), les personnes identifiées par la municipalité, qui sont autorisées à délivrer des constats d'infraction en application de la Réglementation sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil n'a pas mis à jour les personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction en application de la Réglementation sur son territoire depuis nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'informer la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) que les personnes suivantes sont autorisées à délivrer des constats d'infraction en application de la Réglementation sur son territoire :

Madame Jessica Daignault, technicienne en environnement  
Monsieur Dominique Landry, inspecteur en bâtiments  
Monsieur Bruno Zalunardo, inspecteur en bâtiments  
Monsieur Louis-Philippe Paris, inspecteur en bâtiments

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-01-13**

**17. SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC (PRQ) – 2023-2024 – PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire adhérer au programme Rénovation Québec 2023-2024 de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

Que le conseil municipal de la Ville de Beloeil demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de participer au programme Rénovation Québec 2023-2024 (PRQ) et demande un budget de l'ordre de 250 000 \$ à être assumé en parts égales par la Ville et la SHQ.

La mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint sont autorisés à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-01-14**

**18. RÈGLEMENT 1768-00-2019 INSTAURANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION DE MAISONS LÉZARDÉES – LÉZARDES-2019-3851 – 201, RUE BERNARD – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 28 octobre 2019 du *Règlement 1768-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation de maisons lézardées*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide financière pour la rénovation des bâtiments résidentiels admissibles dont les fondations présentent des lézardes causées par les conditions de sol naturel ou rapporté qui entoure les fondations;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière pour le 201, rue Bernard dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT que ladite demande d'aide financière a été analysée et jugée recevable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser, conformément au *Règlement 1768-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation de maisons lézardées*, le versement d'une aide financière d'un montant de 15 000 \$ au propriétaire du 201, rue Bernard pour des travaux de mise en place de 14 pieux, en lien avec le permis 2022-2513.

D'autoriser à cette fin l'appropriation d'un montant de 15 000 \$ provenant du surplus accumulé affecté pour le programme maisons lézardées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-01-15**

**19. RÈGLEMENT 1768-00-2019 INSTAURANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION DE MAISONS LÉZARDÉES – LÉZARDES-2022-9115 – 364, RUE PIGEON – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT l'adoption, le 28 octobre 2019 du *Règlement 1768-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation de maisons lézardées*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide financière pour la rénovation des bâtiments résidentiels admissibles dont les fondations présentent des lézardes causées par les conditions de sol naturel ou rapporté qui entoure les fondations;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière pour le 364, rue Pigeon dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT que ladite demande d'aide financière a été analysée et jugée recevable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser, conformément au *Règlement 1768-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation de maisons lézardées*, le versement d'une aide financière d'un montant de 15 000 \$ au propriétaire du 364, rue Pigeon pour des travaux de mise en place de 22 pieux, en lien avec le permis 2022-2850.

D'autoriser à cette fin l'appropriation d'un montant de 15 000 \$ provenant du surplus accumulé affecté pour le programme maisons lézardées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-01-16**

**20. RÈGLEMENT 1767-00-2019 INSTAURANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – PRQ-2018-0592 – 251, RUE BRILLON – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT l'adoption, le 28 octobre 2019 du *Règlement 1767-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide financière pour stimuler la revitalisation dans un secteur ciblé du territoire de la Ville de Beloeil dont la vocation résidentielle est en déclin et dont le cadre bâti nécessite des interventions publiques pour en favoriser la mise en valeur;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière pour le 251, rue Brillon dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT que ladite demande d'aide financière a été analysée et jugée recevable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser, conformément au *Règlement 1767-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec*, le versement d'une aide financière d'un montant de 2 187,90 \$ au propriétaire du 251, rue Brillon pour les travaux de réfection de toiture, dont 50 % sera assumé par la Société d'habitation du Québec.

D'autoriser à cette fin l'appropriation d'un montant de 1 093 \$ provenant du surplus accumulé affecté au programme de rénovation résidentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-01-17**

#### **21. RUE BERNARD-PILON – SOLUTION BRISE-VENT – ACCOMPAGNEMENT – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC – DEMANDE**

CONSIDÉRANT que la rue Bernard-Pilon présente des enjeux hivernaux de vents violents, de poudrierie causant des problèmes de visibilité et de chaussée glissante;

CONSIDÉRANT que la rue Bernard-Pilon est entretenue par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et que les problématiques hivernales peuvent engendrer des dépenses d'entretien supplémentaires à ce ministère;

CONSIDÉRANT la complexité de la problématique pour identifier la meilleure solution à envisager;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De déposer une demande d'accompagnement au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin d'analyser et d'identifier quelle solution est envisageable pour régler la problématique de vents violents sur la rue Bernard-Pilon en saison hivernale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-01-18**

#### **22. DÉCARBONATION DES BÂTIMENTS – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – DEMANDE**

CONSIDÉRANT que le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) met de l'avant les conséquences « cataclysmiques » des changements climatiques et expose le rôle prédominant des municipalités dans la lutte contre ces changements;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a établi une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990;

CONSIDÉRANT que le secteur du bâtiment résidentiel, commercial et institutionnel est responsable de 10 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a pour objectif de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre issues du chauffage des bâtiments à l'horizon 2030;

CONSIDÉRANT que des solutions permettant de décarboner les bâtiments existent et sont prêtes à être implémentées rapidement;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le gouvernement a notamment édicté le *Règlement sur les appareils de chauffage au mazout* et le *Règlement sur les appareils de chauffage au bois*;

CONSIDÉRANT que l'expansion du réseau gazier est incompatible avec les orientations gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que selon le projet de règlement « Règlement modifiant le Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur », le gouvernement ne compte porter qu'à 10 % le volume minimal de gaz naturel renouvelable injecté dans le réseau gazier à l'horizon 2030;

CONSIDÉRANT que ce volume minimal est insuffisant pour effectuer la transition énergétique du secteur des bâtiments et que le gaz naturel renouvelable devrait être exclusivement réservé aux usages commerciaux et industriels non-électrifiables;

CONSIDÉRANT que l'article 77 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit l'obligation pour un distributeur de gaz naturel de fournir et de livrer le gaz naturel à toute personne qui le demande dans le territoire desservi par son réseau de distribution, sous réserve de l'article 79 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 2 de l'article 6 du *Règlement sur les appareils de chauffage au mazout* prévoit qu'il sera interdit à compter du 31 décembre 2023, dans un bâtiment résidentiel existant, d'installer ou de faire installer un appareil de chauffage de l'espace ou de l'eau fonctionnant en tout ou en partie au moyen d'un combustible fossile si cet appareil a pour but de remplacer un appareil fonctionnant en tout ou en partie au mazout;

CONSIDÉRANT que cette seule restriction n'est pas suffisante pour freiner l'expansion du réseau gazier au Québec et effectuer la transition énergétique nécessaire;

CONSIDÉRANT que des centaines de municipalités québécoises ont déjà adopté des résolutions adhérant à la déclaration d'urgence climatique et s'engageant à mettre en place des actions concrètes afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a annoncé le 3 mai 2022 que tous les nouveaux bâtiments devront être zéro émission d'ici 2025 dans la feuille de route *Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040*;

CONSIDÉRANT que les articles 4, 19 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'adoption d'une réglementation municipale qui encadre les émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation énergétique des bâtiments;

CONSIDÉRANT que notre municipalité a l'intention de réglementer de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation énergétique des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De demander à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de planifier de manière exhaustive l'abandon, dans les plus brefs délais, du gaz naturel dans les bâtiments en :

- Interdisant le raccordement et l'installation d'un appareil de chauffage au gaz naturel dans les nouvelles constructions résidentielles, commerciales et institutionnelles;
- Imposant l'abandon progressif des appareils de chauffage au gaz naturel pour l'ensemble du secteur des bâtiments;
- Soutenant publiquement et financièrement les municipalités engagées pour le climat qui annoncent leur intention de réglementer de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments;

De demander à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

De demander aux MRC du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

De transmettre une copie de la présente résolution au Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'UMQ et à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-01-19**

### **23. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES – URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est dotée d'une *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes – urbanisme, environnement et développement économique*;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de reconnaissance par l'organisme Intégration compétences;

CONSIDÉRANT que l'organisme respecte les critères de la politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver la reconnaissance de l'organisme Intégration compétences en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes – urbanisme, environnement et développement économique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-01-20**

### **24. RÈGLEMENT 1667-113-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-901 – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-113-2023 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-901*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 février 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-01-21**

### **25. RÈGLEMENT 1667-113-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-901 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Stéphane Lepage donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de modifier les usages permis dans la zone I-901, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

---

**2023-01-22**

**26. RÈGLEMENT 1751-05-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1751-00-2018 CONCERNANT LES RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉPÔT DU PROJET – AVIS DE MOTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose le projet du *Règlement 1751-05-2023 modifiant le Règlement 1751-00-2018 concernant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*.

Madame la conseillère Julie Lavoie donne également un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de déléguer le pouvoir du conseil de procéder à la destruction des documents inactifs de la Ville conformément au calendrier de conservation approuvé par Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BANQ), sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2023-01-23**

**27. RÈGLEMENT 1793-00-2022 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 4 881 100 \$ – RETRAIT**

---

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1793-00-2022 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 881 100 \$* a été adopté par le conseil le 22 août 2022;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'a pas reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et n'est pas entré en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

De retirer le *Règlement 1793-00-2022 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 881 100 \$*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-01-24**

**28. RÈGLEMENT 1797-00-2023 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 4 881 100 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 781 100 \$ – PROJET – DÉPÔT – AVIS DE MOTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose le projet du *Règlement 1797-00-2023 décrétant des dépenses en immobilisations de 4 881 100 \$ et un emprunt de 3 781 100 \$*.

Madame la conseillère Julie Lavoie donne également un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de décréter des dépenses en immobilisations de 4 881 100 \$ et un emprunt de 3 781 100 \$ sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2023-01-25**

**29. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – REGROUPEMENT D'ACHAT EN ASSURANCE DE DOMMAGES - FONDS DE GARANTIE DE FRANCHISE COLLECTIVE – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est partie, avec d'autres villes, à un regroupement d'achat en assurance de dommages de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);



CONSIDÉRANT la mise en place annuelle de deux fonds de garantie pour chaque regroupement soit un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 162706 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant le versement de la quote-part pour le fonds de garantie concernant l'assurance responsabilité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser le paiement de la facture 162706 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) datée du 19 décembre 2022 au montant de 21 165,18 \$, taxes incluses, concernant la quote-part au fonds de garantie de franchise collective en assurance responsabilité pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-01-26**

### **30. CENTRE DE PRÉVENTION DES DÉPENDANCES L'ARC-EN-CIEL – OCCUPATION DE LOCAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU – CONTRAT DE LOCATION – ADDENDA – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le Centre de prévention des dépendances l'Arc-en-ciel a signé, le 6 août 2014, un contrat de location pour l'occupation de locaux au Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que, depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, cet organisme occupe de nouveaux locaux à l'intérieur du Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, le contrat de location initialement signé doit être modifié et qu'un addenda a été préparé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'addenda au contrat de location signé le 6 août 2014 entre la Ville de Beloeil et le Centre de prévention des dépendances l'Arc-en-ciel et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-01-27**

### **31. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (CDCVR) – OCCUPATION DE LOCAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU – CONTRAT DE LOCATION – ADDENDA – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (CDCVR) a signé, le 24 juillet 2014, un contrat de location pour l'occupation de locaux au Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que, depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, cet organisme occupe de nouveaux locaux à l'intérieur du Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, le contrat de location initialement signé doit être modifié et qu'un addenda a été préparé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'addenda au contrat de location signé le 24 juillet 2014 entre la Ville de Beloeil et le Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (CDCVR) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-01-28**

#### **32. PAROISSE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU – DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC – PROGRAMME VISANT LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX – APPUI**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a adopté, le 12 décembre 2022, le Règlement 1792-00-2022 relatif à la citation des immeubles patrimoniaux;

CONSIDÉRANT que l'Église Saint-Matthieu, située au 1010, rue Richelieu, fait partie des immeubles cités à l'intérieur dudit règlement;

CONSIDÉRANT que par cette citation, la Ville de Beloeil reconnaît l'église comme un immeuble dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée dans le cadre du *Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux* du Conseil du patrimoine religieux du Québec vise à préserver et maintenir en bon état les biens immobiliers patrimoniaux;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse Trinité-sur-Richelieu souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'appuyer la demande de subvention de la Paroisse Trinité-sur-Richelieu dans le cadre du volet 1 du Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-01-29**

#### **33. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – IMMEUBLES PATRIMONIAUX – ASSURABILITÉ – DEMANDE D'INTERVENTION**

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et les nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution.

De transmettre la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au député de la circonscription fédérale de Beloeil-Chambly, au député de la circonscription provinciale de Borduas, à la MRC de La Vallée-du-Richelieu, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, au Bureau d'assurance du Canada (BAC), au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-01-30**

#### **34. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 4 555 318 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RENONCIATION PARTIELLE DE SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'une servitude a été consentie en faveur de la Ville de Beloeil le 10 août 1945 sur le lot 4 555 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, propriété de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette servitude était de permettre l'installation d'une conduite d'aqueduc sur le boulevard Yvon-L'Heureux Nord, anciennement le « Rang des Trente »;

CONSIDÉRANT la construction d'une nouvelle caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT que cette servitude est une contrainte au niveau de l'implantation de cette construction;

CONSIDÉRANT que cette servitude n'est plus nécessaire compte tenu du fait que cette conduite a été retirée suivant l'approbation de la Direction du génie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver l'acte de renonciation partielle de servitude concernant le lot 4 555 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-01-31**

#### **35. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET – RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 9 novembre au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 9 novembre au 31 décembre 2022 au montant total de 419 785,28 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 9 novembre au 31 décembre 2022 au montant total de 150 000 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-01-32**

#### **36. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – ANNÉE 2023 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – APPROBATION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT que le conseil de la CMM a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2023, lesquelles totalisent 147 387 340 \$ et incluent une participation financière de la Ville de Beloeil au montant de 513 360 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'année financière 2023 totalisant 147 387 340 \$;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la CMM pour l'année financière 2023, soit un montant de 513 360 \$ payable en deux versements égaux de 256 680 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-01-33**

#### **37. AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) – ANNÉE 2023 – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

CONSIDÉRANT que l'ARTM a transmis, le 4 novembre 2022, ses prévisions budgétaires provisoires pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT QUE lesdites prévisions budgétaires provisoires incluent la quote-part de la Ville de Beloeil qui s'élève à 1 726 490,77 \$ pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'autoriser la direction des finances à verser à l'Autorité régionale de transport métropolitain la quote-part provisoire de la Ville de Beloeil pour l'exercice 2023, soit un montant maximal de 1 726 490,77 \$, payable selon les modalités de l'ARTM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-01-34**

#### **38. GESTION DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC EULALIE-DUROCHER – PROJET 23LCVC01 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure un contrat pour la gestion et l'entretien de cinq terrains de tennis au parc Eulalie-Durocher;

CONSIDÉRANT que l'article 6 du *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle*, permet à la Ville d'octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 121 200 \$ sur recommandation du chef de service de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Quarante-Zéro inc. offre des programmes particuliers et uniques et qu'elle possède l'expertise nécessaire à la gestion des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Quarante-Zéro inc. a offert depuis deux ans un excellent service aux citoyens de Beloeil;

CONSIDÉRANT que le présent contrat est tacitement reconduit pour une période de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 9 octobre 2024, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 1<sup>er</sup> septembre précédant le renouvellement;

CONSIDÉRANT que les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de mars à mars, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'octroyer un contrat pour la gestion des terrains de tennis au parc Eulalie-Durocher, à l'entreprise Quarante-Zéro inc., sur la base des prix forfaitaires apparaissant au contrat signé le 21 décembre 2022, pour une période d'une année, soit du 6 mai au 9 octobre 2023, avec possibilité de reconduction, pour un montant forfaitaire de 52 106,67 \$, taxes incluses par année.

La valeur totale du contrat pour une période de deux ans est estimée à 104 213,34 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-01-35**

#### **39. AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE AQUATIQUE – PROJET 2021-11A (20LO15A) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour l'agrandissement du stationnement du Centre aquatique, projet 2021-11A (20LO15A);

CONSIDÉRANT que douze soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Excavation Jonda inc.	422 801,02 \$
2. Excavation Civilpro inc.	422 991,88 \$
3. Excavation et Construction Gélinas inc.	429 441,62 \$
4. Gestion Dexsen inc.	439 551,15 \$
5. Eurovia Québec Construction inc.	468 864,16 \$
6. Les Entreprises Michaudville	489 600,00 \$
7. Pavages Maska inc.	508 171,06 \$
8. JMV Environnement inc.	510 393,36 \$
9. Excavation C.G.2 inc.	512 000,00 \$
10. Excavation Solco inc.	529 008,52 \$
11. Excavation E.S.M. inc.	535 315,66 \$
12. Senterre Entrepreneur général inc.	571 900,00 \$

CONSIDÉRANT que le présent contrat inclut une clause d'ajustement du prix du bitume, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour l'agrandissement du stationnement du Centre aquatique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Jonda inc. sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 22 décembre 2022, pour un montant total estimé de 422 801,02 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-01-36**

#### **40. PROLONGEMENT DE LA RUE SERGE-PEPIN – REGISTRE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES (PGO) – ENGAGEMENT**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été reçue à la ville pour le prolongement de la rue Serge-Pepin, entre le boulevard Yvon-L'Heureux Nord et le Boisé des Bourgs, dans le but de développer les terrains adjacents;

CONSIDÉRANT que pour ce faire une demande doit être déposée au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'extension des réseaux et la mise en place de pratiques de gestion des eaux pluviales (PGO);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'obtention du certificat d'autorisation, le MELCCFP exige que la municipalité s'engage à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des PGO (pratiques de gestion optimale);

CONSIDÉRANT que les mesures de gestion optimale des eaux qui seront mises en place pour le prolongement de cette rue sont des noues végétalisées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De s'engager à entretenir les pratiques de gestion municipale des eaux pluviales dans le projet de prolongement de la rue Serge-Pepin et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-01-37**

#### **41. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES – RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est dotée d'une *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande par le Club de natation CNC qui désire s'établir au Centre aquatique pour offrir un club de natation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil avait comme objectif d'avoir un organisme qui offre des activités de club de natation;

CONSIDÉRANT que l'organisme respecte la majorité des critères;

CONSIDÉRANT que l'établissement du club est nouveau à Beloeil et que par le fait même, l'organisme ne peut nous soumettre les chiffres concernant le pourcentage de participants à Beloeil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver la reconnaissance du Club de natation CNC, *en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*.

L'organisme aura un an, à partir de la date de reconnaissance pour soumettre le pourcentage de résidents de Beloeil afin de respecter la Politique et de respecter le critère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-01-38**

#### **42. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 9 décembre 2022 au 19 janvier 2023 ;

- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – décembre 2022;
- c) Liste des employés temporaires embauchés – 9 décembre 2022 ;
- d) Liste des employés temporaires embauchés – 16 décembre 2022 ;
- e) Liste des employés permanents embauchés – 13 janvier 2023.

#### **2023-01-39**

#### **43. DIFFUSION DE LA COULISSE – SUBVENTION 2023 – AUTORISATION DE VERSEMENT**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 185 000 \$ aux Diffusions de la Coulisse pour l'année 2023.

D'autoriser la direction des finances à procéder aux versements de cette subvention, soit un premier versement de 92 500 \$ le 1<sup>er</sup> février 2023 et un deuxième versement de 92 500 \$ le 1<sup>er</sup> août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-01-40**

#### **44. CHEVALIERS DE COLOMB DE BELOEIL – TRANSPORT ET LIVRAISON DE FRUITS ET LÉGUMES AUX ORGANISMES D'AIDE ALIMENTAIRE – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE VERSEMENT**

CONSIDÉRANT que Les Chevaliers de Colomb de Beloeil du Conseil no. 2905 assurent le transport et la livraison de fruits et légumes pour des organismes d'aide alimentaire œuvrant sur le territoire de la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que la Ville a contribué, en 2020 et en 2021, par le biais d'une aide financière, à assumer une partie des frais relatifs à ce transport;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre les organismes concernés par ce projet afin de permettre à la Ville de s'en retirer et de rendre les organismes autonomes;

CONSIDÉRANT que l'entente signée est rétroactive au 1<sup>er</sup> août 2022;

CONSIDÉRANT que des frais de transport et de livraison ont été engagés par les Chevaliers de Colomb entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> août 2022;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande afin de défrayer une partie des coûts pour les livraisons effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> août 2022, représentant 2 semaines;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le versement d'un montant de 3060 \$ aux Chevaliers de Colomb de Beloeil du Conseil no. 2905 représentant la contribution de la Ville de Beloeil pour 30 semaines de transport et de livraison de fruits et légumes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



---

**2023-01-41**

**45. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser le versement de la subvention suivante :

a) Club de gymnastique L'Étoile – compétitions en sport de trampoline : 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**46. MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 1656**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De procéder au congédiement de l'employé portant le numéro 1656 en date du 24 janvier 2023 et d'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**47. VARIA**

---

**48. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**49. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-01-42**

**50. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21 h 03;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 23 janvier 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 27 FÉVRIER 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

---

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

2.

---

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

3.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

4.

---

#### **HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

5. Monsieur Marcel Sabourin – signature du livre d'or

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6.

---

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

7. Séance ordinaire du conseil – 23 janvier 2023 – procès-verbal – approbation

8. Maire suppléant – mars, avril, mai 2023 – nomination

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

9. *Règlement 1667-113-2023 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-901 – assemblée publique de consultation*

10. *Règlement 1667-113-2023 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-901 – second projet – adoption*

11. Dérogation mineure (DM-2023-9005) – 105, avenue Carmen-Bienvenu – nouvelle construction – audition des personnes intéressées – autorisation

---

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

12. Société canadienne de la Croix-Rouge – *Entente de service aux sinistrés* – amendement – approbation – autorisation de signature

---

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

13. Convention collective – loisirs – emplois étudiants – nouvelle grille salariale – approbation

---

#### **DIRECTION DE L'URBANISME**

14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2022-9128) – 486-488, rue Richelieu – agrandissement – approbation

15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9006) – 245, rue Duvernay – réfection de façade – approbation

16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9009) – 64-72, rue Choquette – nouvelle construction – approbation
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9010) – rue de l'Industrie – lots 6 444 355, 6 487 463 et 6 487 464 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – projet de lotissement – approbation
18. Plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre – adoption
19. Faubourg Richelieu – hôtel et place d'affaires – permis de construction 2018-3053 – parc aquatique intérieur – permis de construction 2018-3095 – prolongation

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

---

20. *Règlement 1751-05-2023 modifiant le Règlement 1751-00-2018 concernant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal – adoption*
21. *Règlement 1751-06-2023 modifiant le Règlement 1751-00-2018 concernant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal – projet – dépôt – avis de motion*
22. *Règlement 1770-08-2023 modifiant le règlement 1770-00-2012 relatif à la régie internet des comités et des commissions – projet – dépôt – avis de motion*
23. *Règlement 1785-01-2023 modifiant le règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles – projet – dépôt – avis de motion*
24. *Règlement 1796-00-2023 établissant un programme d'aide technique concernant les immeubles patrimoniaux cités – projet – dépôt – avis de motion*
25. *Règlement 1797-00-2023 décrétant des dépenses en immobilisations de 4 881 100 \$ et un emprunt de 3 781 100 \$ – adoption*
26. *Règlement 1797-00-2023 décrétant des dépenses en immobilisations de 4 881 100 \$ et un emprunt de 3 781 100 \$ – emprunt temporaire – autorisation*
27. Comité de toponymie – nomination
28. Voie ouverte à la circulation publique – article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* – lot 4 629 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – acquisition – autorisation
29. Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle/Troubles du spectre de l'autisme (AVRDI/TSA) – occupation d'un local au Centre des loisirs – bail – approbation – autorisation de signature
30. Assurances responsabilité civile – année 2023-2024 – facture – autorisation de paiement
31. Assurances biens, bris d'équipements et délits – année 2022-2023 – facture – autorisation de paiement
32. Assurance responsabilité civile des fiduciaires – régime de retraite – année 2022-2023 – facture – autorisation de paiement
33. Ministère de la Culture et des communications du Québec (MCCQ) – Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale – *Règlement 1792-00-2022 relatif à la citation des immeubles patrimoniaux* – diffusion sur le répertoire du patrimoine culturel du Québec – licence – autorisation de signature

#### **DIRECTION DES FINANCES**

---

34. Écritures d'amendement au budget – réallocation de fonds pour projets en cours – approbation
35. Disposition de rebuts d'excavation – projet 23HM62A – octroi de contrat
36. Travaux de réfection de pavage sur demande – projet 23VO59 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
37. Fourniture de pierre concassée – projet 23HM62 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
38. Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques – projet 23ENVIR86 – octroi de contrat

39. Hôtel de ville – espaces collaboratifs – travaux d’aménagement – projet 23F001B – rapport d’ouverture de soumissions et octroi de contrat
40. Hôtel de ville – espaces collaboratifs – fourniture et livraison de mobilier – projet 23F001A – octroi de contrat
41. Édifice Prudent-Malot – réfection de toiture – projet 2022-06 (23T009) – rapport d’ouverture de soumissions et octroi de contrat
42. Planification stratégique 2023-2025 – projet 23FIN01 – octroi de contrat

---

#### **DIRECTION DU GÉNIE**

43. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – plan directeur régional de mobilité active (PDRMA) – volet 1 – affiches d’identification – appui – entente – approbation – autorisation de signature

---

#### **DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

44. Jeux libres dans la rue – rue Michel – autorisation

---

#### **DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

45. Politique d’art public – adoption – plan d’action – comité de travail – formation
46. Camp de jour – 2023 – organisation des sorties – octroi de contrat
47. Sopiari Gestion sportive – centre aquatique – piscine Réal-Vinet – année 2022 – coûts d’exploitation – ajustement
48. Sopiari Gestion sportive – centre aquatique – piscine Réal-Vinet – prévisions budgétaires 2023 – approbation – autorisation de paiement
49. Collège Saint-Hilaire – projet de construction d’un plateau sportif – programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives (PAFIRS) – appui

---

#### **CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

50. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des déboursés – période du 20 janvier au 22 février 2023
  - b) Direction de l’urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – janvier 2023
  - c) *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle* – application – rapport annuel 2022
  - d) Liste des employés permanents embauchés – 15 février 2023

---

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

51. Activités de financement d’organismes à but non lucratif – participation et subvention
52. Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive – 13 mars 2023 – proclamation

---

#### **VARIA**

- 53.

---

#### **PÉRIODE D’INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 54.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 55.

---

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

- 56.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 27 FÉVRIER 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 27 février 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2023**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

---

**2023-02-43**

**5. MONSIEUR MARCEL SABOURIN – SIGNATURE DU LIVRE D’OR**

---

CONSIDÉRANT que Monsieur Marcel Sabourin, résident de Beloeil, est un homme de théâtre, de radio, de télévision et un pilier du cinéma québécois;

CONSIDÉRANT que Monsieur Sabourin a reçu la Médaille du député des mains de Yves-François Blanchet, député de Beloeil-Chambly;

CONSIDÉRANT que cette récompense est décernée à des personnalités de différents horizons qui se sont illustrées par leurs accomplissements, leur bravoure ou leur engagement;

CONSIDÉRANT que cette distinction reconnaît la qualité de leur implication et leur contribution remarquable au rayonnement de la région et à l’édification de la nation québécoise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D’inviter Monsieur Marcel Sabourin à venir signer le livre d’or de la Ville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-44**

**6. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-45**

**7. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 23 JANVIER 2023– PROCÈS–VERBAL – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 23 janvier 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-46**

**8. MAIRE SUPPLÉANT – MARS, AVRIL, MAI 2023 – NOMINATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De nommer Monsieur le conseiller Stéphane Lepage à titre de maire suppléant pour les mois de mars, avril et mai 2023.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-47**

**9. RÈGLEMENT 1667-113-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-901 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-113-2023 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-901*.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usage commerce de gros C-9 dans la zone I-901. Il s'applique à la zone I-901 et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

**2023-02-48**

**10. RÈGLEMENT 1667-113-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-901 – SECOND PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le second projet du *Règlement 1667-113-2023 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-901*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-49**

**11. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9005) – 105, AVENUE CARMEN-BIENVENU – NOUVELLE CONSTRUCTION – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9005) pour la propriété située au 105, avenue Carmen-Bienvenu;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- Un espace libre de 34 %, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige un minimum de 40 % pour l'usage H-4 multifamilial (9 log. ou +);
- L'accès au garage souterrain sur la façade arrière du bâtiment principal, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige que l'accès au garage souterrain soit sur la façade latérale ou latérale sur rue;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9005 telle que demandée pour le 105, avenue Carmen-Bienvenu, aux conditions prévues à la recommandation 2023/02/16 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-02-50**

### **12. SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS – AMENDEMENT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'*Entente de service aux sinistrés* signée entre la Ville de Beloeil et la Société canadienne de la Croix-Rouge et entrée en vigueur le 27 avril 2020 (ci-après désignée, l'« Entente »);

CONSIDÉRANT que l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des parties;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent apporter diverses modifications à l'Entente;

CONSIDÉRANT qu'un amendement a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'*Amendement no 1 à l'Entente de services aux sinistrés* à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Société canadienne de la Croix-Rouge et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice général adjointe à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-02-51**

### **13. CONVENTION COLLECTIVE – LOISIRS – EMPLOIS ÉTUDIANTS – NOUVELLE GRILLE SALARIALE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT qu'une hausse du salaire minimum est prévue à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023;



CONSIDÉRANT qu'afin de demeurer compétitif il y a lieu de majorer les salaires des étudiants occupant les emplois de moniteur, chef moniteur et responsable des camps de jour pour la saison 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver la grille salariale proposée pour l'année 2023 pour les emplois de moniteur, chef-moniteur et responsable des camps de jour, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

D'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-02-52**

#### **14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2022-9128) – 486-488, RUE RICHELIEU – AGRANDISSEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/02/12 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2022-9128 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre une modification du PIIA-2022-9052, par un agrandissement du projet au 486-488, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-02-53**

#### **15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9006) – 245, RUE DUVERNAY – RÉFECTION DE FAÇADE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/02/13 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9006 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la modification de la façade donnant sur la rue Brébeuf par l'ajout de fenestration et remplacement des ouvertures au 245, rue Duvernay, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-02-54**

#### **16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9009) – 64-72, RUE CHOQUETTE – NOUVELLE CONSTRUCTION – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/02/14 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9009 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la reconstruction d'un bâtiment résidentiel de quatre logements au 64-72, rue Choquette, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 21 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-02-55**

#### **17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9010) – RUE DE L'INDUSTRIE – LOTS 6 444 355, 6 487 463 ET 6 487 464 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – PROJET DE LOTISSEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/02/15 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9010 et d'autoriser la délivrance du permis de lotissement au demandeur pour permettre le remplacement des lots 6 443 355, 6 487 463 et 6 487 464 par le lot 6 487 463, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-02-56**

### **18. PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-02-57**

### **19. FAUBOURG RICHELIEU – HÔTEL ET PLACE D'AFFAIRES – PERMIS DE CONSTRUCTION 2018-3053 – PARC AQUATIQUE INTÉRIEUR – PERMIS DE CONSTRUCTION 2018-3095 – PROLONGATION**

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats* stipule qu'un permis de construction est valable pour une période maximale de douze mois consécutifs à partir de sa date d'émission;

CONSIDÉRANT le permis émis le 5 février 2018 pour la construction d'un hôtel et d'une place d'affaires au 101, rue de l'Industrie;

CONSIDÉRANT le permis émis le 2 mars 2018 pour la construction d'un parc aquatique intérieur au 107, rue de l'Industrie;

CONSIDÉRANT l'envergure de ces deux projets de construction;

CONSIDÉRANT les diverses difficultés rencontrées sur les chantiers depuis le début de la pandémie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la prolongation de la durée du permis de construction 2018-3053 émis le 5 février 2018 pour la construction d'un hôtel et d'une place d'affaires au 101, rue de l'Industrie jusqu'au 31 décembre 2023.

D'autoriser la prolongation de la durée du permis de construction 2018-3095 émis le 2 mars 2018 pour la construction d'un parc aquatique intérieur au 107, rue de l'Industrie, jusqu'au 31 décembre 2023.

Le demandeur devra acquitter les frais prévus au *Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* pour ces deux demandes de renouvellement de permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-58**

**20. RÈGLEMENT 1751-05-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1751-00-2018 CONCERNANT LES RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter le *Règlement 1751-05-2023 modifiant le Règlement 1751-00-2018 concernant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-59**

**21. RÈGLEMENT 1751-06-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1751-00-2018 CONCERNANT LES RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL – PROJET – DÉPÔT – AVIS DE MOTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Martin Dubreuil dépose le projet du *Règlement 1751-06-2023 modifiant le Règlement 1751-00-2018 concernant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal.*

Monsieur le conseiller Martin Dubreuil donne également un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'attribuer des pouvoirs supplémentaires au greffier en matière de gestion documentaire ainsi que des pouvoirs supplémentaires au directeur des ressources humaines en matière de lettre d'entente et d'assurances collectives sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2023-02-60**

**22. RÈGLEMENT 1770-08-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1770-00-2012 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS ET DES COMMISSIONS – PROJET – DÉPÔT – AVIS DE MOTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel dépose le projet du *Règlement 1770-08-2023 modifiant le règlement 1770-00-2012 relatif à la régie internet des comités et des commissions.*

Madame la conseillère Renée Trudel donne également un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de constituer le comité d'évaluation des œuvres d'art public ainsi que le conseil local du patrimoine sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2023-02-61**

**23. RÈGLEMENT 1785-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1785-00-2021 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – PROJET – DÉPÔT – AVIS DE MOTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Stéphane Lepage dépose le projet du *Règlement 1785-01-2023 modifiant le règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles.*

Monsieur le conseiller Stéphane Lepage donne également un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'apporter des précisions sur les immeubles assujettis au règlement 1785-00-2021 à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement 1792-00-2022 relatif à la citation des immeubles patrimoniaux* sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2023-02-62**

**24. RÈGLEMENT 1796-00-2023 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE TECHNIQUE CONCERNANT LES IMMEUBLES PATRIMONIAUX CITÉS – PROJET – DÉPÔT – AVIS DE MOTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Stéphane Lepage dépose le projet du *Règlement 1796-00-2023 établissant un programme d'aide technique concernant les immeubles patrimoniaux cités*.

Monsieur le conseiller Stéphane Lepage donne également un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'offrir des services professionnels relatifs à la préservation et à la mise en valeur des caractéristiques architecturales d'un immeuble patrimonial cité en accordant une aide technique à un propriétaire d'un tel immeuble sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2023-02-63**

**25. RÈGLEMENT 1797-00-2023 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 4 881 100 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 781 100 \$ – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter le *Règlement 1797-00-2023 décrétant des dépenses en immobilisations de 4 881 100 \$ et un emprunt de 3 781 100 \$*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-64**

**26. RÈGLEMENT 1797-00-2023 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 4 881 100 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 781 100 \$ – EMPRUNT TEMPORAIRE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées au *Règlement 1797-00-2023 décrétant des dépenses en immobilisations de 4 881 100 \$ et un emprunt de 3 781 100 \$*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-65**

**27. COMITÉ DE TOPONYMIE – NOMINATION**

---

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* prévoit que le comité de toponymie est composé, entre autres, de deux citoyens qui ne sont pas membres du conseil;

CONSIDÉRANT que le mandat d'un membre citoyen est échu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De nommer Monsieur Pierre Cloutier pour siéger à titre de citoyen sur le comité de toponymie pour une période de deux ans, soit jusqu'au 26 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-02-66**

#### **28. VOIE OUVERTE À LA CIRCULATION PUBLIQUE – ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES – LOT 4 629 295 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – ACQUISITION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) qui stipule que toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans devient propriété de la Ville dès que sont accomplies certaines formalités;

CONSIDÉRANT que le lot 4 629 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, forme une partie de la rue du Bosquet;

CONSIDÉRANT que ce lot constitue une partie de l'emprise d'une voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur ces immeubles durant cette période;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble, soit la compagnie Aménagement Derbec inc., a été dissoute le 22 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser l'acquisition du lot 4 629 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la greffière ou le greffier adjoint à procéder à la publication des avis publics conformément à la loi en vue de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-02-67**

#### **29. ASSOCIATION DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE/TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (AVRDI/TSA) – OCCUPATION D'UN LOCAL AU CENTRE DES LOISIRS – BAIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle/Troubles du spectre de l'autisme (AVRDI/TSA) occupe, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le local 205 du Centre des loisirs, au 240, rue Hertel;

CONSIDÉRANT que le bail original signé doit être renouvelé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver le bail à intervenir entre l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle/Troubles du spectre de l'autisme (AVRDI/TSA) et la Ville de Beloeil et autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-68**

**30. ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE – ANNÉE 2023-2024 – FACTURE – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT la réception de la facture de BFL Canada risques et assurances inc. concernant le renouvellement pour l'assurance responsabilité civile pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024;

CONSIDÉRANT le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, une autorisation du conseil est nécessaire afin de procéder au paiement de cette facture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la dépense et le paiement de la facture 600543 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 155 269,48 \$ relative au renouvellement de l'assurance responsabilité civile pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-69**

**31. ASSURANCES BIENS, BRIS D'ÉQUIPEMENTS ET DÉLITS – ANNÉE 2022-2023 – FACTURE – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT la réception de la facture de Beneva assurances générales concernant le renouvellement pour l'assurance biens, bris d'équipements et délits pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2023;

CONSIDÉRANT le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, une autorisation du conseil est nécessaire afin de procéder au paiement de cette facture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la dépense et le paiement de la facture 150 2000 1429 7380 de Beneva assurances générales au montant de 152 039,74 \$ relative au renouvellement de l'assurance biens, bris d'équipements et délits pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-70**

**32. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES FIDUCIAIRES – RÉGIME DE RETRAITE – ANNÉE 2022-2023 – FACTURE – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT la réception de la facture de BFL Canada services de risques et assurances inc. concernant le renouvellement pour l'assurance responsabilité civile des fiduciaires pour le régime de retraite du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2023;

CONSIDÉRANT le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, une autorisation du conseil est nécessaire afin de procéder au paiement de cette facture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser la dépense et le paiement de la facture 605259 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 4 946,42 \$ relative au renouvellement de l'assurance responsabilité civile des fiduciaires pour le régime de retraite pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-02-71**

#### **33. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – DIRECTION DES POLITIQUES ET DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE – RÈGLEMENT 1792-00-2022 RELATIF À LA CITATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX – DIFFUSION SUR LE RÉPERTOIRE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC – LICENCE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1792-00-2022 relatif à la citation des immeubles patrimoniaux* est entrée en vigueur le 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que suite à son entrée en vigueur, ledit règlement a été transmis, tel que requis, au Registraire du Patrimoine culturel du MCCQ;

CONSIDÉRANT que le MCCQ souhaite enrichir la présentation des biens cités dans le règlement 1792-00-2022 dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet une licence doit être accordée à la Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale, pour et au nom du ministre de la Culture et des Communications du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Beloeil, le formulaire d'autorisation de diffusion afin de permettre l'utilisation du contenu du *Règlement 1792-00-2022 relatif à la citation des immeubles patrimoniaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-02-72**

#### **34. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET – RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 31 décembre 2022 au 8 février 2023;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;



CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 31 décembre 2022 au 8 février 2023 au montant total de 1 571 681,35 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 8 février 2023 au montant total de 70 433,80 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-02-73**

#### **35. DISPOSITION DE REBUTS D'EXCAVATION – PROJET 23HM62A – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la disposition de rebuts d'excavation, projet 23HM62A;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- |                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| 1. Roger Jeannotte inc.             | 15 181,70 \$ |
| 2. Carrière Mont-Saint-Hilaire inc. | 20 385,07 \$ |

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires, en fonction de quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

CONSIDÉRANT que le présent contrat est tacitement reconduit pour une période de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 mars 2025, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 28 février précédant la reconduction;

CONSIDÉRANT que les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de janvier à janvier, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour la disposition de rebuts d'excavation au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Roger Jeannotte inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 23 janvier 2023, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, avec possibilité de reconduction, pour un montant total estimé de 15 181,70 \$, taxes incluses.

La valeur totale du contrat pour une période de deux ans est estimée à 30 363,40 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-74**

**36. TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR DEMANDE – PROJET 23VO59 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réfection de pavage sur demande, projet 23VO59;

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Pavage Axion inc.	339 485,02 \$
2. Construction Techroc inc.	348 109,81 \$
3. Pavages Maska inc.	349 795,92 \$
4. Les Entreprises Michaudville inc.	354 600,00 \$
5. Les Pavages Ultra inc.	359 414,15 \$
6. Eurovia Québec Construction inc.	426 246,76 \$
7. Excavation Jonda inc.	482 665,05 \$
8. Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 083 696,86 \$

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires, en fonction de quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

CONSIDÉRANT que le présent contrat inclut une clause d'ajustement du prix du bitume, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

CONSIDÉRANT que le présent contrat est tacitement reconduit pour deux périodes de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 avril 2026, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 31 mars précédant la reconduction;

CONSIDÉRANT que les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de mars à mars, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'octroyer un contrat pour des travaux de réfection de pavage sur demande au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavage Axion inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 6 février 2023, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024, avec possibilité de reconduction, pour un montant total estimé de 339 485,02 \$, taxes incluses.

La valeur totale du contrat pour une période de trois ans est estimée à 1 018 455,06 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-75**

**37. FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE – PROJET 23HM62 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture de pierre concassée, projet 23HM62;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Carrière Mont-Saint-Hilaire inc.	99 291,72 \$
2. Carrières St-Dominique ltée	108 639,16 \$
3. Construction DJL inc.	114 915,10 \$

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires, en fonction de quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

CONSIDÉRANT que le présent contrat est tacitement reconduit pour une période de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 mars 2025, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 28 février précédant la reconduction;

CONSIDÉRANT que les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de janvier à janvier, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour la fourniture de pierre concassée au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Carrière Mont-Saint-Hilaire, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 6 février 2023, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, avec possibilité de reconduction, pour un montant total estimé de 99 291,72 \$, taxes incluses.

La valeur totale du contrat pour une période de deux ans est de 198 583,44 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-02-76**

#### **38. VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – PROJET 23ENVIR86 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de cinq fournisseurs pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques, projet 23ENVIR86;

CONSIDÉRANT que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Sanivac / 9363-9888 Québec inc.	12 675,99 \$
2. Services de Rebutis Soulanges inc.	14 906,51 \$
3. Enviro 5 inc.	21 331,31 \$

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires, en fonction de quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Sanivac / 9363-9888 Québec inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 2 février 2023, pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, pour un montant total estimé de 12 675,99 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-77**

**39. HÔTEL DE VILLE – ESPACES COLLABORATIFS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT – PROJET 23F001B –  
RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux d'aménagement d'espaces collaboratifs à l'hôtel de ville, projet 23F001B;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. La Cie de Construction Relève inc.	164 080,00 \$
2. Construction Serge Bergeron inc.	202 356,00 \$
3. Immobilier Belmon inc. (Belmon Construction)	240 053,44 \$
4. Construction Sorel Ltée	566 571,24 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour des travaux d'aménagement d'espaces collaboratifs à l'hôtel de ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise La Cie de Construction Relève inc., sur la base du prix forfaitaire apparaissant au bordereau de prix daté du 9 février 2023, pour un montant total estimé de 164 080,00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-78**

**40. HÔTEL DE VILLE – ESPACES COLLABORATIFS – FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER –  
PROJET23F001A – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour la fourniture et la livraison de mobilier pour les espaces collaboratifs à l'hôtel de ville, projet 23F001A;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
1. Mobiliers H. Moquin – 2955-3039 Québec inc.	2 304,33 \$	17 868,61 \$	29 841,46 \$	13 288,37 \$
2. Buropro Citation	2 539,57 \$	15 200,78 \$	32 285,06 \$	17 177,58 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer les contrats pour la fourniture et la livraison de mobilier pour les espaces collaboratifs de l'hôtel de ville, aux plus bas soumissionnaires conformes par lot, soit :

- Buropro Citation : Lot 2 au montant de 15 200,78 \$, taxes incluses, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 1<sup>er</sup> février 2023;
- Mobiliers H. Moquin – 2955-3039 Québec inc.: Lots 1, 3, et 4 au montant de 45 434,16 \$, taxes incluses, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 2 février 2023.

La valeur totale du contrat est estimée à 60 634,94 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-79**

**41. ÉDIFICE PRUDENT-MALOT – RÉFECTION DE TOITURE – PROJET 2022-06 (23T009) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la réfection de la toiture de l'édifice Prudent-Malot, projet 2022-06 (23T009);

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont été reçues, à savoir :

1. 9165-1364 Québec inc. (Les Toitures Techni-Toit)	136 590,30 \$
2. Toitures Duratek inc.	170 163,00 \$
3. Couvertures J.D.M. inc.	180 510,75 \$
4. Couvreur RB Proulx inc.	190 843,55 \$
5. Toitures Couture et associés inc.	192 634,86 \$
6. Les couvertures St-Léonard inc.	212 588,78 \$
7. Toitures des 2 rives inc.	227 380,31 \$
8. Couverture Montréal-Nord Ltée	227 621,76 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'octroyer un contrat pour la réfection de la toiture de l'édifice Prudent-Malot au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9165-1364 Québec inc. (Les Toitures Techni-Toit), sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 9 février 2023, pour un montant total estimé de 136 590,30 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-80**

**42. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2025 – PROJET 23FIN01 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel de propositions a été réalisé auprès de quatre fournisseurs pour l'élaboration de la planification stratégique 2023-2025;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les propositions ont été analysées sur la base de la compréhension du mandat et de la méthodologie proposée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'octroyer un contrat pour l'élaboration de la planification stratégique 2023-2025 au soumissionnaire conforme offrant le meilleur rapport qualité/prix, soit la firme Agence Well, sur la base du prix forfaitaire apparaissant sur l'offre de service révisée, pour un montant total estimé de 70 134,75 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-81**

**43. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DE MOBILITÉ ACTIVE (PDRMA) – VOLET 1 – AFFICHES D'IDENTIFICATION – APPUI – ENTENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) révisé de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) contient des objectifs en matière de développement du réseau cyclable;

CONSIDÉRANT que la MRCVR, en concertation avec les municipalités de son territoire et les organismes du milieu, a effectué les démarches pour l'élaboration d'un Plan directeur régional de mobilité active (PDRMA) orienté vers l'identification de tracés intermunicipaux de la mise en œuvre de projets structurants;

CONSIDÉRANT que le PDRMA prévoit, dans son volet 1, des boucles cyclables sur route partagée traversant les municipalités du territoire de la MRCVR, à savoir un réseau cyclable régional;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a été consultée concernant l'emplacement du réseau cyclable de la MRCVR sur son territoire et s'en déclare satisfaite;

CONSIDÉRANT que des affiches d'identification de ces circuits cyclables doivent être installées dans les municipalités visées, lesquelles sont destinées au public;

CONSIDÉRANT que les installations publiques des municipalités, tel que les installations sanitaires, fontaines, les parcs avec aires de restaurations et aires de réparation pour vélo seront mis à la disposition des utilisateurs et des utilisatrices du réseau cyclable régional;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est visée par ce réseau cyclable régional et appuie l'élaboration de celui-ci par la MRCVR;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour la Ville de Beloeil et la MRCVR de convenir, par écrit, des modalités entourant l'autorisation, l'installation et la gestion de ces affiches;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'entente intermunicipale relative au réseau cyclable à intervenir et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'appuyer la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans le cadre de l'élaboration de son Plan directeur régional de mobilité active, notamment quant à son volet 1 applicable aux circuits cyclables régionaux qui y sont identifiés.

De consentir à ce que des affiches d'identification du réseau cyclable régional soient installées sur le territoire de la Ville de Beloeil.

De s'engager à respecter les conditions, modalités et termes prévues à l'*Entente intermunicipale – Réseau cyclable* à intervenir entre la Ville de Beloeil et la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer l'*Entente intermunicipale – Réseau cyclable*, et tout document utile et nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-02-82**

**44. JEUX LIBRES DANS LA RUE – RUE MICHEL – AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT le programme « Dans ma rue on joue! » permettant d'autoriser la pratique de jeux libres dans certaines rues locales;

CONSIDÉRANT que conformément à la procédure applicable, la Ville a reçu une demande pour autoriser les jeux libres dans la rue Michel;

CONSIDÉRANT que le comité de circulation a procédé à l'analyse de cette demande et a émis une recommandation favorable pour cette rue;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a par la suite été faite auprès des résidents de la rue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la pratique des jeux libres dans la rue Michel, dès que la signalisation appropriée aura été installée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-83**

**45. POLITIQUE D'ART PUBLIC – ADOPTION – PLAN D'ACTION – COMITÉ DE TRAVAIL – FORMATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter la *Politique d'art public* préparée par le Service arts, culture et bibliothèque de la Direction de loisirs, culture et vie communautaires.

De nommer Madame la mairesse Nadine Viau, Madame la conseillère Julie Lavoie et Monsieur le conseiller Martin Dubreuil pour faire partie du comité de travail sur le plan d'action de la *Politique d'art public*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-84**

**46. CAMP DE JOUR – 2023 – ORGANISATION DES SORTIES – OCTROI DE CONTRAT**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour l'organisation des sorties du camp de jour 2023 à l'entreprise Solution Animation pour un montant maximum de 36 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-85**

**47. SOPIAR GESTION SPORTIVE – CENTRE AQUATIQUE – PISCINE RÉAL-VINET – ANNÉE 2022 – COÛTS D'EXPLOITATION – AJUSTEMENT**

---

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour l'exploitation du Centre aquatique signé entre la Ville de Beloeil et Sopiari Gestion sportive le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour l'exploitation de la piscine Réal-Vinet signé entre la Ville de Beloeil et Sopiari Gestion sportive le 20 février 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser le paiement d'un montant de 270 451,00 \$ plus les taxes applicables, à Sopiari Gestion sportive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-86**

**48. SOPIAR GESTION SPORTIVE – CENTRE AQUATIQUE – PISCINE RÉAL-VINET – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 – APPROBATION – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT que l'organisme Sopiari Gestion sportive est responsable de l'exploitation du Centre aquatique et de la piscine Réal-Vinet;

CONSIDÉRANT que Sopiari Gestion sportive a déposé des prévisions budgétaires prévoyant un coût d'exploitation de 574 000 \$ pour le Centre aquatique et de 89 800 \$ pour la piscine Réal-Vinet pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver les prévisions budgétaires 2023 déposées par Sopiari Gestion sportive au montant de 574 000 \$ pour l'exploitation du Centre aquatique et d'autoriser la Direction des finances à effectuer quatre paiements égaux d'un montant de 143 500 \$ à Sopiari Gestion Sportive, selon les dates établies dans l'entente initiale.

D'approuver les prévisions budgétaires 2023 déposées par Sopiari Gestion sportive au montant de 89 800 \$ pour l'exploitation de la piscine Réal-Vinet et d'autoriser la Direction des finances à effectuer trois paiements égaux à d'un montant de 29 933, 33 \$ à Sopiari Gestion Sportive, selon les dates établies dans l'entente initiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-02-87**

**49. COLLÈGE SAINT-HILAIRE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PLATEAU SPORTIF – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES (PAFIRS) – APPUI**

---

CONSIDÉRANT que le Collège Saint-Hilaire projette la construction d'un plateau sportif intérieur d'environ 60 000 pieds carrés, comprenant un grand terrain synthétique, divisible en 3 sections pour la pratique de plusieurs sports en simultané, ainsi qu'une piste de course en mezzanine;



CONSIDÉRANT que cette infrastructure permettra de répondre à une demande sans cesse grandissante de la jeune clientèle du Collège, des écoles de la région et de la communauté;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure sera accessible au grand public et aux organismes sportifs, favorisant ainsi la pratique de sport tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que le Collège Saint-Hilaire souhaite obtenir de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives*;

CONSIDÉRANT que le Collège Saint-Hilaire s'engage à offrir un certain nombre d'heures à la population;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'appuyer le Collège Saint-Hilaire dans son projet de construction d'un plateau sportif intérieur d'environ 60 000 pieds carrés, comprenant un grand terrain synthétique, divisible en 3 sections pour la pratique de plusieurs sports en simultané, ainsi qu'une piste de course en mezzanine, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **2023-02-88**

### **50. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 20 janvier au 22 février 2023
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – janvier 2023
- c) *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle* – application – rapport annuel 2022
- d) Liste des employés permanents embauchés – 15 février 2023

## **2023-02-89**

### **51. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Tournée Un don de soi – 12 mars 2023 3 billets à  
10 \$ chacun
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - a) Garde côtière auxiliaire canadienne – saison de navigation 2023 600 \$
  - b) Fondation l'Intermède – relocalisation dans nouveaux locaux 500 \$
  - c) Club Cycliste Vélo 2000 – participation aux championnats canadiens sur piste 250 \$

3. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| a) Espace Muni – colloque annuel – 1 et 2 juin 2023                                 | 3 participations<br>à 450 \$ chacune |
| b) Union des municipalités du Québec (UMQ) – assises annuelles<br>– 3 au 5 mai 2023 | 3 participations<br>à 820 \$ chacune |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-02-90**

## **52. JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – 13 MARS 2023 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT que le Mouvement de la Santé mentale du Québec et ses organisateurs membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Créer des liens et être bien entouré(e) »;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De proclamer le 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **53. VARIA**

### **54. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **55. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-02-91**

**56. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 53;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 27 février 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 27 MARS 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

---

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

2.

---

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

3.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

4.

---

#### **HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

5. Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire – 50<sup>e</sup> anniversaire – signature du livre d'or

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6.

---

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

7. Séance ordinaire du conseil – 27 février 2023 – procès-verbal – approbation

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

---

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

---

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

8. Direction de l'urbanisme – poste de coordonnateur en environnement – remplacement temporaire – embauche

9. Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil (SCFP local 4750) – convention collective 2022-2028 – approbation – autorisation de signature

---

#### **DIRECTION DE L'URBANISME**

10. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA-2022-9127) – 1066-1070, rue Richelieu – rénovation – approbation

11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9008) – 650, rue Serge-Pepin, suite 161 – affichage – approbation
12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9012) – 201 à 251, rue Saint-Jean-Baptiste – 212-232, rue Saint-Matthieu – nouvelles constructions – approbation
13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9014) – 547, rue des Forges – rénovation de façade – approbation
14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9015) – Halte des Vapeurs – rue Richelieu – lots 4 493 454, 4 496 568, 5 615 512 et 6 371 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – projet de lotissement – approbation
15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9016) – 76-80, rue Saint-Jean-Baptiste – affichage – approbation
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9017) – rue de l'Industrie – lot 6 490 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – projet de lotissement – approbation
17. Projet pilote d'implantation d'une plateforme technologique de covoiturage dynamique et d'autopartage (ROMY) – demande d'aide financière – dépôt – autorisation
18. Installation d'une borne station lave-glace en libre-service – contrat de prestation de service – approbation – autorisation de signature
19. Hydro-Québec – programme de subvention Circuit électrique – demande d'aide financière – dépôt – autorisation
20. Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes – Urbanisme, environnement et développement économique – reconnaissance d'un organisme – approbation
21. Parc naturel des Trente-Arpens – infrastructures – dénominations

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

---

22. *Règlement 1667-113-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-901 – adoption*
23. *Règlement 1667-114-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-909 – projet – adoption*
24. *Règlement 1667-114-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-909 – avis de motion*
25. *Règlement 1667-115-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – projet – adoption*
26. *Règlement 1667-115-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – avis de motion*
27. *Règlement 1669-06-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 – projet – adoption*
28. *Règlement 1669-06-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 – avis de motion*
29. *Règlement 1670-09-2023 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – projet – dépôt – avis de motion*
30. *Règlement 1692-22-2023 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – projet – dépôt – avis de motion*
31. *Règlement 1739-01-2023 modifiant le Règlement 1739-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition et la plantation d'arbres – projet – dépôt – avis de motion*
32. *Règlement 1750-01-2023 modifiant le Règlement 1750-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes et la replantation – projet – dépôt – avis de motion*
33. *Règlement 1751-06-2023 modifiant le Règlement 1751-00-2018 concernant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal – adoption*
34. *Règlement 1770-08-2023 modifiant le règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions – adoption*
35. *Règlement 1775-08-2023 modifiant le Règlement 1775-00-2020 – projet – dépôt – avis de motion*

36. *Règlement 1784-01-2023 modifiant le Règlement 1784-00-2021 établissant un programme d'aide financière intitulé « un nouvel enfant, un arbre » – projet – dépôt – avis de motion*
37. *Règlement 1785-01-2023 modifiant le règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles – adoption*
38. *Règlement 1796-00-2023 établissant un programme d'aide technique concernant les immeubles patrimoniaux cités – adoption*
39. Contrat de surveillance dans les parcs municipaux et autres endroits accessibles au public – application de règlements municipaux – nomination de personnes autorisées
40. *Entente relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent – approbation – autorisation de signature*
41. Mise en valeur d'une œuvre d'art – projet *Animalis Encantus* – entente – approbation – autorisation de signature
42. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – utilisation des données du rôle d'évaluation foncière – autorisation

---

#### **DIRECTION DES FINANCES**

43. Réallocation de fonds pour projets en cours – approbation
44. Travaux de scellement de fissures – projet 2023-05 (23GEN22) – octroi de contrat
45. Logiciel Atom (Bconnect) – rehaussement des licences – octroi de contrat
46. Parc de l'école Saint-Mathieu – fourniture et installation d'un module de jeux – projet 2023-04 (23L004) – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
47. Fourniture et livraison de terre – projet 23PA36 – octroi de contrat
48. Union des municipalités du Québec (UMQ) – achat de sel de déglacement des chaussées – projet 23RA92 – regroupement d'achat – adhésion

---

#### **DIRECTION DU GÉNIE**

49. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 – programmation partielle 2 – approbation

---

#### **DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

---

#### **DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

50. Programme de développement économique du Québec/le Fonds canadien de revitalisation des communautés – Développement économique Canada – projet no 400060884 – démolition et reconstruction du chalet du parc Alfred-Nielsen – modification à l'entente – autorisation de signature
51. Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes – reconnaissance d'un organisme – approbation
52. Entente relative à la tenue de l'activité de hockey et à l'utilisation d'une partie du parc Alfred-Nielsen à cette fin – année 2023 – approbation – autorisation de signature

---

#### **CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

53. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des déboursés – période du 23 février au 23 mars 2023
  - b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – février 2023
  - c) Direction générale – rapport annuel – année 2022
  - d) Trésorière d'élection – rapport d'activités – année 2022

---

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

54. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention
55. Semaine de l'action bénévole – 16 au 22 avril 2023 – proclamation

---

56. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai 2023 – proclamation

**VARIA**

---

57.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

58.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

59.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

60.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 27 MARS 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 27 mars 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Madame Marilyn Tremblay, greffière

Est absente :  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.



---

**2023-03-92**

**5. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE BELOEIL-MONT-SAINT-HILAIRE – 50E ANNIVERSAIRE – SIGNATURE DU LIVRE D'OR**

---

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire a célébré les 50 ans de sa fondation;

CONSIDÉRANT que la Société s'occupe de regrouper les personnes intéressées à la découverte, la connaissance, la diffusion et la conservation du patrimoine de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire et des environs dans le but d'instruire la population et de diffuser les résultats de ces recherches;

CONSIDÉRANT son apport important à la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'inviter la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire à signer le livre d'or de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-93**

**6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-94**

**7. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 27 FÉVRIER 2023– PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 27 février 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-95**

**8. DIRECTION DE L'URBANISME – POSTE DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT – REMPLACEMENT TEMPORAIRE – EMBAUCHE**

---

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la titulaire du poste de coordonnateur en environnement à la Direction de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'embaucher madame Ann Lalancette à titre de coordonnateur en environnement au sein de la Direction de l'urbanisme, à compter du 28 mars 2023, selon les termes et conditions prévus au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement*, pour une durée approximative de 14 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-03-96**

#### **9. SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX DE BELOEIL (SCFP LOCAL 4750) – CONVENTION COLLECTIVE 2022-2028 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT les négociations entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil (SCFP local 4750) pour le renouvellement de la convention collective de travail;

CONSIDÉRANT que les parties sont arrivées à une entente de principe le 21 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que les parties ont approuvé les textes du projet de convention collective en mars 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver la convention collective de travail négociée avec le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil (SCFP local 4750) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2028.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant, la directrice générale adjointe performance organisationnelle et directrice des finances et la directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-03-97**

#### **10. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2022-9127) – 1066-1070, RUE RICHELIEU – RÉNOVATION – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/03/23 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2022-9127 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre de peindre le bâtiment en blanc et la toiture en gris ainsi que l'ajout de volet aux fenêtres du rez-de-chaussée au 1066-1070, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-98**

**11. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9008) – 650, RUE SERGE-PEPIN, SUITE 161 – AFFICHAGE – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/03/24 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9008 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation de deux nouvelles enseignes rattachées au bâtiment au 650, rue Serge-Pepin, suite 161, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-99**

**12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9012) – 201 À 251, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – 212-232, RUE SAINT-MATTHIEU – NOUVELLES CONSTRUCTIONS – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/03/25 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9012 et d'autoriser la délivrance des permis de construction au demandeur pour permettre la construction de 4 bâtiments principaux totalisant 88 logements et 10 commerces au 201 à 251, rue Saint-Jean-Baptiste et au 212-232, rue Saint-Matthieu, ledit projet respectant les objectifs et critères des sections 2 et 21 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-100**

**13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9014) – 547, RUE DES FORGES – RÉNOVATION DE FAÇADE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/03/26 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9014 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre des travaux de rénovation d'une partie du mur de la façade avant ainsi que le remplacement de six fenêtres et d'une porte au 547, rue des Forges, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-101**

**14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9015) – HALTE DES VAPEURS – RUE RICHELIEU – LOTS 4 493 454, 4 496 568, 5 615 512 ET 6 371 205 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – PROJET DE LOTISSEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/03/27 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9015 et d'autoriser la délivrance du permis de lotissement au demandeur pour permettre le remplacement des lots 4 493 454, 4 496 568, 5 615 512 et 6 371 205 par les lots 6 564 609 et 6 564 347, tous au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-102**

**15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9016) – 76-80, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – AFFICHAGE – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/03/28 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9016 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre le remplacement de deux enseignes rattachées au bâtiment principal au 76-80, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-103**

**16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9017) – RUE DE L'INDUSTRIE – LOT 6 490 879 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – PROJET DE LOTISSEMENT – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023-03-29 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9017 et d'autoriser la délivrance du permis de lotissement au demandeur pour permettre le remplacement du lot 6 490 879 par les lots 6 510 561 à 6 510 600, tous au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-104**

**17. PROJET PILOTE D'IMPLANTATION D'UNE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE DE COVOITURAGE DYNAMIQUE ET D'AUTOPARTAGE (ROMY) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a reçu une demande pour participer au projet pilote d'implantation d'une plateforme technologique de covoiturage dynamique et d'autopartage (Romy) de covoiturage;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans l'intérêt de la Ville avec la planification de la réduction des émissions de GES de la collectivité ainsi que dans la réduction des débits de pointe sur certaines artères de Beloeil tout comme sur les routes empruntées par les citoyens dans leurs déplacements quotidiens en encourageant les solutions alternatives à l'auto-solo;

CONSIDÉRANT que le Volet 1 – Mobilité intégrée et connectée du *Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO)* du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) a pour objectif de soutenir financièrement les acteurs de la mobilité dans la mise en place de plateformes technologiques et d'applications favorisant l'utilisation intégrée de services de mobilité durable et partagée ainsi que le développement de nouveaux services;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme au sous-volet 1.2 – Projet pilote d'implantation d'une plateforme technologique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) dans le cadre du Volet 1 – Mobilité intégrée et connectée du *Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO)*.

D'autoriser la coordonnatrice en environnement à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-105**

**18. INSTALLATION D'UN APPAREIL DE RAVITAILLEMENT DE LIQUIDE LAVE-GLACE EN LIBRE-SERVICE – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Beloeil pour l'installation d'un appareil de ravitaillement de liquide lave-glace en libre-service sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver le contrat de prestation à intervenir entre la Ville de Beloeil et Cristal innovation inc. pour l'installation d'un appareil de ravitaillement de liquide lave-glace disponible et accessible en tout temps et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-106**

**19. HYDRO-QUÉBEC – PROGRAMME DE SUBVENTION CIRCUIT ÉLECTRIQUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a mis en place le programme de subvention *Circuit électrique* visant à aider les municipalités à améliorer l'offre de recharge dans les quartiers densément peuplés et au cœur de la ville;

CONDIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention à Hydro-Québec dans le cadre du programme *Circuit électrique*.

D'autoriser la coordonnatrice à l'environnement à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-107**

**20. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES – URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil s'est dotée d'une *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Urbanisme, environnement et développement économique*;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la part du Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie (PECEM) pour être reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT que cet organisme respecte les critères prévus dans la politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver le statut d'organisme reconnu pour le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie (PECEM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Monsieur le conseiller Karim André Laz quitte la salle.

**2023-03-108**

**21. PARC NATUREL DES TRENTE-ARPENTS – INFRASTRUCTURES – DÉNOMINATIONS**

---

CONSIDÉRANT que des aménagements ont été fait depuis 2022 au parc naturel des Trente-Arpents;

CONSIDÉRANT que ces aménagements incluent des infrastructures qui doivent être identifiées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De dénommer les infrastructures du parc naturel des Trente-Arpens de la façon suivante :

- Aire de pique-nique : Placette de l’Oasis-Urbain
- 1<sup>ère</sup> plate-forme : Placette du Ruisseau
- 2<sup>e</sup> plate-forme : Placette de la Tortue-Peinte
- Quai : Quai du Chevalier-Cuivré

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Monsieur le conseiller Karim-André Laz revient et reprend son siège.

#### **2023-03-109**

### **22. RÈGLEMENT 1667-113-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-901 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que suite à la publication d’un avis en date du 8 mars 2023, aucune demande d’approbation référendaire n’a été déposée à la Ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-113-2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D’adopter le *Règlement 1667-113-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-901.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-03-110**

### **23. RÈGLEMENT 1667-114-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE C-909 – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D’adopter le projet de *Règlement 1667-114-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-909.*

L’assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 24 avril 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



**2023-03-111**

**24. RÈGLEMENT 1667-114-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE C-909 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Martin Robert donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-909, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

**2023-03-112**

**25. RÈGLEMENT 1667-115-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-115-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 24 avril 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-113**

**26. RÈGLEMENT 1667-115-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Martin Dubreuil donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de revoir les dispositions relatives à la plantation, l'abattage, l'émondage et l'étêtage des arbres sur l'ensemble du territoire, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

**2023-03-114**

**27. RÈGLEMENT 1669-06-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le projet de *Règlement 1669-06-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 24 avril 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-03-115**

**28. RÈGLEMENT 1669-06-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Martin Robert donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de construction 1669-00-2011* afin d'abroger une disposition relative à la protection des arbres sur un chantier de construction, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

**2023-03-116**

**29. RÈGLEMENT 1670-09-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – PROJET – DÉPÔT – AVIS DE MOTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Stéphane Lepage dépose le projet du *Règlement 1670-09-2023 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*.

Monsieur le conseiller Stéphane Lepage donne également un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation afin de procéder à l'abattage, l'élagage ou l'étêtage de plus de 25 % des branches d'un arbre et d'exiger l'obtention d'un certificat d'enregistrement pour toute personne effectuant des travaux arboricoles pour le compte d'autrui, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2023-03-117**

**30. RÈGLEMENT 1692-22-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – PROJET – DÉPÔT – AVIS DE MOTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose le projet du *Règlement 1692-22-2023 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux*.

Madame la conseillère Julie Lavoie donne également un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 1692-00-2014 afin d'ajouter un tarif pour l'obtention d'un certificat d'enregistrement pour une personne effectuant des travaux arboricoles pour le compte d'autrui, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2023-03-118**

**31. RÈGLEMENT 1739-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1739-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION ET LA PLANTATION D'ARBRES – PROJET – DÉPÔT – AVIS DE MOTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Vincent Chabot dépose le projet du *Règlement 1739-01-2023 modifiant le Règlement 1739-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition et la plantation d'arbres*.

Monsieur le conseiller Vincent Chabot donne également un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 1739-00-2017 afin d'harmoniser les normes relatives à la plantation et à la localisation d'un arbre avec les dispositions du règlement de zonage, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2023-03-119**

**32. RÈGLEMENT 1750-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1750-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ABATTAGE DE FRÊNES ET LA REPLANTATION – PROJET – DÉPÔT – AVIS DE MOTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Karim-André Laz dépose le projet du *Règlement 1750-01-2023 modifiant le Règlement 1750-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes et la replantation*.

Monsieur le conseiller Karim-André Laz donne également un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 1750-00-2018 afin d'harmoniser les normes relatives à la plantation et à la localisation d'un arbre avec les dispositions du règlement de zonage, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2023-03-120**

**33. RÈGLEMENT 1751-06-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1751-00-2018 CONCERNANT LES RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le *Règlement 1751-06-2023 modifiant le Règlement 1751-00-2018 concernant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-121**

**34. RÈGLEMENT 1770-08-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1770-00-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS ET DES COMMISSIONS – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1770-08-2023 modifiant le règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-122**

**35. RÈGLEMENT 1775-08-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1775-00-2020 – PROJET – DÉPÔT – AVIS DE MOTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel dépose le projet du *Règlement 1775-08-2023 modifiant le Règlement 1775-00-2020*.

Madame la conseillère Renée Trudel donne également un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement général afin de revoir certaines dispositions relatives à la plantation d'arbres et à la propreté des terrains ainsi que de modifier les heures pendant lesquelles des travaux susceptibles de faire du bruit de façon à nuire à la paix, à la tranquillité et au bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage sont interdits, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

---

**2023-03-123**

**36. RÈGLEMENT 1784-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1784-00-2021 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE INTITULÉ « UN NOUVEL ENFANT, UN ARBRE » – PROJET – DÉPÔT – AVIS DE MOTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel dépose le projet du *Règlement 1784-01-2023 modifiant le Règlement 1784-00-2021 établissant un programme d'aide financière intitulé « Un nouvel enfant, un arbre »*.

Madame la conseillère Renée Trudel donne également un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'élargir le pouvoir de vérification de la conformité de la plantation d'un arbre du fonctionnaire responsable, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2023-03-124**

**37. RÈGLEMENT 1785-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1785-00-2021 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le *Règlement 1785-01-2023 modifiant le règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-125**

**38. RÈGLEMENT 1796-00-2023 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE TECHNIQUE CONCERNANT LES IMMEUBLES PATRIMONIAUX CITÉS – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le *Règlement 1796-00-2023 établissant un programme d'aide technique concernant les immeubles patrimoniaux cités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-126**

**39. CONTRAT DE SURVEILLANCE DANS LES PARCS MUNICIPAUX ET AUTRES ENDROITS ACCESSIBLES AU PUBLIC – APPLICATION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX – NOMINATION DE PERSONNES AUTORISÉES**

---

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été octroyé à la firme Groupe Intervention Perfection pour la surveillance dans les parcs municipaux et autres endroits accessibles au public dans la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce contrat le personnel de la firme Groupe Intervention Perfection pourrait être appelé à émettre des constats d'infraction en vertu de nos règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De nommer les employés de la firme Groupe Intervention Perfection qui sont titulaires d'un permis valide du Bureau de la Sécurité privée, à titre de personnes légalement autorisées pour l'application des dispositions du règlement général et du règlement de circulation et stationnement de la Ville de Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-03-127**

#### **40. ENTENTE RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU SAINT-LAURENT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que l'entente constituant la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) vient à échéance le 22 mai 2024, tel que décrété dans l'avis paru dans la *Gazette Officielle du Québec*, Partie 1, numéro 21, datée du 22 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le 22 février 2023, le Conseil d'administration de la RIPRSL a demandé aux municipalités désirant continuer d'être membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'adopter, avant le 30 avril 2023, une résolution en ce sens et de désigner deux personnes pour agir, au moment opportun, comme signataires de l'*Entente relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent*;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ladite entente a été transmise à la Ville de Beloeil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De confirmer l'adhésion de la Ville de Beloeil à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL);

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet;

De transmettre une copie de la présente résolution à la RIPRSL et à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-03-128**

#### **41. MISE EN VALEUR D'UNE ŒUVRE D'ART – PROJET ANIMALIS ENCANTUS – ENTENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'aux termes d'une *Convention de prêt d'œuvre d'art* intervenue le 7 février 2022, le Musée des Beaux-Arts de Mont-Saint-Hilaire a prêté à la Ville de Beloeil une œuvre d'art réalisée par l'artiste André Michel, laquelle porte le titre « Le Harfang des neiges » et fait partie du Bestiaire de la Route touristique du Richelieu;

CONSIDÉRANT que cette œuvre d'art a été aménagée et est exposée sur les lieux publics de la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que les œuvres du Bestiaire de la Route touristique du Richelieu sont dispersées sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) et qu'il est pertinent d'en assurer leur mise en valeur par différents moyens tels que la promotion, les activités de médiation culturelle, l'identification, la réalisation de projets ponctuels et l'accessibilité;

CONSIDÉRANT que la MRCVR a adopté une *Politique de développement culturel 2016-2026*;

CONSIDÉRANT que pour favoriser la mise en œuvre de sa Politique, la MRCVR a adopté un plan d'action;

CONSIDÉRANT que parmi les moyens de mise en œuvre préconisés par le plan d'action découlant de l'*Entente sur le développement culturel 2021-2023*, la MRCVR souhaite contribuer à la mise en place de projets culturels régionaux;

CONSIDÉRANT que la MRCVR a présenté un projet de mise en valeur des œuvres du Bestiaire intitulé *Animalis Encantus* au Musée des Beaux-Arts de Mont-Saint-Hilaire et à la Ville de Beloeil, lesquels se sont dit favorables à la réalisation de celui-ci;

CONSIDÉRANT que pour permettre à un tiers d'utiliser l'œuvre d'art exposée sur son territoire, la Ville de Beloeil doit obtenir l'autorisation écrite du Musée;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été préparée afin d'établir, par écrit les termes et modalités de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver l'*Entente de mise en valeur d'une œuvre d'art - projet Animalis Encantus* à intervenir entre la Ville de Beloeil, le Musée des Beaux-Arts de Mont-Saint-Hilaire, l'artiste André Michel et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **2023-03-129**

### **42. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – UTILISATION DES DONNÉES DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que chaque ville et municipalité membre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) fournit les renseignements sur son rôle d'évaluation foncière à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-Du-Richelieu (MRCVR);

CONSIDÉRANT que la RISIVR a également besoin des données du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Beloeil pour calculer la quote-part pour le budget;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile pour la RISIVR d'obtenir les données complètes, de façon uniforme et au même moment par les villes et municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la RISIVR désire également bénéficier du service de géomatique de la MRCVR afin de pouvoir cartographier divers éléments et produire un rapport uniforme pour calculer la quote-part de chaque ville et municipalité pour le budget;

CONSIDÉRANT que la RISIVR est un organisme public assujetti aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT que l'article 67 de ladite loi permet de communiquer un renseignement personnel à toute personne ou organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser, sous réserve de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) à utiliser les renseignements provenant du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Beloeil afin que la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) puisse bénéficier du service de géomatique de la MRCVR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-03-130**

#### **43. RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 9 février au 15 mars 2023;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 9 février au 15 mars 2023 au montant total de 61 000 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-03-131**

#### **44. TRAVAUX DE SCÈLEMENT DE FISSURES – PROJET 2023-05 (23GEN22) – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour des travaux de scellement de fissures, projet 2023-05 (23GEN22);

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	18 384,50 \$
2. Scellements J.F. inc.	28 847,23 \$

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires, en fonction de quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

CONSIDÉRANT que le présent contrat est tacitement reconduit pour deux périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 avril 2026, à moins d'un avis écrit de la Ville, au plus tard le 30 novembre précédant la reconduction;

CONSIDÉRANT que les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de février à février, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'octroyer un contrat pour des travaux de scellement de fissures au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 21 février 2023, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024, avec possibilité de reconduction, pour un montant total estimé de 18 384,50 \$, taxes incluses, par année.

La valeur totale du contrat pour une période de trois ans est estimée à 55 153,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-03-132**

#### **45. LOGICIEL ATOM (BCONNECT) – REHAUSSEMENT DES LICENCES – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a reçu une proposition de rehaussement de ses licences C2 Atom « sur site » à une solution de gestion des services en mode SaaS (infonuagique) pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT que ce rehaussement permet de régulariser un risque de sécurité potentiel et d'augmenter le niveau de disponibilité du service;

CONSIDÉRANT que l'article 6 du *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle*, permet à la Ville d'octroyer des contrats de gré à gré pour des montants inférieurs à 121 200 \$ sur recommandation du chef de service de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de service de l'approvisionnement ci-jointe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'octroyer un contrat pour le rehaussement des licences C2 Atom (Bconnect) à l'entreprise C2 Innovations inc., pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2026, pour un montant total de 41 772,78 \$, taxes incluses.

D'autoriser le chef de service des technologies de l'information à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-03-133**

#### **46. PARC DE L'ÉCOLE SAINT-MATHIEU – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN MODULE DE JEUX – PROJET 2023-04 (23L004) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux pour le parc de l'école Saint-Mathieu, projet 2023-04 (23L004);

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé selon les critères d'évaluation approuvés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions et que les résultats sont les suivants :



<u>Soumissionnaire</u>	<u>Rang</u>
Tessier Récréo-Parc inc.	1
Équipements Récréatifs Jambette inc.	2
Les Industries Simexco inc.	3
Construction NCP	4

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux pour le parc de l'école Saint-Mathieu au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit Tessier Récréo-Parc inc., sur la base du prix forfaitaire apparaissant au bordereau de prix daté du 21 février 2023, pour un montant total estimé de 218 319,23 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Madame la conseillère Renée Trudel fait part de son intérêt au dossier, puisqu'un contrat sera octroyé à un membre de sa famille, et s'abstient de participer aux délibérations pour le point suivant.

#### **2023-03-134**

#### **47. FOURNITURE ET LIVRAISON DE TERRE – PROJET 23PA36 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour la fourniture et la livraison de terre, projet 23PA36;

CONSIDÉRANT que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix total, taxes incluses			
	Terre à potager	Terre mélangée	Terre 60/40	Compost
Matériaux Paysagers Savaria Ltée	28 522,54 \$	12 574,24 \$	11 378,73 \$	11 024,35 \$
Jean-Paul Trudeau et fils Ltée	15 521,63 \$	7 933,28 \$		
Patrick Archambault Transport inc.	19 280,00 \$	8 726,60 \$	6 070,68 \$	11 479,10 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer des contrats pour la fourniture et la livraison de terre, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

1. J.P. Trudeau et fils Ltée. pour la terre à potager et la terre mélangée au montant de 23 454,90 \$, taxes incluses;
2. Savaria Matériaux Paysagers Ltée pour le compost au montant de 11 024,35 \$, taxes incluses;
3. Patrick Archambault Transport inc. pour la terre 60-40 au montant de 6 070,68 \$, taxes incluses;

sur la base des prix unitaires apparaissant sur les bordereaux de prix datés du 24 février 2023, du 3 mars 2023 et du 6 mars 2023, pour un montant total estimé de 40 549,93 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-135**

**48. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES – PROJET 23RA92 – REGROUPEMENT D’ACHAT – ADHÉSION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres annuel pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au règlement numéro 26 *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) selon les quantités nécessaires pour ses activités, pour les quatre prochaines années;

CONSIDÉRANT que la Ville peut se retirer de l'entente en transmettant à l'UMQ une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Beloeil confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achat géré par l'UMQ pour quatre ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Beloeil devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins 30 jours avant la date de publication de l'appel d'offres annuel;

QUE la Ville de Beloeil confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le sel de déglacage nécessaire aux activités de la Ville de Beloeil, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

QUE la Ville de Beloeil confie à l'UMQ le mandat d'analyser les soumissions déposées et l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beloeil s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Ville de Beloeil reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-03-136**

### **49. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – PROGRAMMATION PARTIELLE 2 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

QUE la Ville de Beloeil s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-137**

**50. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC/LE FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA – PROJET NO 400060884 – DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DU CHALET DU PARC ALFRED-NIELSEN – MODIFICATION À L'ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Beloeil et l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec relative au Fonds canadien de revitalisation des communautés, signé le 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT que cette entente de financement portant le numéro 400060884 a pour objet la démolition et la reconstruction du chalet du parc Alfred-Nielsen;

CONSIDÉRANT l'obligation de réaliser le projet au plus tard le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Beloeil pour repousser la date de fin du projet au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT la réponse positive de l'Agence de développement économique Canada;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver la modification à l'entente avec Développement économique Canada (projet no 400060884) selon le Programme de développement économique du Québec/le Fonds canadien de revitalisation des communautés et d'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-138**

**51. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES – RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil s'est dotée d'une *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la part de l'organisme *Outremangeurs anonymes* pour être reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT que cet organisme respecte les critères prévus dans la politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver le statut d'organisme reconnu pour les Outremangeurs anonymes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-139**

**52. ENTENTE RELATIVE À LA TENUE DE L'ACTIVITÉ DEKHOCKEY ET À L'UTILISATION D'UNE PARTIE DU PARC ALFRED-NIELSEN À CETTE FIN – ANNÉE 2023 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue pour les années 2021 et 2022 entre la Ville de Beloeil et Dekhockey l'Échappée Beloeil inc. pour l'organisation d'activités de dekhockey pour les jeunes au parc Alfred-Nielsen;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de continuer d'offrir cette activité pour les jeunes en 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver l'Entente relative à la tenue de l'activité dekhockey et à l'utilisation d'une partie du parc Alfred-Nielsen à cette fin à intervenir entre la Ville de Beloeil et Dekhockey l'Échappée Beloeil inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-140**

**53. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 23 février au 23 mars 2023
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – février 2023
- c) Direction générale – rapport annuel – année 2022
- d) Trésorière d'élection – rapport d'activités – année 2022

**2023-03-141**

**54. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser le versement des subventions suivantes :

- |   |        |
|---|--------|
| a) Ringuette Vallée-du-Richelieu – 4 participations aux Jeux du Québec                              | 500 \$ |
| b) Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire                                | 460 \$ |
| c) Ringuette Junior AA Rive-Sud – 1 participation au Championnat canadien                           | 250 \$ |
| d) Atelier libre de peinture de Beloeil   | 400 \$ |
| e) Fédération Québécoise de handball Olympique – 1 participation aux Championnat national américain | 250 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-03-142**

**55. SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – 16 AU 22 AVRIL 2023 – PROCLAMATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De proclamer la semaine du 16 au 22 avril 2023 *Semaine de l'action bénévole* dont le thème sera *Bénévolons à l'unisson!*, et ce, afin de promouvoir le bénévolat et de remercier les bénévoles qui œuvrent dans la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-03-143**

**56. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – 17 MAI 2023 – PROCLAMATION**

---

CONSIDÉRANT que la *Charte québécoise des droits et libertés* de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

De proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**57. VARIA**

---

**58. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**59. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-03-144**

**60. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21 h 24;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 27 mars 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 24 AVRIL 2023 – 19 HEURES 30**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

2.

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

3.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

4.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5.

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

6. Séance ordinaire du conseil – 27 mars 2023– procès-verbal – approbation

7. Réduction de la vitesse permise – rue Richelieu, entre les numéros civiques 2168 et 3000 – demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ)

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

8. Dérogation mineure (DM-2023-9019) – avenue Carmen-Bienvenu – lot 6 189 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de verchères – nouvelle construction – audition des personnes intéressées – autorisation

9. Dérogation mineure (DM-2023-9026) – 1922, rue Pierre-Louis-Le Tourneux – nouvelle enseigne – audition des personnes intéressées – refus

10. Dérogation mineure (DM-2023-9028) – 1285, rue de l'Industrie – agrandissement – audition des personnes intéressées – autorisation

11. Dérogation mineure (DM-2023-9033) – 135, rue Larose – agrandissement – audition des personnes intéressées – autorisation

12. *Règlement 1667-114-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-909* – assemblée publique de consultation

13. *Règlement 1667-114-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-909* – second projet – adoption

14. *Règlement 1667-115-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – assemblée publique de consultation

15. *Règlement 1667-115-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – adoption



16. *Règlement 1669-06-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 – assemblée publique de consultation*
17. *Règlement 1669-06-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 – adoption*

---

## **DIRECTION GÉNÉRALE**

---

### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

---

#### **DIRECTION DE L'URBANISME**

---

18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9020) – 105, avenue Carmen-Bienvenu – nouvelle construction – approbation
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9022) – 1475, rue de l'Industrie – remplacement d'enseignes – approbation
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9023) – 301-710, rue Richelieu – réfection de la terrasse – approbation
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9029) – 1285, rue de l'Industrie – agrandissement – approbation
22. Application des règlements municipaux et d'urbanisme – fonctionnaire désigné – nomination
23. Certification Communauté bleue – adhésion
24. Terrasse saisonnière – empiètement sur l'emprise publique – autorisation
25. Conseil local du patrimoine (CLP) – nominations
26. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – schéma d'aménagement révisé – îlot déstructuré IDR-27 – demande de modification

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

---

27. *Règlement 1653-15-2023 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement – avis de motion – dépôt du projet*
28. *Règlement 1668-08-2023 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de modifier les modalités relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions applicables aux voies de circulation – avis de motion*
29. *Règlement 1668-08-2023 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de modifier les modalités relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions applicables aux voies de circulation – projet – adoption*
30. *Règlement 1670-09-2023 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – adoption*
31. *Règlement 1692-22-2023 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – adoption*
32. *Règlement 1739-01-2023 modifiant le Règlement 1739-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition et la plantation d'arbres – adoption*
33. *Règlement 1750-01-2023 modifiant le Règlement 1750-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes et la replantation – adoption*
34. *Règlement 1770-09-2023 modifiant le Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions afin de constituer la commission d'aménagement et développement du territoire – avis de motion – dépôt du projet*
35. *Règlement 1775-08-2023 modifiant le Règlement 1775-00-2020 – adoption*
36. *Règlement 1784-01-2023 modifiant le Règlement 1784-00-2021 établissant un programme d'aide financière intitulé « un nouvel enfant, un arbre » – adoption*

37. *Règlement 1791-00-2022 ordonnant des travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque, de démolition du Pavillon Lanctôt et de construction d'un stationnement et décrétant un emprunt de 21 000 000 \$ à cette fin – avis de motion – dépôt du projet*
38. Assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux et assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail – facture – 2023-2024 – autorisation de paiement
39. Entente relative à l'établissement d'une servitude personnelle – 997, rue Gadbois – approbation – autorisation de signature
40. Mariages et unions civiles – célébrant compétent – désignation

#### **DIRECTION DES FINANCES**

---

41. Écritures d'amendement au budget – réallocation de fonds pour projets en cours – approbation
42. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – 21 juin 2023 – autorisation
43. Édifices municipaux – Centre des loisirs – entretien ménager – projet 23BA10 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
44. Aréna André-Saint-Laurent – remplacement des équipements de chauffe-eau et de production d'eau chaude – projet 2022-10 (21T018) – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
45. Aréna André-Saint-Laurent – remplacement d'un compresseur – projet 23T010 – octroi de contrat
46. Réfection des rues Le Moyne, des Brises, des Prairies et Saint-Joseph – projet 2023-02A – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
47. Bassin Dionis-Désilets – berges du Ruisseau des Trente – service d'entretien – projet 23PA44 – octroi de contrat
48. Application web Édilex – licence et abonnement – octroi de contrat
49. Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) – biens et services de mobilité cellulaire – regroupement d'achat – adhésion
50. 333, rue Hertel – réaménagement partiel du rez-de-chaussée – projet 2023-09 – octroi de contrat
51. Logiciel Rezilio – mesures d'urgence – renouvellement d'abonnement – octroi de contrat
52. Location d'autobus avec conducteur pour les sorties de camp de jour – 2023 – projet 23LCVC78 – octroi de contrat
53. Rinçage unidirectionnel des conduites du réseau de la ville – projet 23HM60 – octroi de contrat

#### **DIRECTION DU GÉNIE**

---

#### **DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

---

#### **DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

54. Ministère de la culture et des communications du Québec (MCCQ) – *Programme aide aux projets, volet appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* – année 2023 – demande d'aide financière – dépôt – autorisation
55. 21<sup>e</sup> Groupe Scout Beloeil inc. – occupation de locaux au centre Trinité-sur-Richelieu – bail – approbation – autorisation de signature
56. La Récolte – marché agroalimentaire – empiètement sur l'emprise publique – autorisation

#### **CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

57. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des déboursés – période du 24 mars au 20 avril 2023
  - b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – mars 2023

- c) Rapport de la greffière concernant les élus ayant complété une formation en éthique et déontologie conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*
- d) Liste des employés permanents embauchés – 11 avril 2023

---

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

- 58. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participations et subventions
- 59. Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil – demande d'implantation d'une école primaire – appui
- 60. Ville de Saint-Basile-le-Grand – sécurité des usagers du réseau routier supérieur – demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) –appui

---

#### **VARIA**

---

- 61.

---

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

- 62.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 63.

---

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

- 64.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 24 AVRIL 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 24 avril 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Madame Marilyn Tremblay, greffière

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 31;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2023**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

---

**2023-04-145**

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-146**

**6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 27 MARS 2023– PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 27 mars 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-147**

**7. RÉDUCTION DE LA VITESSE PERMISE – RUE RICHELIEU, ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 2168 ET 3000 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMDQ)**

---

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse sur une portion de la rue Richelieu, route 223, située au nord de la Montée du Pré-Vert jusqu'à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est de 80 km/h;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, des citoyens du secteur demandent depuis plusieurs années à la Ville que cette limite de vitesse soit réduite;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse à cet endroit est fixée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ);

CONSIDÉRANT que depuis 2007, plusieurs demandes ont été faites au MTLMDQ afin de réduire la vitesse à 50km/h à cet endroit, mais que jusqu'à maintenant, ces demandes ont toujours été refusées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil croit toujours en la nécessité d'abaisser la limite de vitesse de à 50 km/h sur ce tronçon;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) une réduction de la vitesse de 80 km/h à 50 km/h sur la rue Richelieu à Beloeil, entre les numéros civiques 2168 et 3000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-04-148**

**8. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9019) – AVENUE CARMEN-BIENVENU – LOT 6 189 029 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – NOUVELLE CONSTRUCTION – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9019) pour la propriété située sur la rue Carmen-Bienvenu, lot 6 189 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- Un espace libre de 33,9 %, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige un minimum de 40 % pour l'usage H-4 multifamilial (9 log. ou +);
- 63,4 % de matériaux de classe A pour la façade principale du bâtiment principal, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige un minimum de 75 %.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9019 telle que demandée pour le lot 6 189 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, sur l'avenue Carmen-Bienvenu, aux conditions prévues à la recommandation 2023/04/34 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-149**

**9. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9026) – 1922, RUE PIERRE-LOUIS-LE TOURNEUX – NOUVELLE ENSEIGNE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Refus

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9026) pour la propriété située au 1922, rue Pierre-Louis-Le Tourneux;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre l'installation d'une enseigne rattachée au mur d'une superficie de 20,82 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage numéro 1667-00-2011 prescrit une superficie maximale de 7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

De refuser la dérogation mineure numéro DM-2023-9026 pour le 1922, rue Pierre-Louis-Le Tourneux, et ce, pour les raisons mentionnées à la recommandation 2023/04/35 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-150**

#### **10. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9028) – 1285, RUE DE L'INDUSTRIE – AGRANDISSEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9028) pour la propriété située au 1285, rue de l'Industrie;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- Une distance de 1,72 mètre d'une limite de lot pour un équipement de type dépoussiéreur alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance de 2 mètres d'une limite de lot;
- L'absence d'aires de chargement et déchargement et leurs aménagements alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige des aires de chargement et déchargement comprenant du pavage, des bordures, du drainage et un tracé permanent;
- La plantation de 60 arbres sur l'ensemble du terrain alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige la plantation de 51 arbres en cour avant;
- Une clôture d'entreposage à la limite de lot et non ajourée alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une clôture ajourée sur un maximum de 25 % pour de l'entreposage et à une distance de 0,6 mètre et 1 mètre des limites de lot;
- 7,5 % de fenestration sur la façade principale alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige un minimum de 10 %;
- L'installation d'un accès au bâtiment d'une largeur de 4,88 mètres s'ouvrant sur un axe horizontal alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* prohibe ce type d'ouverture ainsi qu'une largeur supérieure à 2,15 mètres.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9028 telle que demandée pour le 1285, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la recommandation 2023/04/36 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-151**

#### **11. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9033) – 135, RUE LAROSE – AGRANDISSEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9033) pour la propriété située au 135, rue Larose;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- Une distance de 1,37 mètre d'une ligne de lot pour un avant-toit alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance de 2 mètres;
- 62,4 % de matériaux de classe A pour la façade principale alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige 65,2 % de matériaux de classe A

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9033 telle que demandée pour le 135, rue Larose, aux conditions prévues à la recommandation 2023/04/41 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-152**

#### **12. RÈGLEMENT 1667-114-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE C-909 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-114-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-909*.



Ce règlement a pour objet de permettre, dans la zone C-909, les écrans d'intimité, plusieurs garages individuels dans un même bâtiment, des bâtiments de 80 mètres de long, des enseignes communautaires autoroutières plus grandes et l'implantation d'enseignes détachées communautaires. Il s'applique à la zone C-909 et les articles 1 et 4 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

#### **2023-04-153**

### **13. RÈGLEMENT 1667-114-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE C-909 – SECOND PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'adopter le second projet du *Règlement 1667-114-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-909.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-154**

### **14. RÈGLEMENT 1667-115-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-115-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011.*

Ce règlement a pour objet de revoir les dispositions relatives à la plantation, l'abattage, l'émondage et l'étêtage des arbres sur l'ensemble du territoire. Il s'applique aux zones situées sur l'ensemble du territoire.

Ce règlement ne contient aucun article susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

**2023-04-155**

**15. RÈGLEMENT 1667-115-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le *Règlement 1667-115-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-156**

**16. RÈGLEMENT 1669-06-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1669-06-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011*.

Ce règlement a pour objet d'abroger une disposition relative à la protection des arbres sur un chantier de construction. Il s'applique aux zones situées sur l'ensemble du territoire.

Ce règlement ne contient aucun article susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

**2023-04-157**

**17. RÈGLEMENT 1669-06-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le *Règlement 1669-06-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-158**

**18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9020) – 105, AVENUE CARMEN-BIENVENU – NOUVELLE CONSTRUCTION – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/04/37 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9020 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages de 24 logements avec stationnement souterrain au 105, avenue Carmen-Bienvenu, ledit projet respectant les objectifs et critères des sections 5 et 17 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-159**

### **19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9022) – 1475, RUE DE L'INDUSTRIE – REMPLACEMENT D'ENSEIGNES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/04/38 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9022 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre le remplacement d'une enseigne rattachée au bâtiment et la modification d'une enseigne sur socle au 1475, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-160**

### **20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9023) – 301-710, RUE RICHELIEU – RÉFECTION DE LA TERRASSE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/04/39 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9023 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre des travaux de réfection de la terrasse au 301-710, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-04-161**

#### **21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9029) – 1285, RUE DE L'INDUSTRIE – AGRANDISSEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/04/40 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9029 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre deux agrandissements du bâtiment industriel ainsi que l'aménagement du terrain au 1285, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-04-162**

#### **22. APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET D'URBANISME – FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ – NOMINATION**

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Guy-Hubert Kalonji-Tshimanga à titre d'inspecteur en bâtiments à la Direction de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De nommer monsieur Guy-Hubert Kalonji-Tshimanga à titre de fonctionnaire désigné pour veiller à l'application des règlements municipaux et d'urbanisme et délivrer, le cas échéant, des constats d'infraction relatifs à ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-163**

### **23. CERTIFICATION COMMUNAUTÉ BLEUE – ADHÉSION**

CONSIDÉRANT le rapport de l'OMS et de l'UNICEF de 2021 sur le suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène;

CONSIDÉRANT qu'à travers le monde si les tendances actuelles se poursuivent, d'ici 2030, 1,6 milliard de personnes seront toujours privées d'accès à l'eau potable à domicile, que 2,8 milliards de personnes ne seront pas desservies par des services d'assainissement sûrs et que 1,9 milliard de personnes seront toujours dépourvues d'installations de base de lavage des mains;

CONSIDÉRANT qu'au Canada un nombre encore important de communautés des Premières Nations n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution le 28 juillet 2010 pour déclarer le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement;

CONSIDÉRANT que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement ;

CONSIDÉRANT les trois étapes requises pour que la Ville de Beloeil puisse obtenir le titre de Communauté bleue :

- Reconnaître l'eau et les services sanitaires comme droits de la personne;
- Interdire la vente et la distribution d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors d'événements municipaux;
- Maintenir le contrôle public sur les infrastructures d'eau et d'eaux usées.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De reconnaître et d'affirmer que le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement est un droit de la personne;

De mettre fin à la vente et à la distribution de bouteilles d'eau jetables dans les installations municipales et lors d'événements municipaux;

De s'opposer à la privatisation, sous toutes ses formes, des infrastructures et des services d'eau et d'eaux usées et de s'engager à maintenir le financement, la propriété, l'exploitation et la gestion publique de ces services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-164**

**24. TERRASSE SAISONNIÈRE – EMPIÈTEMENT SUR L’EMPRISE PUBLIQUE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la réception d’une demande afin d’autoriser l’empiètement sur l’emprise publique d’une terrasse temporaire;

CONSIDÉRANT que le demandeur s’engage à ne pas obstruer la circulation automobile sur la rue Laurier et à assurer la sécurité des clients et des passants sur le trottoir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D’autoriser l’empiètement sur l’emprise publique au Restaurant Le Mista en vue d’aménager une terrasse temporaire sur les quatre cases de stationnement devant l’établissement jusqu’au 15 octobre 2023, sans obstruer la circulation automobile de la rue Laurier et en mettant en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des clients et des passants.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-165**

**25. CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (CLP) – NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT la constitution du conseil local du patrimoine (CLP) par le règlement 1770-08-2023;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder à la nomination des membres pour siéger sur ce conseil local du patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

De nommer les personnes suivantes pour siéger sur le conseil local du patrimoine pour une durée de deux ans, soit jusqu’au 23 avril 2025 :

- Madame la conseillère Julie Lavoie, membre du conseil
- Monsieur la conseillère Renée Trudel, membre du conseil
- Monsieur Pierre Gadbois, représentant de la Société d’histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire
- Monsieur Pierre Chassé, résident

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-166**

**26. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – ÎLOT DÉSTRUCTURÉ IDR-27 – DEMANDE DE MODIFICATION**

CONSIDÉRANT que le schéma d’aménagement révisé est entré en vigueur le 2 février 2007;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a reçu une demande de développement sur les lots 4 553 982, 4 553 980, 4 556 160 et 4 556 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, visant à consolider et à renforcer la vocation résidentielle dans un îlot déstructuré résidentiel IDR-27;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite que la MRC de La Vallée-du-Richelieu revoie les dispositions particulières applicables dans cet îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que les lots se localisent dans la zone agricole, mais ont fait l'objet de décisions de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre des utilisations à des fins autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil doit procéder à une modification de ses règlements d'urbanisme afin de permettre et d'encadrer ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De demander à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) d'apporter des modifications aux normes applicables à l'îlot déstructuré résidentiel IDR-27 de son schéma d'aménagement révisé, afin d'y revoir les éléments suivants :

- Permettre des résidences multifamiliales;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-167**

#### **27. RÈGLEMENT 1653-15-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET**

Monsieur le conseiller Martin Robert donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de mettre à jour les annexes du règlement 1653-00-2011 contenant la liste exhaustive de la signalisation routière présente sur le territoire de façon à s'assurer que le contenu du règlement reflète les modifications qui ont été apportées sur le territoire., sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Martin Robert dépose également le projet du règlement 1653-15-2023.

#### **2023-04-168**

#### **28. RÈGLEMENT 1668-08-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS RELATIVES À LA CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AINSI QUE LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VOIES DE CIRCULATION – AVIS DE MOTION**

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de lotissement 1668-00-2011* afin de modifier les modalités relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions applicables aux voies de circulation, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

#### **2023-04-169**

#### **29. RÈGLEMENT 1668-08-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS RELATIVES À LA CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AINSI QUE LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VOIES DE CIRCULATION – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter le projet de *Règlement 1668-08-2023 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de modifier les modalités relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions applicables aux voies de circulation.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 23 mai 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-170**

### **30. RÈGLEMENT 1670-09-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le *Règlement 1670-09-2023 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-171**

### **31. RÈGLEMENT 1692-22-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'adopter le *Règlement 1692-22-2023 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-172**

### **32. RÈGLEMENT 1739-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1739-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION ET LA PLANTATION D'ARBRES – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1739-01-2023 modifiant le Règlement 1739-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition et la plantation d'arbres.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-173**

### **33. RÈGLEMENT 1750-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1750-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ABATTAGE DE FRÊNES ET LA REPLANTATION – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;



D'adopter le *Règlement 1750-01-2023 modifiant le Règlement 1750-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes et la replantation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-174**

#### **34. RÈGLEMENT 1770-09-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1770-00-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS ET DES COMMISSIONS AFIN DE CONSTITUER LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET**

Monsieur le conseiller Vincent Chabot donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* afin de constituer la commission d'aménagement et développement du territoire, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Vincent Chabot dépose également le projet du *Règlement 1770-09-2023 modifiant le Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions afin de constituer la commission d'aménagement et développement du territoire.*

#### **2023-04-175**

#### **35. RÈGLEMENT 1775-08-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1775-00-2020 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le *Règlement 1775-08-2023 modifiant le Règlement 1775-00-2020.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-176**

#### **36. RÈGLEMENT 1784-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1784-00-2021 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE INTITULÉ « UN NOUVEL ENFANT, UN ARBRE » – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'adopter le *Règlement 1784-01-2023 modifiant le Règlement 1784-00-2021 établissant un programme d'aide financière intitulé « un nouvel enfant, un arbre ».*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-177**

#### **37. RÈGLEMENT 1791-00-2022 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE DÉMOLITION DU PAVILLON LANCTÔT ET DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 21 000 000 \$ À CETTE FIN – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET**

Monsieur le conseiller Vincent Chabot donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel ainsi que de la bibliothèque, de démolition du Pavillon Lanctôt et de construction d'un nouveau stationnement et de décréter un emprunt de 21 000 000 \$ à cette fin., sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Vincent Chabot dépose également le projet du *Règlement 1791-00-2022 ordonnant des travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque, de démolition du Pavillon Lanctôt et de construction d'un stationnement et décrétant un emprunt de 21 000 000 \$ à cette fin.*

**2023-04-178**

**38. ASSURANCE PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET DES HAUTS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX ET ASSURANCE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES RELATIFS À LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DÉCOULANT D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL – FACTURE – 2023-2024 – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la réception de la facture de BFL canada risques et assurances inc. concernant le renouvellement pour l'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux et assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail pour la période du 31 mars 2023 au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, une autorisation du conseil est nécessaire afin de procéder au paiement de cette facture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser la dépense et le paiement de la facture 614275 de BFL Canada risques et assurances inc., au montant de 6 809,92 \$ relative au renouvellement de l'assurance aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux et assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail pour la période du 31 mars 2023 au 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-179**

**39. ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE PERSONNELLE – 997, RUE GADBOIS – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que des empiétements ont été faits sur le lot 4 629 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères appartenant à la Ville de Beloeil, soit l'implantation d'une remise, d'une clôture de couleur blanche, d'un poteau pour une corde à linge de même que d'un potager;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver l'entente relative à l'établissement d'une servitude personnelle à intervenir entre la Ville de Beloeil, Madame Nathalie Michaud et Monsieur Alfonso Pérez et autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-180**

**40. MARIAGES ET UNIONS CIVILS – CÉLÉBRANT COMPÉTENT – DÉSIGNATION**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 366 du *Code civil du Québec*, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux peuvent être désignés célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT que Monsieur le conseiller Stéphane Lepage a manifesté son intérêt à pouvoir célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

De demander au Directeur de l'état civil du Québec de désigner Monsieur le conseiller Stéphane Lepage à titre de célébrant compétent pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur le territoire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-181**

**41. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET – RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement pour la période du 16 mars au 12 avril 2023 et les demandes de réallocations de fonds des projets en cours pour la période du 16 mars au 19 avril 2023 des différentes directions de la Ville;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 16 mars au 12 avril 2023 au montant total de 35 120,93 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 16 mars au 19 avril 2023 au montant total de 373 888,90 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-182**

**42. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – 21 JUIN 2023 – AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT que la trésorière a produit l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'ordonner à la greffière de procéder à la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes, le 21 juin 2023 à 10 heures;

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe, lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, à acquérir pour et au nom de la Ville de Beloeil tout immeuble mis à l'enchère, et ce, pour un montant égal à la somme des taxes dues en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-183**

#### **43. ÉDIFICES MUNICIPAUX – CENTRE DES LOISIRS – ENTRETIEN MÉNAGER – PROJET 23BA10 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour l'entretien ménager des édifices municipaux et du centre des loisirs, projet 23BA10;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Propreca inc.	147 489,93 \$
2. Groupe Laberge inc.	152 962,05 \$
3. Services d'entretien Limpionet inc.	219 657,44 \$
4. Groupe Sawoud	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'octroyer un contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux et du centre des loisirs au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Propreca inc., sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix daté du 17 mars 2023, pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024, avec possibilité de reconduction, pour un montant total estimé de 147 489,93 \$, taxes incluses.

La valeur totale du contrat pour une période de cinq ans est estimée à 737 449,65 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-184**

#### **44. ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT – REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFE-EAU ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE – PROJET 2022-10 (21T018) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le remplacement des équipements de chauffe-eau et de production d'eau chaude à l'aréna André-Saint-Laurent, projet 2022-10 (21T018);

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Plomberie Charbonneau inc.	356 307,53 \$
2. Le Groupe Centco inc.	407 011,50 \$
3. Oslo Construction inc.	439 901,25 \$
4. GNR Corbus inc.	456 450,15 \$
5. Tuyauterie Expert inc.	522 503,89 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour le remplacement des équipements de chauffe-eau et de production d'eau chaude à l'aréna André-Saint-Laurent au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Plomberie Charbonneau inc., sur la base du prix forfaitaire apparaissant sur le bordereau de prix daté du 23 mars 2023, pour un montant total estimé de 356 307,53 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-185**

#### **45. ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT – REMPLACEMENT D'UN COMPRESSEUR – PROJET 23T010 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour le remplacement d'un compresseur à l'aréna André-Saint-Laurent, projet 23T010;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- |                           |               |
|---------------------------|---------------|
| 1. Navada Ltée            | 59 000,54 \$  |
| 2. Climat control SB inc. | 117 683,52 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour le remplacement d'un compresseur à l'aréna André-Saint-Laurent au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Navada Ltée, sur la base du prix forfaitaire apparaissant sur le bordereau de prix daté du 27 mars 2023, pour un montant total estimé de 59 000,54 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-186**

#### **46. RÉFECTION DES RUES LE MOYNE, DES BRISES, DES PRAIRIES ET SAINT-JOSEPH – PROJET 2023-02A – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réfection des rues Le Moyne, des Brises, des Prairies et Saint-Joseph, projet 2023-02A;

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont été reçues, à savoir :

- |                                  |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| 1. Excavation C.G.2 inc.         | 3 658 658,00 \$ |
| 2. Excavation Civilpro inc.      | 3 730 885,63 \$ |
| 3. Univert Paysagement inc.      | 3 734 192,87 \$ |
| 4. A et J.L. Bourgeois Ltée      | 3 797 118,65 \$ |
| 5. Entreprises Michaudville inc. | 3 879 000,00 \$ |
| 6. 175784 Canada inc.            | 4 057 673,38 \$ |
| 7. MSA Infrastructures inc.      | 4 688 596,49 \$ |
| 8. TGC inc.                      | 4 884 000,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'octroyer un contrat pour la réfection des rues Le Moyne, des Brises, des Prairies et Saint-Joseph au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation C.G. 2 inc., sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant sur le bordereau de prix daté du 30 mars 2023, pour un montant total excluant la contingence de 10 % estimé de 3 326 052,72 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-187**

#### **47. BASSIN DIONIS-DÉSILETS – BERGES DU RUISSEAU DES TRENTE – SERVICE D'ENTRETIEN – PROJET 23PA44 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour l'entretien du bassin Dionis-Désilets et des berges du Ruisseau des Trente, projet 23PA44;

CONSIDÉRANT que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Comité écologique du Grand Montréal	36 658,05 \$
2. Nature-Action Québec inc.	38 464,00 \$
3. Cambium Phytotechnologies, Coop d'experts-conseils	39 547,95 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'octroyer un contrat pour l'entretien du bassin Dionis-Désilets et des berges du Ruisseau des Trente au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Comité Écologique du Grand Montréal sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix daté du 20 mars 2023, pour une période de huit mois, soit de mai à décembre 2023, pour un montant total estimé de 36 658,05 \$, taxes incluses.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-188**

#### **48. APPLICATION WEB ÉDILEX – LICENCE ET ABONNEMENT – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la Direction des finances utilise l'application Web Édilex pour la rédaction d'appels d'offres depuis 2012;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Édilex pour le renouvellement de la licence et l'abonnement à la plateforme pour une période de trois ans, soit du 15 mai 2023 au 14 mai 2026;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal* prévoit que la délégation de pouvoirs relative à l'autorisation d'une dépense ou à la conclusion d'un contrat ne peut engager le crédit disponible de la Ville que pour la période incluse à l'exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat de licence et d'abonnement pour le logiciel Édilexexpert à l'entreprise Édilex, pour une période de trois ans, soit du 15 mai 2023 au 14 mai 2026, pour un montant total de 13 335,65 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Madame la conseillère Renée Trudel déclare son intérêt au point suivant, le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) étant son employeur, et s'abstient de participer aux délibérations et à la décision.

**2023-04-189**

**49. CENTRE D'ACQUISITION GOUVERNEMENTAL (CAG) – BIENS ET SERVICES DE MOBILITÉ CELLULAIRE – REGROUPEMENT D'ACHAT – ADHÉSION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a reçu une proposition du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organismes publics, un document d'appel d'offres pour l'achat regroupé de biens et services de mobilité cellulaire;

CONSIDÉRANT que selon les articles 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes :

- Toute municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire participer à cet achat regroupé pour l'achat de biens et services de mobilité cellulaire, selon les quantités de produits dont elle aura besoin pour les cinq prochaines années, soit 2023 à 2028;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

De participer au regroupement d'achat du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour l'acquisition des biens et services de mobilité cellulaire nécessaire aux besoins de la Ville de Beloeil, pour une période de cinq ans, soit du 21 octobre 2023 au 20 octobre 2028 et d'autoriser le chef de service des technologies de l'information à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-190**

**50. 333, RUE HERTEL – RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DU REZ-DE-CHAUSSÉE – PROJET 2023-09 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour des travaux de réaménagement partiel du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 333, rue Hertel, projet 2023-09;

CONSIDÉRANT que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. La Cie de Construction Relève inc.	96 580,00 \$
2. Construction Sorel Ltée	106 556,22 \$
3. Roger Jeannotte inc.	111 495,86 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour le réaménagement partiel du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 333, rue Hertel au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise La Cie de Construction Relève inc., sur la base du prix forfaitaire apparaissant sur le bordereau de prix daté du 24 mars 2023, pour un montant total estimé de 96 580 \$, taxes incluses.

De facturer cette dépense à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) à titre de locataire de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-191**

**51. LOGICIEL REZILIO – MESURES D’URGENCE – RENOUELEMENT D’ABONNEMENT – OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT que la Ville utilise le portail de sécurité civile Rezilio permettant la gestion intégrée des mesures d’urgence;

CONSIDÉRANT l’offre de l’entreprise Rezilio Technologie inc. pour le renouvellement de nos licences pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal* prévoit que la délégation de pouvoirs relative à l’autorisation d’une dépense ou à la conclusion d’un contrat ne peut engager le crédit disponible de la Ville que pour la période incluse à l’exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D’octroyer un contrat pour le renouvellement de nos licences Rezilio à l’entreprise Rezilio Technologie inc., pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026, pour un montant total estimé à 13 045,51 \$, taxes incluses et d’autorise le chef de service en technologie de l’information à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-192**

**52. LOCATION D'AUTOBUS AVEC CONDUCTEUR POUR LES SORTIES DE CAMP DE JOUR –2023 – PROJET 23LCVC78 – OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT que l'article 6 du *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle*, permet à la Ville d’octroyer des contrats de gré à gré pour des montants inférieurs à 121 200 \$ sur recommandation du chef de service de l’approvisionnement, voir la recommandation ci-jointe;

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires, en fonction de quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D’octroyer un contrat pour la location d’autobus avec conducteur pour les sorties de camp de jour à l’entreprise Les Autobus Robert Ltée, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix daté du 22 mars 2023, pour la saison estivale 2023, soit du 27 juin au 18 août, en retirant le transport de sortie de camp de jour, semaine 2, le 7 juillet 2023 (Exposition Agricole de Calixa-Lavallée), pour un montant total estimé de 37 443,05 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-193**

**53. RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DES CONDUITES DU RÉSEAU DE LA VILLE – PROJET 23HM60 – OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT qu’une demande de prix a été réalisée auprès d’un fournisseur pour le rinçage unidirectionnel des conduites du réseau de la Ville, projet 23HM60;



CONSIDÉRANT que le prix soumis est le suivant :

1. Simo Management inc. 47 185,74 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'octroyer un contrat pour le rinçage unidirectionnel des conduites du réseau de la Ville à l'entreprise Simo Management inc., sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau daté du 10 avril 2023, pour un montant total estimé de 47 185,74 \$, taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-194**

#### **54. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – PROGRAMME AIDE AUX PROJETS, VOLET APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – ANNÉE 2023 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que le *Programme aide aux projets, volet appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) offre une aide financière pour l'acquisition, sur tout support, de livres, de publications en série et de documents audiovisuels, ainsi que l'acquisition de bases de données;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser la chef de service – arts, culture et bibliothèque de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire, madame Johanne Guevremont à préparer et déposer une demande d'aide financière pour l'année 2023 dans le cadre du *Programme aide aux projets, volet appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

D'autoriser le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Daniel Marineau, à signer toute convention à intervenir entre la Ville de Beloeil et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-195**

#### **55. 21<sup>E</sup> GROUPE SCOUT BELOEIL INC. – OCCUPATION DE LOCAUX AU CENTRE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU – BAIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le 21<sup>e</sup> Groupe Scout Beloeil inc. occupe des locaux au centre Trinité-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le bail est venu à échéance et que de nouveaux termes ont été négociés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Beloeil et le 21<sup>e</sup> Groupe Scout Beloeil inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-196**

### **56. LA RÉCOLTE – MARCHÉ AGROALIMENTAIRE – EMPIÈTEMENT SUR L'EMPRISE PUBLIQUE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande pour l'installation d'une remorque sur l'emprise publique sur la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que le demandeur est une entreprise d'économie sociale en aide alimentaire dont la mission est d'offrir des produits maraîchers locaux, dans la Vallée-du-Richelieu sous le concept d'épicerie mobile;

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection sont prévus sur la rue Saint-Joseph à compter de septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser l'empiètement sur l'emprise publique pour la roulotte de La Récolte – Marché agroalimentaire, sur la rue Saint-Joseph, dans les cases de stationnement le long du terrain de basketball, et ce, jusqu'à la fin du mois d'août 2023 et d'autoriser l'empiètement sur l'emprise publique sur la rue Bourgeois, face au parc Eulalie-Durocher, pour les mois de septembre et octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-197**

### **57. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 24 mars au 20 avril 2023
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – mars 2023
- c) Rapport de la greffière concernant les élus ayant complété une formation en éthique et déontologie conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*
- d) Liste des employés permanents embauchés – 11 avril 2023

**2023-04-198**

**58. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Maison Victor-Gadbois – omnium de golf annuel – 26 mai 2023 (cocktail et souper seulement) 2 participations à 100 \$ chacune
  - b) Association des traumatisés cranio-cérébraux de la Montérégie (ATCCM) – souper-bénéfice – 2 mai 2023 2 participation 90 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - a) Coopérative Prévert – opération de la piscine – année 2023 1 020,88 \$
  - b) Ringuette Vallée-du-Richelieu – championnats provinciaux (29 athlètes) 2 094 \$
  - c) Ringuette Junior AA Rive-Sud – championnat canadien (1 athlète) 250 \$
  - d) Ringuette Vallée-du-Richelieu – championnat canadien (6 athlètes) 1 500 \$
  - e) Club de golf de Beloeil – 100<sup>e</sup> anniversaire de fondation 1 000 \$
3. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
  - a) Fédération québécoise de municipalités (FQM) - formation *Mariage civil – union civile : être célébrant(e)* 1 inscription à 229,95 \$
  - b) Université du Québec à Montréal (UQAM) – Cœur des Sciences - causerie *Fermes urbaines – changer la Ville – 27 avril 2023* 1 inscription à 11,50 \$
  - c) Chambre de commerce et industrie de la Vallée-du-Richelieu (CCIVR) dîner conférence avec Pierre Fitzgibbon – 26 mai 2023 5 inscriptions à 68,99 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-04-199**

**59. MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL – DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE – APPUI**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est la seule municipalité du territoire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu à ne pas avoir d'école sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil dénombre actuellement environ 200 élèves sur son territoire, et ce, sans tenir compte des nouveaux projets domiciliaires en cours et futurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a fait des représentations en 2020 auprès du Centre de services scolaire des Patriotes lors du choix d'emplacement de la nouvelle école du secteur Beloeil-McMasterville-Saint-Mathieu-de-Beloeil, mais celle-ci n'a pas été retenue;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaires des Patriotes n'a prévu aucune modification à son projet de *Planification des besoins d'espace* concernant la municipalité en 2023 par rapport à la version adoptée en avril 2022, et ce, malgré l'avis défavorable formulé par la Municipalité lors de la consultation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'appuyer la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil dans ses démarches afin qu'une école primaire soit implantée sur son territoire;

De transmettre la présente résolution au Centre de services scolaire des Patriotes, au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault ainsi qu'au député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-04-200**

#### **60. VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND – SÉCURITÉ DES USAGERS DU RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMDQ) – APPUI**

CONSIDÉRANT que la *Politique de mobilité durable* du gouvernement du Québec définit cette dernière comme constituant le fondement des échanges sociaux, économiques et culturels des individus, des entreprises et des sociétés;

CONSIDÉRANT que la mobilité durable est du ressort du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ);

CONSIDÉRANT que, par la *Politique sur le vélo* adoptée par le gouvernement du Québec en mai 2008, le MTMDQ s'est engagé à échanger avec le milieu municipal pour l'intégration de voies cyclables dans la planification de tout nouveau projet routier sur le réseau du Ministère;

CONSIDÉRANT que la route 223 relève de la juridiction du MTMDQ et qu'elle est située en partie dans la ville de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT que le MTMDQ projette la réfection d'une partie de la route 223;

CONSIDÉRANT que le MTMDQ a pour mission d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers du réseau routier sous leur juridiction;

CONSIDÉRANT qu'un grand nombre de cyclistes empruntent annuellement la route 223 et qu'il est du ressort du MTMDQ d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs de son réseau;

CONSIDÉRANT qu'il ne peut être que du ressort de la Ville de Saint-Basile-le-Grand et plus globalement du monde municipal d'assurer la sécurité sur le réseau supérieur qui est de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT que la route 223 est une route touristique d'intérêt national;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une piste multifonctionnelle afin d'assurer la sécurité des usagers fait partie du mandat du MTMDQ;

CONSIDÉRANT que les municipalités planifient déjà la mobilité active sur leur réseau local et qu'à ce titre Saint-Basile-le-Grand ne fait pas exception et s'assure d'implanter de telles mesures dès que l'espace le permet;

CONSIDÉRANT les effets bénéfiques sur la santé qu'apporte la mobilité active;

CONSIDÉRANT qu'il y a des sommes d'argent de disponibles au MTMDQ, notamment dans le programme TAPU;

CONSIDÉRANT le plan régional de développement de mobilité active en cours de préparation à la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Basile-le-Grand a mis en place des pistes cyclables en quantité sur son réseau local et qu'elle continue à le faire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'appuyer les démarches de la Ville de Saint-Basile-le-Grand en demandant au MTMDQ d'intégrer la mobilité active en intégrant des mesures pour les différents usagers tels que les cyclistes lors de la réfection de la route 223 et d'en assumer les coûts;

De sensibiliser le ministre responsable des Transports et de la Mobilité durable du Québec ainsi que la ministre de la Montérégie, sur l'importance de planifier sur le réseau supérieur la mobilité active afin de sécuriser ses utilisateurs les plus vulnérables;

De demander l'appui de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des Municipalités afin que le gouvernement assume la responsabilité de la sécurité des utilisateurs sur le réseau supérieur;

De transmettre la présente résolution à la ministre responsable des Transports et de la Mobilité durable du Québec, madame Geneviève Guilbault, à la ministre responsable de la Montérégie, madame Suzanne Roy, au député de la circonscription de Chambly, le ministre Jean-François Roberge, au député de la circonscription de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **61. VARIA**

---

## **62. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

## **63. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-04-201**

## **64. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21 h 26;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 24 avril 2023.

\_\_\_\_\_  
NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

\_\_\_\_\_  
MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, j'atteste que le 25 avril 2023, la greffière de la Ville m'a présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2023 et que j'en approuve le contenu.

Signé à Beloeil, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
NADINE VIAU, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 23 mai 2023.

\_\_\_\_\_  
NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

\_\_\_\_\_  
MARILYNE TREMBLAY, greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 15 MAI 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

---

2.

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

---

3.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

4.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

5.

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

---

6. Séance ordinaire du conseil – 24 avril 2023– procès-verbal – approbation

#### **DIRECTION DES FINANCES**

---

7. Rapport financier consolidé et rapport de l'auditeur indépendant – année 2022 – dépôt

#### **VARIA**

---

8.

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

9.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

10.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

11.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 15 MAI 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 15 mai 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Nadine Viau, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
- Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
- Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
- Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
- Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
- Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
- Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 31;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2023**

---

Aucune intervention.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Aucune intervention.



---

**2023-05-202**

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-203**

**6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 24 AVRIL 2023 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 24 avril 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-204**

**7. RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT – ANNÉE 2022 – DÉPÔT**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

De déposer le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant de l'année 2022 préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**8. VARIA**

---

**9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-05-205**

**11. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 48;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 15 mai 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE MARDI 23 MAI 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

---

2.

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

---

3.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

4.

#### **HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

---

5. Club de golf Beloeil – 100e anniversaire – signature du livre d'or

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

6.

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

---

7. Séance ordinaire du conseil – 15 mai 2023 – procès-verbal – approbation

8. Maire suppléant – juin, juillet, août 2023 – nomination

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

---

9. *Règlement 1668-08-2023 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de modifier les modalités relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions applicables aux voies de circulation – assemblée publique de consultation*

10. *Règlement 1668-08-2023 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de modifier les modalités relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions applicables aux voies de circulation – adoption*

11. Dérogation mineure (DM-2023-9030) – 1176, rue Benoni-Robert – agrandissement – audition des personnes intéressées – autorisation

12. Usage conditionnel (UC-2023-9038) – 331, rue Champlain – aménagement d'un logement bigénérationnel – audition des personnes intéressées – autorisation

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

---

13. Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu – rapport annuel d'activités – an 6 – adoption

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

---

---

## DIRECTION DE L'URBANISME

---

14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9034) – 196, rue Richelieu – nouvelle construction – approbation
15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9037) – 101, rue de l'Industrie – enseignes – approbation
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9039) – 925 à 933, rue Guertin – modification construction – approbation
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9042) – 1176, rue Benoni-Robert – agrandissement – approbation
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9044) – rue de l'Industrie – lot 6 443 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – nouvelle construction – approbation
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9045) – rue de l'Industrie – lot 6 443 353 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – nouvelle construction – approbation
20. Commission d'aménagement et développement du territoire (CADT) – nominations
21. Parc naturel des Trente Arpents – infrastructures – dénomination
22. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – demande d'autorisation pour une aliénation, un lotissement et une utilisation à des fins autres que l'agriculture – lots 4 626 129, 4 626 198 et 4 629 462 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – appui

---

## DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

---

23. *Règlement 1653-15-2023 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement – adoption*
24. *Règlement 1667-114-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-909 – adoption*
25. *Règlement 1667-116-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes pour les antennes dans la zone P-2008 – projet – adoption*
26. *Règlement 1667-116-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes pour les antennes dans la zone P-2008 – avis de motion*
27. *Règlement 1747-01-2023 modifiant le Règlement 1747-00-2018 déterminant les modalités de publication des avis publics – avis de motion – projet – dépôt*
28. *Règlement 1770-09-2023 modifiant le Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions afin de constituer la commission d'aménagement et développement du territoire – adoption*
29. *Règlement 1785-02-2023 modifiant le Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles – avis de motion – projet – dépôt*
30. *Règlement 1791-00-2022 ordonnant des travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque, de démolition du Pavillon Lanctôt et de construction d'un stationnement et décrétant un emprunt de 21 000 000 \$ à cette fin – adoption*
31. *Règlement 1791-00-2022 ordonnant des travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque, de démolition du Pavillon Lanctôt et de construction d'un stationnement et décrétant un emprunt de 21 000 000 \$ à cette fin – emprunt temporaire – autorisation*
32. Résolution 2021-01-20 – commission de relance économique – abrogation
33. Commission d'accès à l'information – demande de révision – dossier 1029047-J – représentation – mandat
34. Transaction immobilières – centre aquatique – stationnement supplémentaire – lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – cession en emphytéose – approbation – autorisation de signature

35. Transaction immobilière – centre aquatique – allée d'accès – lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – servitude – approbation – autorisation de signature
36. Transaction immobilière – centre aquatique – circulation des véhicules d'urgence – lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – servitude – approbation – autorisation de signature
37. Transaction immobilière – centre aquatique – piste cyclable – lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – servitude – approbation – autorisation de signature

#### **DIRECTION DES FINANCES**

---

38. Écritures d'amendement au budget – réallocation de fonds pour projets en cours – approbation
39. Fourniture et livraison de pierre abrasive – projet 23DVO63 – octroi de contrat
40. Boisé des Bourgs – aménagement de sentiers – projet 2023-06 (21G008) – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
41. Bibliothèque Durocher – achat d'une découpeuse au laser pour le Médialab – octroi de contrat
42. Achat de colonnes lumineuses Cyclone de type bollard – projet 21T027 – octroi de contrat

#### **DIRECTION DU GÉNIE**

---

#### **DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

---

#### **DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

43. Club de canotage Otterburn – *Entente relative à l'utilisation des quais flottants du vieux-Beloeil aux fins de l'accueil des plaisanciers et la location d'embarcations non motorisées* – approbation – autorisation de signature
44. *Programme Aide au développement des infrastructures culturelles* – projet *Espace culturel Aurèle-Dubois – agrandissements et réaménagements des infrastructures* – subvention – demande d'ajustement
45. Tourisme Montérégie – *Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT)* – demande d'aide financière – dépôt – autorisation
46. Activités de la Fête Nationale – 23 juin 2023 – fermeture de rues – autorisation
47. Patrimoine canadien – programme *Le Canada en fête* – accord de subvention – autorisation de signature

#### **CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

48. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des déboursés – période du 21 avril au 18 mai 2023
  - b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – avril 2023
  - c) Liste des employés permanents embauchés – 10 mai 2023
  - d) Liste des employés temporaires embauchés – 10 mai 2023

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

49. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention
50. Société canadienne de la sclérose en plaques – mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques – mai 2023

#### **VARIA**

---

- 51.

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

- 52.

53.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

54.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

55.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE MARDI 23 MAI 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le mardi 23 mai 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Est absent :  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets

Sont également présentes :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Madame Marilyne Tremblay, greffière

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2023**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

---

**2023-05-206**

**5. CLUB DE GOLF BELOEIL – 100<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE – SIGNATURE DU LIVRE D’OR**

---

CONSIDÉRANT que le Club de golf Beloeil est une richesse en plein cœur de la Ville;

CONSIDÉRANT que le Club de golf Beloeil célèbre cette année son 100<sup>e</sup> anniversaire;

CONSIDÉRANT que le Club de golf Beloeil est un acteur important dans la communauté beoilloise;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D’inviter le Club de golf Beloeil à venir signer le livre d’or de la Ville afin de souligner son 100<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-207**

**6. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D’adopter l’ordre du jour présenté en reportant le point suivant :

43. Politique d’art public – plan d’action et d’intervention artistique – 2023-2027 – adoption

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-208**

**7. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 15 MAI 2023 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 mai 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-209**

**8. MAIRE SUPPLÉANT – JUIN, JUILLET, AOÛT 2023 – NOMINATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De nommer Monsieur le conseiller Martin Dubreuil à titre de maire suppléant pour les mois de juin, juillet et août 2023.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



**2023-05-210**

**9. RÈGLEMENT 1668-08-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS RELATIVES À LA CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AINSI QUE LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VOIES DE CIRCULATION – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1668-08-2023 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de modifier les modalités relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions applicables aux voies de circulation.*

Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire et a pour objet :

- D'appliquer la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels à tout projet de lotissement, incluant les lotissements de projets intégrés;
- De permettre de céder à un centre de services scolaire un terrain ou utiliser les sommes du fonds spécial pour faire l'acquisition d'un immeuble en vue de le céder à un centre de services scolaire ou payer le montant dû au centre de services scolaire qui a acquis un immeuble à la place de la Ville;
- D'évaluer la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en fonction de la valeur déterminée par un évaluateur agréé;
- De permettre l'exception des normes de lotissement pour les voies de circulation pour l'autorité publique dans les secteurs déjà construits.

Ce règlement ne contient aucun article susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

**2023-05-211**

**10. RÈGLEMENT 1668-08-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS RELATIVES À LA CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AINSI QUE LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VOIES DE CIRCULATION – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter le *Règlement 1668-08-2023 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de modifier les modalités relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions applicables aux voies de circulation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-212**

**11. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9030) – 1176, RUE BENONI-ROBERT – AGRANDISSEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9030) pour la propriété située au 1176, rue Bénoni-Robert;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une marge de 1,87 mètre d'une ligne latérale de lot pour un bâtiment principal alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige un minimum 2 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert-;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9030 telle que demandée pour le 1176, rue Bénoni-Robert, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/46 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-05-213**

#### **12. USAGE CONDITIONNEL (UC-2023-9038) – 331, RUE CHAMPLAIN – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation d'usage conditionnel (UC-2023-9038) pour la propriété située au 331, rue Champlain;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser l'aménagement d'un logement bigénérationnel de plus de 45 mètres carrés au deuxième étage d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la demande d'usage conditionnel numéro UC-2023-9038 pour le 331, rue Champlain, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/50 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-214**

**13. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2017-2022 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉS – AN 6 – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) ont toutes adopté le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, version 2017-2022;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la RISIVR ont confié la responsabilité de la sécurité incendie à la RISIVR;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que chaque municipalité doit déposer un rapport d'activité dans les 3 mois qui suivent la fin de l'année financière;

CONSIDÉRANT que la RISIVR a complété ledit rapport d'activité pour chacune des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la Régie doit adopter ledit rapport d'activité annuel de l'an 6 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022) pour la partie qui la concerne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'adopter le rapport d'activité annuel de l'an 6 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour la partie concernant Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-215**

**14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9034) – 196, RUE RICHELIEU – NOUVELLE CONSTRUCTION – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/47 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9034 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée en remplacement de la maison pour personnes retraitées autonomes au 196, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères des sections 20 et 21 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-216**

**15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9037) – 101, RUE DE L'INDUSTRIE – ENSEIGNES – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/48 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9037 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation de deux enseignes d'identification posées à plat sur le bâtiment principal au 101, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-217**

**16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9039) – 925 À 933, RUE GUERTIN – MODIFICATION CONSTRUCTION – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/51 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9039 et d'autoriser la modification des permis de construction émis au demandeur en regard des plans déjà approuvés concernant le 925 à 933, rue Guertin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-218**

**17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9042) – 1176, RUE BENONI-ROBERT – AGRANDISSEMENT – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/52 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9042 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale jumelée comprenant un garage intégré au rez-de-chaussée avec un espace habitable au-dessus au 1176, rue Bénoni-Robert, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 19 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-219**

**18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9044) – RUE DE L'INDUSTRIE – LOT 6 443 351 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – NOUVELLE CONSTRUCTION – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/54 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9044 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment de 30 logements dans la phase 2 du Faubourg Richelieu sur le lot 6 443 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, sur la rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-220**

**19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9045) – RUE DE L'INDUSTRIE – LOT 6 443 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – NOUVELLE CONSTRUCTION – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/55 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9045 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment de 30 logements dans la phase 2 du Faubourg Richelieu sur le lot 6 443 353 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, sur la rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-221**

**20. COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (CADT) – NOMINATIONS**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De nommer les personnes suivantes à titre de membre de la commission d'aménagement et développement du territoire (CADT) :

Madame la conseillère Louise Allie  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-222**

**21. PARC NATUREL DES TRENTE ARPENTS – INFRASTRUCTURES – DÉNOMINATION**

CONSIDÉRANT que des aménagements ont été fait depuis 2022 au parc naturel des Trente-Arpents;

CONSIDÉRANT que ces aménagements incluent des infrastructures qui doivent être identifiées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De dénommer les infrastructures du parc naturel des Trente-Arpens de la façon suivante :

- Aire de pique-nique : Halte de l’Oasis-Urbaine
- 1<sup>ère</sup> plate-forme : Halte du Ruisseau
- 2<sup>e</sup> plate-forme : Halte de la Tortue-Peinte
- Quai : Quai du Chevalier-Cuivré

D’abroger la résolution 2023-03-108 adoptée le 27 mars 2023.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-05-223**

#### **22. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D’AUTORISATION POUR UNE ALIÉNATION, UN LOTISSEMENT ET UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L’AGRICULTURE – LOTS 4 626 129, 4 626 198 ET 4 629 462 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – APPUI**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation, un lotissement et une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur les lots 4 626 129, 4 626 198 et 4 629 462 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que le conseil doit se prononcer sur cette demande en tenant compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements de zonage et de lotissement de la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT qu’il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Ville, hors de la zone agricole, mais que ceux-ci ne peuvent être retenus dans le cadre de la présente demande;

CONSIDÉRANT que les résidences projetées seront situées dans l’îlot déstructuré IDR-27, tel qu’identifié au Schéma d’aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la demande vise l’alinéation d’une partie du lot 4 629 462 d’une superficie de 1 105,9 mètres carrés au bénéfice d’Agri-Vallée Inc. et une aliénation du lot 4 626 129 d’une superficie de 1 423 mètres carrés au bénéfice de Monsieur Alain Lavallée;

CONSIDÉRANT que la demande vise le lotissement d’une partie du lot 4 626 129 et des lots 4 626 198 et 4 629 462 afin de créer trois lots résidentiels d’une superficie respective de 1 501,2 mètres carrés, 1 709,8 mètres carrés et 2 672,5 mètres carrés ainsi qu’un lot agricole d’une superficie de 296 014,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la demande vise l’utilisation à des fins autres que l'agriculture d’une partie du lots 4 626 129 d’une superficie de 259,8 mètres carrés et d’une partie du lot 4 629 462 d’une superficie de 296,8 mètres carrés pour un total de 556,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la desserte en égout sanitaire pour les trois lots projetés se fera via la rue Clair-de-Lune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant à autoriser une aliénation, un lotissement et une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur les lots 4 626 129, 4 626 198 et 4 629 462 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-05-224**

#### **23. RÈGLEMENT 1653-15-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'adopter le *Règlement 1653-15-2023 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-05-225**

#### **24. RÈGLEMENT 1667-114-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE C-909 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1667-114-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-909.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-05-226**

#### **25. RÈGLEMENT 1667-116-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LES ANTENNES DANS LA ZONE P-2008 – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-116-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes pour les antennes dans la zone P-2008.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 juin 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-05-227**

#### **26. RÈGLEMENT 1667-116-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LES ANTENNES DANS LA ZONE P-2008 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Stéphane Lepage donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin de revoir les normes pour les antennes dans la zone P-2008, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.



**2023-05-228**

**27. RÈGLEMENT 1747-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1747-00-2018 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS – AVIS DE MOTION – PROJET – DÉPÔT**

---

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1747-00-2018 déterminant les modalités de publication des avis publics* afin de retirer l'obligation d'affichage au babillard de l'hôtel de ville, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose également le projet du règlement 1747-01-2023.

**2023-05-229**

**28. RÈGLEMENT 1770-09-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1770-00-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS ET DES COMMISSIONS AFIN DE CONSTITUER LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1770-09-2023 modifiant le Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions afin de constituer la commission d'aménagement et développement du territoire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-230**

**29. RÈGLEMENT 1785-02-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1785-00-2021 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – AVIS DE MOTION – PROJET – DÉPÔT**

---

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles* afin de modifier certaines dispositions suite à l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose également le projet du règlement 1785-02-2023.

**2023-05-231**

**30. RÈGLEMENT 1791-00-2022 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE DÉMOLITION DU PAVILLON LANCTÔT ET DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 21 000 000 \$ À CETTE FIN – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1791-00-2022 ordonnant des travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque, de démolition du Pavillon Lanctôt et de construction d'un stationnement et décrétant un emprunt de 21 000 000 \$ à cette fin*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-232**

**31. RÈGLEMENT 1791-00-2022 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE DÉMOLITION DU PAVILLON LANCTÔT ET DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 21 000 000 \$ À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées au *Règlement 1791-00-2022 ordonnant des travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque, de démolition du Pavillon Lanctôt et de construction d'un stationnement et décrétant un emprunt de 21 000 000 \$ à cette fin.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-233**

**32. RÉOLUTION 2021-01-20 – COMMISSION DE RELANCE ÉCONOMIQUE – ABROGATION**

CONSIDÉRANT la création de la commission de relance économique par la résolution 2021-01-20, adoptée par le conseil le 25 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le mandat de la commission de relance économique est terminé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'abroger la résolution 2021-01-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-234**

**33. COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION – DEMANDE DE RÉVISION – DOSSIER 1029047-J – REPRÉSENTATION – MANDAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de révision a été déposée auprès de la Commission d'accès à l'information dans le dossier de la demande d'accès à l'information dad2022-099;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite entériner le mandat confié à des avocats pour la représenter dans le cadre de cette procédure;

CONSIDÉRANT que les articles 573.3.0.2 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que l'article 24 du *Règlement sur l'adjudication des contrats de services professionnels* permettent d'octroyer un contrat de gré à gré dans le cas de services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'entériner le mandat confié à la firme Morency Société d'avocats et d'autoriser la greffière ou le greffier adjoint à signer la convention de mandat et d'honoraires professionnels préparée à cette fin;

D'autoriser la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document requis en lien avec la procédure;

D'autoriser la greffière ou le greffier adjoint à mandater tout professionnel nécessaire à la défense des intérêts de la Ville;

D'autoriser les dépenses requises à cette fin ainsi que le paiement de celles-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-05-235**

#### **34. TRANSACTION IMMOBILIÈRES– CENTRE AQUATIQUE – STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE – LOT 5 949 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CESSION EN EMPHYTÉOSE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT *l'Entente relative à l'aménagement de différents accès et d'infrastructures municipales dans le cadre de la construction de la maison des aînés*, intervenue entre la Ville de Beloeil et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) le 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite prévoir sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, l'aménagement d'un stationnement supplémentaire afin de desservir le centre aquatique;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin une cession par emphytéose est nécessaire sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte de cession en emphytéose pour l'aménagement d'un stationnement supplémentaire desservant le centre aquatique à intervenir entre la Ville de Beloeil et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-05-236**

#### **35. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – CENTRE AQUATIQUE – ALLÉE D'ACCÈS – LOT 5 949 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT *l'Entente relative à l'aménagement de différents accès et d'infrastructures municipales dans le cadre de la construction de la maison des aînés*, intervenue entre la Ville de Beloeil et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) le 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite prévoir sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, l'aménagement, l'utilisation et l'entretien d'une allée d'accès menant au centre aquatique à partir de la rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin une servitude est nécessaire sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte de servitude pour l'aménagement, l'utilisation et l'entretien d'une allée d'accès entre le centre aquatique et la rue Saint-Jean-Baptiste à intervenir entre la Ville de Beloeil et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-237**

**36. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – CENTRE AQUATIQUE – CIRCULATION DES VÉHICULES D'URGENCE – LOT 5 949 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT *l'Entente relative à l'aménagement de différents accès et d'infrastructures municipales dans le cadre de la construction de la maison des aînés*, intervenue entre la Ville de Beloeil et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) le 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite prévoir, sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, la circulation des véhicules d'urgence entre le centre aquatique et le boulevard Yvon-L'heureux Nord pour une question de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin une servitude de passage est nécessaire sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte de servitude de passage pour la circulation des véhicules d'urgence entre le centre aquatique et le boulevard Yvon-L'heureux Nord à intervenir entre la Ville de Beloeil et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-238**

**37. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – CENTRE AQUATIQUE – PISTE CYCLABLE – LOT 5 949 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT *l'Entente relative à l'aménagement de différents accès et d'infrastructures municipales dans le cadre de la construction de la maison des aînés*, intervenue entre la Ville de Beloeil et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) le 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville désire aménager et permettre l'utilisation sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères d'une piste cyclable reliant le centre aquatique et le boulevard Yvon-L'heureux Nord;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin une servitude est nécessaire sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte de servitude pour l'aménagement, l'utilisation et l'entretien d'une piste cyclable à intervenir entre la Ville de Beloeil et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-05-239**

### **38. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET – RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 13 avril au 8 mai 2023;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 13 avril au 8 mai 2023 au montant total de 62 607 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 20 avril au 8 mai 2023 au montant total de 168 582,48 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-05-240**

### **39. FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIERRE ABRASIVE – PROJET 23DVO63 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la fourniture et la livraison de pierre abrasive, projet 23DVO63;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Jean-Paul Trudeau et Fils Ltée	28 168,88 \$
2. Construction DJL inc.	35 642,25 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de pierre abrasive au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Jean Paul Trudeau et Fils Ltée, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 27 avril 2023, pour une période de deux saisons, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 avril 2025, pour un montant total estimé de 56 337,76 \$, taxes incluses, soit 28 168,88 \$, taxes incluses par saison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-241**

**40. BOISÉ DES BOURGS – AMÉNAGEMENT DE SENTIERS – PROJET 2023-06 (21G008) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour l'aménagement de sentiers au boisé des Bourgs, projet 2023-06 (21G008);

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- |                           |               |
|---------------------------|---------------|
| 1. Gestion Inlandsis inc. | 302 780,91 \$ |
| 2. Indy-Co inc.           | 456 466,48 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour l'aménagement de sentiers au boisé des Bourgs, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Gestion Inlandsis inc., sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 26 avril 2023, pour un montant total estimé de 302 780,91 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-242**

**41. BIBLIOTHÈQUE DUROCHER – ACHAT D'UNE DÉCOUPEUSE AU LASER POUR LE MÉDIALAB – OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'entreprise Trotec Laser Canada pour l'achat d'une découpeuse au laser pour le Médialab à la bibliothèque Durocher;

CONSIDÉRANT que cet achat est subventionné à 100 % par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT que l'article 6 du *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle*, permet à la Ville d'octroyer des contrats de gré à gré pour des montants inférieurs à 121 200 \$ sur recommandation du chef de service de l'approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour l'achat d'une découpeuse au laser, à l'entreprise Trotec Laser Canada d'un montant total de 45 566,55 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-243**

**42. ACHAT DE COLONNES LUMINEUSES CYCLONE DE TYPE BOLLARD – PROJET 21T027 – OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour l'achat de colonnes lumineuses Cyclone de type bollard, projet 21T027;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- |   |              |
|---|--------------|
| 1. Franklin Empire inc.                   | 29 138,72 \$ |
| 2. Lumen, Division de Sonepar Canada inc. | 29 460,87 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour l'achat de colonnes lumineuses Cyclone de type bollard, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Franklin Empire inc., sur la base des prix unitaires apparaissant sur la soumission datée du 10 mai 2023, pour un montant total estimé de 29 138,72 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**POLITIQUE D'ART PUBLIC – PLAN D'ACTION ET D'INTERVENTION ARTISTIQUE – 2023-2027 – ADOPTION**

---

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

**2023-05-244**

**43. CLUB DE CANOTAGE OTTERBURN – ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DES QUAIS FLOTTANTS DU VIEUX-BELOEIL AUX FINS DE L'ACCUEIL DES PLAISANCIERS ET LA LOCATION D'EMBARCATIONS NON MOTORISÉES – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite stimuler l'économie locale par le développement d'une offre touristique attrayante et distinctive;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Club de canotage Otterburn à offrir un service d'accueil aux plaisanciers et de location d'embarcations non motorisées au Quai du Vieux-Moulin dans le Vieux-Beloeil;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver l'Entente relative à l'utilisation des quais flottants du Vieux-Beloeil aux fins de l'accueil des plaisanciers et la location d'embarcations non motorisées à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Club de canotage Otterburn et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-05-245**

**44. PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES – PROJET ESPACE CULTUREL AURÈLE-DUBOIS – AGRANDISSEMENTS ET RÉAMÉNAGEMENTS DES INFRASTRUCTURES – SUBVENTION – DEMANDE D'AJUSTEMENT**

---

CONSIDÉRANT la *Convention d'aide financière* intervenue entre la Ville de Beloeil et la Ministre de la Culture et des Communications du Québec en mars 2022 pour le projet *Espace culturel Aurèle-Dubois – agrandissements et réaménagements des infrastructures*;

CONSIDÉRANT que ladite convention a pour objet l'octroi d'une aide financière maximale de 10 884 300 \$, représentant 63,79 % du montant estimé pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que le projet initial était estimé à 17 060 607 \$ au moment de la signature de la convention;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la mise à jour du budget, le coût total du projet est maintenant estimé à 21 000 000 \$, en raison du contexte inflationniste et du délai entre le dépôt de la demande et celle de la réalisation du projet, ce qui a entraîné une hausse importante des coûts de construction;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil ne peut assumer seule cette hausse importante des coûts pour la réalisation de cette infrastructure essentielle à la communauté;

CONSIDÉRANT que la contribution financière des gouvernements provincial et fédéral représente seulement 51,83 %, soit un écart de 11,96 % représentant un montant 2 511 600 \$;

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial a déposé le 21 mars 2023, un budget prévoyant un montant de 110 millions pour bonifier les subventions déjà confirmées pour les infrastructures en raison du contexte inflationniste des dernières années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite réaliser le projet de l'Espace culturel Aurèle-Dubois, projet essentiel à la vitalité culturelle et économique de toute une région;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De demander aux paliers de gouvernements provincial et fédéral d'ajuster leur aide financière en tenant compte du contexte économique actuel et des coûts actualisés de réalisation du projet *Espace culturel Aurèle-Dubois – agrandissements et réaménagements des infrastructures*, afin que l'aide financière représente le pourcentage initialement prévu de 63,79 %.

De transmettre cette résolution à Monsieur Éric Girard, ministre des finances et député de Groulx, à Monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, ministre de la Justice et Leader parlementaire du gouvernement, à Monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, à Monsieur Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien ainsi qu'à Monsieur Yves-François Blanchet, député de Beloeil-Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-05-246**

#### **45. TOURISME MONTÉRÉGIE – ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME 2022-2025 (EPRTNT) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière *Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025* (EPRTNT) a pour but de favoriser le développement de l'offre touristique de la région de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que l'édition 2024 marquera la 10<sup>e</sup> édition de l'événement *Showfrette – week-end en lumière*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'EPRTNT afin de bonifier l'édition 2024 du Showfrette pour souligner cet anniversaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;



D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à Tourisme Montérégie dans le cadre du programme d'aide financière *Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025* (EPRTNT), pour bonifier la programmation de la 10<sup>e</sup> édition de *Showfrette – weekend en lumière*;

De s'engager à maintenir l'évènement *Showfrette – week-end en lumière* pour une durée de cinq de (5) ans;

D'autoriser Monsieur Daniel Marineau, Directeur des loisirs, culture et vie communautaire à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-05-247**

#### **46. ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE – 23 JUIN 2023 – FERMETURE DE RUES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que des activités se tiendront dans le Vieux-Beloeil le 23 juin prochain à l'occasion de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT qu'afin d'optimiser l'espace et rendre le site plus sécuritaire pour les spectateurs et les piétons il y a lieu de procéder à des fermetures de rue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la fermeture des rues suivantes, de 18 h 30 à 23 h, le 23 juin 2023 :

- Rue Richelieu entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Bourgeois;
- Rue Saint-Matthieu entre les rues Monseigneur-De Laval et Richelieu;
- Rue Laurier entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Matthieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-05-248**

#### **47. PATRIMOINE CANADIEN – PROGRAMME LE CANADA EN FÊTE – ACCORD DE SUBVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire qu'un accord de subvention soit conclu avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme *Le Canada en fête* pour la réalisation des activités de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT qu'un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement du Québec, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De demander l'autorisation au gouvernement du Québec de pouvoir conclure l'accord de subvention;

D'autoriser Monsieur Daniel Marineau, Directeur des loisirs, culture et vie communautaire à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### 2023-05-249

#### **48. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 21 avril au 18 mai 2023
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – avril 2023
- c) Liste des employés permanents embauchés – 10 mai 2023
- d) Liste des employés temporaires embauchés – 10 mai 2023

#### 2023-05-250

#### **49. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Club Optimiste de Beloeil – Festin aux homards – 27 mai 2023 1 participation à 125 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - a) 21<sup>e</sup> Groupe Scout Beloeil – 60<sup>e</sup> anniversaire de fondation 500 \$
  - b) Vélo 2000 – participation à la Coupe du Monde Para-cycliste – 26 au 29 mai 2023 1 participation à 250 \$
  - c) Prévention des dépendances l'Arc-en-ciel – 30<sup>e</sup> anniversaire de fondation 300 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### 2023-05-251

#### **50. SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES – MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES – MAI 2023**

---

CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d’améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d’accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et qu’il est maintenant possible d’établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu’auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT que l’objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De déclarer le mois de mai comme le *Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques* et d’inviter tous les citoyennes et citoyens de la Ville de Beloeil à participer aux activités et ainsi contribuer à l’amélioration du bien-être des personnes atteintes de sclérose en plaques de notre municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 51. VARIA

---

## 52. PÉRIODE D’INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

## 53. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-05-252**

## 54. CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

À 21 h 29;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 23 mai 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d’assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE MARDI 27 JUIN 2023 – 19 HEURES 30**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

---

2.

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

---

3.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

4.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

5.

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

---

6. Séance ordinaire du conseil – 23 mai 2023 – procès-verbal – approbation

7. Maison des Jeunes des 4 Fenêtres – conseil d'administration – représentant de la Ville – nomination

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

---

8. Dérogation mineure (DM-2023-9054) – 1355, rue Louis-Marchand – réduction du nombre minimal d'arbres requis – audition des personnes intéressées – autorisation

9. Dérogation mineure (DM-2023-9061) – 53, rue Jeannotte – affichage – audition des personnes intéressées – autorisation

10. Usage conditionnel (UC-2023-9049) – 951, rue Gadbois – logement bigénérationnel – audition des personnes intéressées – autorisation

11. Usage conditionnel (UC-2023-9065) – 240, montée du Pré-Vert – logement bigénérationnel – audition des personnes intéressées – autorisation

12. *Règlement 1667-116-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes pour les antennes dans la zone P-2008* – assemblée publique de consultation

13. *Règlement 1667-116-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes pour les antennes dans la zone P-2008* – adoption

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

---

14. Planification stratégique 2023-2028 – adoption

15. Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) – accès gratuit aux services de transport collectif – entente de partenariat – renouvellement – approbation – autorisation de signature

---

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

---

16. Direction des finances – poste de trésorier-adjoint – création
17. Direction des travaux publics – postes saisonniers – abolitions
18. Programme d'accès à l'égalité en emploi – rapport – approbation – autorisation de signature
19. Politique de prévention de la violence conjugale et familiale au travail – adoption

---

#### **DIRECTION DE L'URBANISME**

---

20. Immeuble patrimonial cité – 200, rue Saint-Jean-Baptiste – travaux d'installation d'une deuxième rampe pour l'escalier avant – (CLP-2023-9058) – approbation
21. Immeuble patrimonial cité – 1014, rue Richelieu – travaux d'entretien et modification de la galerie avant – (CLP-2023-9060) – approbation
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9048) – 951, rue Gadbois – logement bigénérationnel – approbation
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9057) – 123, rue Saint-Jean-Baptiste – modification construction – approbation
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9059) – 423, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – approbation
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9066) – 240, montée du Pré-Vert – logement bigénérationnel – approbation
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9072) – 2130, rue Richelieu – revêtement extérieur – approbation
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9074) – 200, rue Saint-Jean-Baptiste – rampe – approbation
28. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9075) – 1014, rue Richelieu – entretien et galerie – approbation
29. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9077) – 1440, rue Richelieu – remplacement des ouvertures – approbation
30. Inspections d'installations septiques – personnes autorisées – nominations

---

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

---

31. *Règlement 1747-01-2023 modifiant le Règlement 1747-00-2018 déterminant les modalités de publication des avis publics* – adoption
32. *Règlement 1785-02-2023 modifiant le Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles* – adoption
33. *Règlement 1791-00-2022 ordonnant des travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque, de démolition du Pavillon Lanctôt et de construction d'un stationnement et décrétant un emprunt de 21 000 000 \$ à cette fin* – modification
34. Élections générales municipales – 2025 – vote par Internet – projet-pilote – participation
35. Assurances responsabilité civile et responsabilité excédentaire – parc de rouli-roulant et piste de BMX – année 2023-2024 – facture – autorisation de paiement
36. Transaction immobilière – lot 4 553 851 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – extinction partielle de servitude – approbation – autorisation de signature
37. Lot 4 556 156 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – caractère de rue – retrait – parc des Trente – dénomination
38. Maison de répit l'Intermède – 192, rue F.-X.-Garneau – demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes

39. Union des municipalités du Québec (UMQ) – services-conseils juridiques – formulaire d'autorisation – autorisation de signature

---

#### **DIRECTION DES FINANCES**

---

40. Écritures d'amendement au budget – réallocation de fonds pour projets en cours – approbation
41. Ouverture d'un compte bancaire entreprise – autorisation – signataires autorisés – nominations
42. Surplus accumulé non affecté – année 2022 – affectation
43. Projet de parcours thématique lumineux permanent – financement – surplus accumulé affecté – appropriation
44. Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) – entente de service – prolongation – approbation – autorisation de signature
45. Union des municipalités du Québec (UMQ) – achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2023 – projet 24RUMQ97 – regroupement d'achat – adhésion
46. Réfection de la rue Monseigneur-Lajoie – projet 2023-03 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
47. Fourniture de feux rectangulaires à clignotement rapide et boutons poussoirs pour traverses piétonnières – projet 23T007A – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

---

#### **DIRECTION DU GÉNIE**

---

48. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) – règlement sur la qualité de l'eau potable – tests cuivre/plomb – requête au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) – appui

---

#### **DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

---

---

#### **DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

49. Politique d'art public – plan d'action et d'intervention artistique – 2023-2027 – adoption
50. Union des municipalités du Québec (UMQ) – appel de projets Fous du français – demande d'aide financière – dépôt – autorisation
51. Kaput! Festival des artistes récupérateurs – remise de bourses et de prix – autorisation

---

#### **CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

52. Liste des documents déposés :
- a) Liste des déboursés – période du 19 mai au 23 juin 2023
  - b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – mai 2023
  - c) Liste des employés permanents embauchés – 14 juin 2023
  - d) Liste des employés temporaires embauchés – 14 juin 2023

---

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

53. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention

---

#### **VARIA**

---

- 54.

---

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

- 55.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 56.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

57.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE MARDI 27 JUIN 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le mardi 27 juin 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier adjoint

Sont absents :  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2023**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.



---

**2023-06-253**

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter l'ordre du jour présenté, en retirant le point suivant :

48. Fourniture, livraison et installation de balançoires accessibles – projet 22L004 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-254**

**6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 23 MAI 2023– PROCÈS–VERBAL – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 23 mai 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-255**

**7. MAISON DES JEUNES DES 4 FENÊTRES – CONSEIL D'ADMINISTRATION – REPRÉSENTANT DE LA VILLE – NOMINATION**

---

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur le conseiller Martin Dubreuil à titre de représentant de la Ville au conseil d'administration de la Maison des Jeunes des 4 Fenêtres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De nommer Monsieur le conseiller Stéphane Lepage à titre de représentant de la Ville de Beloeil au conseil d'administration de la Maison des Jeunes des 4 Fenêtres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-256**

**8. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9054) – 1355, RUE LOUIS-MARCHAND – RÉDUCTION DU NOMBRE MINIMAL D'ARBRES REQUIS – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9054) pour la propriété située au 1355, rue Louis-Marchand;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre la plantation d'un minimum de 20 arbres dans les cours avant, latérales et arrière, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* prescrit, pour tout agrandissement d'un bâtiment principal, un minimum d'un arbre pour chaque 35 mètres carrés de superficie d'implantation au sol de l'agrandissement, soit l'équivalent d'un minimum de 45 arbres en cour avant;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9054 telle que demandée pour le 1355, rue Louis-Marchand, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/60 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-257**

**9. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9061) – 53, RUE JEANNOTTE – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9061) pour la propriété située au 53, rue Jeannotte;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une distance de 0,31 mètre d'une ligne d'emprise de rue pour une enseigne sur poteau alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance de 1 mètre;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9061 telle que demandée pour le 53, rue Jeannotte, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/61 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-258**

**10. USAGE CONDITIONNEL (UC-2023-9049) – 951, RUE GADBOIS – LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil entendent les personnes qui désirent s'exprimer sur cette demande.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De reporter, à une séance ultérieure, la décision concernant la demande d'usage conditionnel UC-2023-9049 pour le 951, rue Gadbois, afin de valider les nouveaux éléments soulevés dans le cadre de l'audition des personnes intéressées.

De reporter également, à une séance ultérieure, la décision concernant la demande PIIA-2023-9048 concernant la même propriété inscrite au point 22 de l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-259**

**11. USAGE CONDITIONNEL (UC-2023-9065) – 240, MONTÉE DU PRÉ-VERT – LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation d'usage conditionnel (UC-2023-9065) pour la propriété située au 240, montée du Pré-Vert;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser l'aménagement d'un logement bigénérationnel de plus de 45 mètres carrés pour une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la demande d'usage conditionnel numéro UC-2023-9065 pour le 240, montée du Pré-Vert, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/70 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-06-260**

**12. RÈGLEMENT 1667-116-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LES ANTENNES DANS LA ZONE P-2008 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-116-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes pour les antennes dans la zone P-2008*.

Ce règlement a notamment pour objet d'augmenter la hauteur d'une antenne et de retirer la nécessité de clôturer. Il s'applique à la zone P-2008.

Ce règlement ne contient aucun article susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

**2023-06-261**

**13. RÈGLEMENT 1667-116-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LES ANTENNES DANS LA ZONE P-2008 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'adopter le *Règlement 1667-116-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes pour les antennes dans la zone P-2008*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-262**

**14. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2028 – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT les grands changements au plan social et économique ces dernières années;

CONSIDÉRANT les ajustement requis aux nouvelles réalités et aux besoins changeant de notre communauté;

CONSIDÉRANT que la planification stratégique 2018-2028 de la Ville de Beloeil se devait d'être révisée;

CONSIDÉRANT qu'un projet de planification stratégique, comprenant la mission, les valeurs, la vision et les orientations stratégiques de l'organisation municipale, a été élaboré;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'adopter la planification stratégique 2023-2028 de la Ville de Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-06-263**

**15. AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) – ACCÈS GRATUIT AUX SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF – ENTENTE DE PARTENARIAT – RENOUELEMENT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire offrir à ses citoyens l'opportunité d'utiliser les services de transport collectif gratuitement;

CONSIDÉRANT la compétence exclusive de l'Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) en matière d'établissement des tarifs du transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la Ville de Beloeil, la Municipalité de McMasterville, et l'ARTM en septembre 2022 à cet effet;

CONSIDÉRANT que ladite entente arrive à échéance le 30 juin 2023 et que la Ville souhaite son renouvellement;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis par l'ARTM pour un renouvellement du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver l'Entente relative à l'initiative tarifaire des villes de Beloeil et McMasterville – accès gratuit aux services de transport collectif local sur le territoire des villes de Beloeil et McMasterville pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023 et d'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-264**

**16. DIRECTION DES FINANCES – POSTE DE TRÉSORIER-ADJOINT – CRÉATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

De créer le poste de trésorier adjoint à la Direction des finances, selon la classe 4b de l'annexe A, intitulée *Échelles de salaire du personnel d'encadrement*, du *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-265**

**17. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – POSTES SAISONNIERS – ABOLITIONS**

---

CONSIDÉRANT que suite à la signature de la convention collective de travail entre la Ville de Beloeil et le syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil (SCFP local 4750) il a été convenu de convertir cinq postes saisonniers à la Direction des travaux publics en poste réguliers;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'abolir un poste de jardinier saisonnier et quatre postes de journaliers saisonniers à la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-266**

**18. PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI – RAPPORT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT qu'en tant qu'organisme public comptant plus de 100 employés, la Ville de Beloeil a l'obligation de mettre en place un programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE);

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail formé à cet effet a travaillé à son élaboration et qu'un rapport en ce sens a été préparé;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être déposé auprès de la Direction de l'accès à l'égalité et des services-conseils de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse aux fins d'évaluation;

CONSIDÉRANT que la date limite pour la remise du rapport était le 14 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la mairesse à signer le rapport préparé par le comité de travail de la Ville de Beloeil.

De transmettre le rapport à la Direction de l'accès à l'égalité et des services-conseils aux fins d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-267**

**19. POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE AU TRAVAIL – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* oblige les employeurs à prendre des mesures lorsqu'il sait ou devrait raisonnablement savoir que la travailleuse ou le travailleur est exposé à une situation de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel sur les lieux de travail;

CONSIDÉRANT qu'une politique a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'adopter la *Politique de prévention de la violence conjugale et familiale au travail* préparée par la Direction des ressources humaines et du développement organisationnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-268**

**20. IMMEUBLE PATRIMONIAL CITÉ – 200, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE DEUXIÈME RAMPE POUR L'ESCALIER AVANT – (CLP-2023-9058) – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT la réception d'une demande (CLP-2023-9058) pour des travaux d'installation d'une deuxième rampe pour l'escalier avant pour l'immeuble sis au 200, rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que ledit immeuble fait partie de la liste des immeubles patrimoniaux cités au *Règlement 1792-00-2022 relatif à la citation des immeubles patrimoniaux*;

CONSIDÉRANT que de ce fait les travaux prévus sont assujettis à l'obligation d'obtenir la recommandation du conseil local du patrimoine (CLP), suivis de l'approbation du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) a étudié ce projet et a émis une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/02 du conseil local du patrimoine (CLP), la demande CLP-2023-9058 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre des travaux d'installation d'une deuxième rampe pour l'escalier avant au 200, rue Saint-Jean-Baptiste.

Cette approbation est conditionnelle à l'approbation de la demande PIIA-2023-9074 par le conseil.

Le demandeur doit respecter en tout point les conditions de la présente approbation et toute modification au projet doit faire l'objet d'une réévaluation et d'une nouvelle approbation et ce, avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **2023-06-269**

### **21. IMMEUBLE PATRIMONIAL CITÉ – 1014, RUE RICHELIEU – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET MODIFICATION DE LA GALERIE AVANT – (CLP-2023-9060) – APPROBATION**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande (CLP-2023-9060) pour des travaux d'entretien et modification de la galerie avant pour l'immeuble sis au 1014, rue Richelieu;

CONSIDÉRANT que ledit immeuble fait partie de la liste des immeubles patrimoniaux cités au *Règlement 1792-00-2022 relatif à la citation des immeubles patrimoniaux*;

CONSIDÉRANT que de ce fait les travaux prévus sont assujettis à l'obligation d'obtenir la recommandation du conseil local du patrimoine (CLP), suivis de l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) a étudié ce projet et a émis une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/03 du conseil local du patrimoine (CLP), la demande CLP-2023-9060 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre des travaux d'entretien et de modification de la galerie avant au 1014, rue Richelieu.

Cette approbation est conditionnelle à l'approbation de la demande PIIA-2023-9075 par le conseil.

Le demandeur doit respecter en tout point les conditions de la présente approbation et toute modification au projet doit faire l'objet d'une réévaluation et d'une nouvelle approbation et ce, avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9048) – 951, RUE GADBOIS – LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – APPROBATION**

---

La décision du conseil concernant cette demande est reportée à une séance ultérieure, considérant qu'elle est liée à la demande d'autorisation d'usage conditionnel UC-2023-9049.

**2023-06-270**

---

**23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9057) – 123, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – MODIFICATION CONSTRUCTION – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/63 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9057 et d'autoriser la modification du permis au demandeur pour permettre la modification des plans déjà approuvés au 123, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur doit respecter en tout point les conditions de la présente approbation et toute modification au projet doit faire l'objet d'une réévaluation et d'une nouvelle approbation et ce, avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-271**

---

**24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9059) – 423, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/64 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9059 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre le remplacement d'une enseigne d'identification posée à plat sur le bâtiment au 423, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur doit respecter en tout point les conditions de la présente approbation et toute modification au projet doit faire l'objet d'une réévaluation et d'une nouvelle approbation et ce, avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



**2023-06-272**

**25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9066) – 240, MONTÉE DU PRÉ-VERT – LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/65 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9066 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre les travaux d'agrandissement du bâtiment principal et d'aménagement d'un logement bigénérationnel au-dessus du garage intégré au 240, montée du Pré-Vert, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur doit respecter en tout point les conditions de la présente approbation et toute modification au projet doit faire l'objet d'une réévaluation et d'une nouvelle approbation et ce, avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-273**

**26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9072) – 2130, RUE RICHELIEU – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/66 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9072 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre la reconstruction de la cheminée en brique au 2130, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur doit respecter en tout point les conditions de la présente approbation et toute modification au projet doit faire l'objet d'une réévaluation et d'une nouvelle approbation et ce, avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-274**

**27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9074) – 200, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – RAMPE – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/67 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9074 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre l'installation d'une deuxième rampe sur l'escalier avant au 200, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Cette approbation est conditionnelle à l'approbation de la demande CLP-2023-9058 par le conseil.

Le demandeur doit respecter en tout point les conditions de la présente approbation et toute modification au projet doit faire l'objet d'une réévaluation et d'une nouvelle approbation et ce, avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-275**

**28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9075) – 1014, RUE RICHELIEU – ENTRETIEN ET GALERIE – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/68 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9075 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre des travaux d'entretien et modification de la galerie avant au 1014, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères des sections 2 et 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Cette approbation est conditionnelle à l'approbation de la demande CLP-2023-9060 par le conseil.

Le demandeur doit respecter en tout point les conditions de la présente approbation et toute modification au projet doit faire l'objet d'une réévaluation et d'une nouvelle approbation et ce, avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-276**

**29. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9077) – 1440, RUE RICHELIEU – REMPLACEMENT DES OUVERTURES – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/71 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9077 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre des travaux de remplacement de dix (10) fenêtres sur les façades arrière et latérales du bâtiment principal au 1440, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur doit respecter en tout point les conditions de la présente approbation et toute modification au projet doit faire l'objet d'une réévaluation et d'une nouvelle approbation et ce, avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-277**

**30. INSPECTIONS D'INSTALLATIONS SEPTIQUES – PERSONNES AUTORISÉES – NOMINATIONS**

---

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été octroyé à la firme Inspectech pour l'inspection d'installations septiques dans la Ville de Beloeil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

De nommer le personnel de la firme Inspectech à titre de personnes légalement autorisées pour l'application des dispositions applicables du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (chapitre Q-2, r. 22), de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2), et de la *Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages* (chapitre M-11.6).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-278**

**31. RÈGLEMENT 1747-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1747-00-2018 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1747-01-2023 modifiant le Règlement 1747-00-2018 déterminant les modalités de publication des avis publics*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-279**

**32. RÈGLEMENT 1785-02-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1785-00-2021 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1785-02-2023 modifiant le Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-280**

**33. RÈGLEMENT 1791-00-2022 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE DÉMOLITION DU PAVILLON LANCTÔT ET DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 21 000 000 \$ À CETTE FIN – MODIFICATION**

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1791-00-2022 ordonnant des travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque, de démolition du Pavillon Lanctôt et de construction d'un stationnement et décrétant un emprunt de 21 000 000 \$ à cette fin* a été adopté par le conseil le 23 mai dernier;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse dudit règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), il y a lieu d'y apporter une modification;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

De modifier le règlement 1791-00-2022 de la façon suivante :

1. L'article 6 est remplacé par le suivant :
    - « Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment une subvention au montant de 10 884 300 \$ dans le cadre de du programme Aide au développement des infrastructures culturelles, dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée conclue entre le gouvernement du Canada et celui du Québec, conformément à la convention intervenue entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Beloeil et à la lettre de confirmation datée du 2 mars 2022, jointe au présent règlement comme Annexe D pour en faire partie intégrante.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »
2. L'annexe D, intitulée *Lettre de confirmation de l'aide financière* est ajoutée, au règlement pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-281**

**34. ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES – 2025 – VOTE PAR INTERNET – PROJET-PILOTE – PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections élabore un projet-pilote de vote par Internet qui sera mis en œuvre lors des élections générales municipales de 2025;

CONSIDÉRANT que l'essai du vote par Internet sera centralisé auprès du directeur général des élections, lequel sera seul responsable du choix du fournisseur de la solution technologique pour le vote par Internet et de l'administration de cette modalité de vote;

CONSIDÉRANT que l'article 659.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) habilite une municipalité, le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales à conclure une entente pour faire l'essai de nouveaux mécanismes de votation et pour mettre en œuvre des projets-pilotes visant l'organisation et le déroulement d'une élection;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) pour conclure une entente avec le directeur général des élections et la Ministre afin de permettre l'essai du vote par Internet lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025 par la mise en œuvre du projet-pilote susmentionné;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre la tenue du vote par Internet dans la Ville de Beloeil, deux ententes doivent être conclues entre cette dernière, le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT que la première entente portera sur les rôles et responsabilités des parties et décrira la procédure générale du vote par Internet;

CONSIDÉRANT que la deuxième entente, qui sera signée ultérieurement, portera sur l'opérationnalisation du vote par Internet et décrira la procédure détaillée applicable pour cette modalité de vote;

CONSIDÉRANT qu'il sera loisible pour la Ville de se retirer du projet-pilote après la signature de la première entente au moyen d'un avis écrit;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'accepter de participer au projet-pilote de vote par Internet à l'occasion des élections générales municipales du 2 novembre 2025;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document requis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-282**

**35. ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE ET RESPONSABILITÉ EXCÉDENTAIRE – PARC DE ROULI-ROULANT ET PISTE DE BMX – ANNÉE 2023-2024 – FACTURE – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la réception de la facture de BFL Canada risques et assurances inc. concernant le renouvellement pour l'assurance responsabilité civile et responsabilité excédentaire pour le parc de rouli-roulant et la piste de BMX pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 1<sup>er</sup> juin 2024;

CONSIDÉRANT le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, une autorisation du conseil est nécessaire afin de procéder au paiement de cette facture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser la dépense et le paiement de la facture 636386 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 9 282,22 \$ pour le renouvellement de l'assurance responsabilité civile et responsabilité excédentaire pour le parc de rouli-roulant et la piste de BMX pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 1<sup>er</sup> juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-283**

#### **36. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 4 553 851 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – EXTINCTION PARTIELLE DE SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'acte de servitude sous seing privé intervenu entre Victor Hamelin et fils limitée, la Ville de Beloeil et la compagnie de téléphone Bell Canada, dont copie est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères, sous le numéro 114 951;

CONSIDÉRANT que la résidence située au 1161, rue des Chardonnerets et la corniche dudit immeuble empiètent considérablement dans l'assiette de la servitude de passage;

CONSIDÉRANT que cette servitude n'est d'aucune utilité pour la Ville de Beloeil et Bell Canada;

CONSIDÉRANT que les parties désirent régulariser la situation en annulant une partie de l'assiette de la servitude;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver l'acte d'extinction partielle de servitude à intervenir entre la Ville de Beloeil et Bell Canada d'une part et Madame Annie Desautels-Fréchette et Monsieur Olivier Béland-Deland d'autre part et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-284**

#### **37. LOT 4 556 156 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CARACTÈRE DE RUE – RETRAIT – PARC DES TRENTÉ – DÉNOMINATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est propriétaire du lot 4 556 156 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, étant dénommé comme la rue Boisvert;

CONSIDÉRANT que des travaux, tels l'aménagement d'un passage piétonnier et la plantation de végétaux, sont en cours par la Direction des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, le caractère de rue n'a plus lieu d'être conservé sur ledit lot;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de toponymie datée du 8 mars 2023 à ce sujet;

CONSIDÉRANT que ce lot est adjacent au Parc des Trente et qu'il est destiné à être l'agrandissement de cet espace vert;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le dénommer en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De retirer le caractère de rue existant sur le lot 4 556 156 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

De dénommer le lot 4 556 156 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères comme le *Parc des Trente*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-285**

#### **38. MAISON DE RÉPIT L'INTERMÈDE – 192, RUE F.-X.-GARNEAU – DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES**

CONSIDÉRANT que, conformément aux article 243.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'organisme Maison de répit l'Intermède a soumis le 29 mai 2023 à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 192, rue F.-X.-Garneau;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à exempter la Maison de répit l'Intermède de payer toute taxe foncière sur l'immeuble précité;

CONSIDÉRANT que l'organisme a fourni les documents nécessaires à l'appui de sa demande;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a consulté la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'informer la Commission municipale du Québec que la Ville de Beloeil n'a pas d'objection à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de la Maison de répit l'Intermède;

D'informer également la Commission municipale du Québec, qu'advenant une audience, la Ville ne souhaite pas être représentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-286**

#### **39. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – SERVICES-CONSEILS JURIDIQUES – FORMULAIRE D'AUTORISATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que l'UMQ offre à ses membres des services-conseils juridiques;

CONSIDÉRANT qu'une banque de cinq heures de services-conseils est offerte sans frais annuellement;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir bénéficier des services-conseils juridiques de l'UMQ au-delà des cinq heures offertes gratuitement il y a lieu de remplir un formulaire d'autorisation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire avoir la possibilité de bénéficier des services-conseils juridiques et ce, même lorsque la banque de cinq heures offertes sera épuisée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser Madame Martine Vallières, directrice générale, à signer le formulaire d'autorisation de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de pouvoir utiliser les services-conseils juridiques de l'UMQ pour répondre à toute question en lien avec le droit municipal, la gestion contractuelle et l'accès à l'information, au-delà des cinq (5) heures offertes sans frais annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-287**

#### **40. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET – RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 9 mai au 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 9 mai au 5 juin 2023 au montant total de 259 662,67 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 9 mai au 5 juin 2023 au montant total de 150 000 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-288**

#### **41. OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE ENTREPRISE – AUTORISATION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT la volonté d'ouvrir un compte bancaire d'entreprise à la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner des signataires autorisés à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;



D'autoriser madame Marie-Josée Piédade, trésorière, à procéder à l'ouverture d'un compte bancaire d'entreprise et d'un mode *Accès D Affaires* requérant deux signatures à la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire.

De nommer madame Marie-Josée Piédade, trésorière et madame Cathy Goyette, directrice des finances, administratrices principales *Accès D Affaires* pour la Ville de Beloeil.

D'autoriser madame Marie-Josée Piédade, trésorière, madame Cathy Goyette, directrice des finances et madame Nadine Viau, mairesse, à signer les chèques, effets bancaires de même que les autorisations de paiements électroniques *Accès D Affaires* pour la Ville de Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-289**

#### **42. SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ – ANNÉE 2022 – AFFECTATION**

CONSIDÉRANT les surplus accumulés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la politique de gestion des surplus, il y a lieu d'affecter ce surplus, en tout ou en partie, à des projets spécifiques ou des éventualités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser l'affectation, à même le surplus accumulé non affecté de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, des montants indiqués au tableau ci-dessous en regard de chacune des réserves :

Élections	50 000,00 \$
Provision pour éventualités	150 000,00 \$
Poursuites contre la Ville	35 000,00 \$
Réserve – lissage dette	700 000,00 \$
Confection du rôle d'évaluation	40 000,00 \$
Valeur assurable des bâtiments	6 000,00 \$
Réserve pour les régies	291 500,00 \$
Informatique et téléphonie	150 000,00 \$
Programme de mise aux normes des bâtiments	500 000,00 \$
Programme – aide restauration patrimoniale	20 000,00 \$
Programme – aide architecture patrimoniale	15 000,00 \$
Programme – maisons lézardées	75 000,00 \$
Budget participatif	150 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-290**

#### **43. PROJET DE PARCOURS THÉMATIQUE LUMINEUX PERMANENT – FINANCEMENT – SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – APPROPRIATION**

CONSIDÉRANT que suite au budget participatif le projet de parcours thématique lumineux permanent a été retenu;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un surplus accumulé affecté au budget participatif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 150 000 \$ du surplus accumulé affecté au budget participatif pour financer le projet de création d'un parcours thématique lumineux permanent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-291**

**44. CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER) – ENTENTE DE SERVICE – PROLONGATION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'une entente de service pour la gestion, l'entretien et la réparation d'un parc de véhicules est intervenue en 2015 entre la Ville de Beloeil et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec (CGER);

CONSIDÉRANT que ladite entente a, par la suite, été prolongée par période successive d'un an en 2020, en 2021 et en 2022;

CONSIDÉRANT que ladite entente prolongée vient à échéance le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT que le CGER, suite aux recommandations du vérificateur général, revoit son positionnement stratégique et permet de prolonger les ententes avec les villes pour une durée maximale d'un an;

CONSIDÉRANT que les prix sont sujet à un ajustement inférieur ou égal à l'IPC le 1<sup>er</sup> avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la reconduction de l'entente de service avec le Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec (CGER) pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, selon les termes du contrat, pour un montant estimé de 1 455 997,20 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice générale à signer l'avenant pour la reconduction de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-06-292**

**45. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2024 – PROJET 24RUMQ97 – REGROUPEMENT D'ACHAT – ADHÉSION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Ville de Beloeil confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles nécessaires aux activités de la Ville de Beloeil pour l'année 2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beloeil s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville de Beloeil à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville de Beloeil. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Beloeil s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2024, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Ville de Beloeil reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2,0 %;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-293**

#### **46. RÉFECTION DE LA RUE MONSEIGNEUR-LAJOIE – PROJET 2023-03 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour les travaux de réfection de la rue Monseigneur-Lajoie, projet 2023-03;

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Univert Paysagement inc.	1 200 149,68 \$
2. Eurovia Québec Construction inc.	1 293 923,05 \$
3. Gestion Dexsen inc.	1 319 036,32 \$
4. Entreprises Michaudville inc.	1 349 100,00 \$
5. Excavation Civil Pro inc.	1 368 452,00 \$
6. Pavage Axion inc.	1 410 113,72 \$
7. Pavages Maska inc.	1 574 662,52 \$
8. Excavation Jonda inc.	1 590 282,46 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour les travaux de réfection de la rue Monseigneur-Lajoie au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Univert Paysagement inc., sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 31 mai 2023 pour un montant total estimé de 1 200 149,68 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-294**

#### **47. FOURNITURE DE FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE ET BOUTONS POUSSOIRS POUR TRAVERSES PIÉTONNIÈRES – PROJET 23T007A – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la fourniture de feux rectangulaires à clignotement rapide et boutons poussoirs pour traverses piétonnières, projet 23T007A;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Traffic-Innovation inc.	39 947,78 \$
2. Kalitec	62 373,94 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'octroyer un contrat pour la fourniture de feux rectangulaires à clignotement rapide et boutons poussoirs pour traverses piétonnières au soumissionnaire offrant le meilleur rapport qualité/prix, soit l'entreprise Traffic-Innovation inc. sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 12 mai 2023, pour un montant total estimé de 38 947,78 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE BALANÇOIRES ACCESSIBLES – PROJET 22L004 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

#### **2023-06-295**

#### **48. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RIEVR) – RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – TESTS CUIVRE/PLOMB – REQUÊTE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) – APPUI**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR);

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil délègue à la RIEVR la gestion des tests cuivre/plomb effectués sur son système de distribution;

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 9 mai 2023, le Conseil de la RIEVR a adopté la résolution numéro 23-05-017 concernant l'échantillonnage cuivre/plomb requis au règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Beloeil a pris connaissance de ladite résolution et s'en déclare satisfaite;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'appuyer la démarche de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) et sa demande de modification pour l'application du règlement de la qualité de l'eau potable tel que proposé à la résolution numéro 23-05-017 de la RIEVR du 9 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-296**

#### **49. POLITIQUE D'ART PUBLIC – PLAN D'ACTION ET D'INTERVENTION ARTISTIQUE – 2023-2027 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 27 février 2023, de la *Politique d'art public*;

CONSIDÉRANT que cette politique se veut être un cadre de référence pour améliorer l'espace et le paysage urbain du territoire de la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action a été élaboré afin de concrétiser ce cadre de référence par des actions précises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le plan d'action et d'intervention artistique 2023-2027 de la *Politique d'art public* tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-297**

#### **50. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – APPEL DE PROJETS FOUS DU FRANÇAIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que l'appel de projet *Fous du français* de l'Union des municipalités du Québec a pour objectif de subventionner les municipalités afin de promouvoir et de valoriser l'utilisation de la langue française;

CONSIDÉRANT que le projet *Bienvenue chez vous!* mis en place par la bibliothèque consiste à permettre à des jeunes provenant de deux groupes scolaires d'écoles primaires ou secondaire de la municipalité de créer un guide d'accueil et de découvertes culturelles illustré destiné aux nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière pour ce projet dans le cadre de l'appel de projet *Fous du français*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de l'appel de projet *Fous du français*;

D'autoriser Monsieur Daniel Marineau, Directeur des loisirs, culture et vie communautaire, à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-298**

### **51. KAPUT! FESTIVAL DES ARTISTES RÉCUPÉRATEURS – REMISE DE BOURSES ET DE PRIX – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la tenue, les 26 et 27 août prochain, de l'événement Kaput! Festival des artistes récupérateurs;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet événement, des bourses et des prix d'une valeur totale de 1 100 \$ seront remis lors de concours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser la Direction des finances à procéder aux paiements au nom des gagnants des concours organisés dans le cadre de l'événement Kaput! Festival des artistes récupérateurs, et ce à compter du 28 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-06-299**

### **52. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 19 mai au 23 juin 2023
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – mai 2023
- c) Liste des employés permanents embauchés – 14 juin 2023
- d) Liste des employés temporaires embauchés – 14 juin 2023

#### **2023-06-300**

### **53. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle / Trouble du spectre de l'autisme (AVRDI / TSA) – spectacle-bénéfice – 8 septembre 2023 5 participations  
à 51,29 \$

2. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| a) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – congrès 2023<br>– 28 au 30 septembre 2023 | 1 participation<br>à 945 \$ |
|--|-----------------------------|

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### 54. VARIA

---

#### 55. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

#### 56. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-06-301**

#### 57. CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

À 20 h 45;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 27 juin 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier adjoint

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 10 JUILLET 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

---

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

2.

---

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

3.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

4.

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5.

---

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

6. Séance ordinaire du conseil – 27 juin 2023 – procès-verbal – approbation

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

7. Dérogation mineure (DM-2023-9081) – 310-316, rue De Montenach – nouvelle construction – audition des personnes autorisées – autorisation
8. Dérogation mineure (DM-2023-9083) – 320-326, rue De Montenach – nouvelle construction – audition des personnes autorisées – autorisation
9. Dérogation mineure (DM-2023-9084) – rue Saint-Matthieu – lot 6 395 524 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – allée d'accès au stationnement – audition des personnes autorisées – autorisation

---

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

---

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

10. Direction des finances – poste de trésorier adjoint – nomination
11. Direction des loisirs, culture et vie communautaire – poste de coordonnateur sports et installations – embauche
12. Direction des loisirs, culture et vie communautaire – poste de chef de service arts, culture et bibliothèque – embauche

---

#### **DIRECTION DE L'URBANISME**

13. Usage conditionnel (UC-2023-9049) – 951, rue Gadbois – logement bigénérationnel – autorisation



14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9048) – 951, rue Gadbois – logement bigénérationnel – approbation
15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9068) – 328-330, rue De Montenach – lotissement et nouvelle construction – approbation
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9082) – 67, rue Brunelle – modification revêtement extérieur – approbation
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9018) – rue Saint-Matthieu – lot 6 395 524 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – modification du PIIA-2022-9032 – approbation partielle

---

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

---

18. Avis de détérioration – immeuble patrimonial – 1005, rue Richelieu – approbation – autorisation de signature
19. Entente relative à l'établissement d'une servitude personnelle – lot 4 556 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – rue Saint-Laurent – approbation – autorisation de signature
20. Assurances cyber-risques – année 2023-2024 – facture – approbation – autorisation de paiement

---

#### **DIRECTION DES FINANCES**

---

21. Réallocation de fonds pour projets en cours – approbation
22. Émission d'obligations – 5 788 000 \$ – 20 juillet 2023 – adjudication
23. Émission d'obligations – 5 788 000 \$ – 20 juillet 2023 – résolution de concordance et de courte échéance
24. Travaux de stabilisation des berges – rivière Richelieu – phase 1 – services professionnels d'ingénierie – plan, devis et surveillance – projet 2014-05A – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
25. Parc de la Baronne – fourniture et installation d'un bloc sanitaire à accessibilité universelle – projet 2022-24A (23L006) – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
26. Acquisition de bornes de recharge électrique – octroi de contrat
27. Fourniture, livraison et installation de balançoires accessibles – projet 22L004 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

---

#### **DIRECTION DU GÉNIE**

---

---

#### **DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

---

---

#### **DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

---

#### **CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

28. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des déboursés – période du 24 juin au 6 juillet 2023
  - b) Direction de l'urbanisme – rapport de construction des permis et certificats – juin 2023
  - c) Étude des besoins de la communauté en sport, loisirs, culture et vie communautaire
  - d) Liste des employés temporaires embauchés – 10 juillet 2023

---

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

29. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention

---

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

---

- 30.

---

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

31.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

32.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

33.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 10 JUILLET 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 10 juillet 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2023**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

---

**2023-07-302**

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-07-303**

**6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 27 JUIN 2023– PROCÈS–VERBAL – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 27 juin 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-07-304**

**7. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9081) – 310-316, RUE DE MONTENACH – NOUVELLE CONSTRUCTION – AUDITION DES PERSONNES AUTORISÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9081) pour la propriété située au 310-316, rue De Montenach;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- 35,5 % de revêtement de classe A sur la façade latérale droite alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige 50 % de revêtement de classe A pour les façades latérales;
- Le déplacement de véhicules pour accéder à une case de stationnement alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige qu'une aire de stationnement soit aménagée de telle sorte que les véhicules puissent y entrer et sortir en marche avant sans nécessiter le déplacement de véhicules;
- Une pente de 15,7 % pour l'allée d'accès à la rue d'un garage souterrain alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite la pente pour l'allée d'accès à la rue d'un garage souterrain à 10 %;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9081 telle que demandée pour le 310-316, rue De Montenach, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/76 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-07-305**

#### **8. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9083) – 320-326, RUE DE MONTENACH – NOUVELLE CONSTRUCTION – AUDITION DES PERSONNES AUTORISÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9083) pour la propriété située au 320-326, rue De Montenach;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- 35,5 % de revêtement de classe A sur la façade latérale droite alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige 50 % de revêtement de classe A pour les façades latérales;
- Le déplacement de véhicules pour accéder à une case de stationnement alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige qu'une aire de stationnement soit aménagée de telle sorte que les véhicules puissent y entrer et sortir en marche avant sans nécessiter le déplacement de véhicules;
- Une pente de 15,7 % pour l'allée d'accès à la rue d'un garage souterrain alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite la pente pour l'allée d'accès à la rue d'un garage souterrain à 10%;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9083 telle que demandée pour le 320-326, rue De Montenach, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/77 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-07-306**

#### **9. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9084) – RUE SAINT-MATTHIEU – LOT 6 395 524 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – ALLÉE D'ACCÈS AU STATIONNEMENT – AUDITION DES PERSONNES AUTORISÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9084) pour la propriété située sur le lot 6 295 524 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, sur la rue Saint-Matthieu;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une pente de 18 % pour une allée d'accès alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite la pente d'une allée d'accès à la rue à 10 %;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9084 telle que demandée pour le lot 6 395 524 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, sur la rue Saint-Matthieu, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/80 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-07-307**

**10. DIRECTION DES FINANCES – POSTE DE TRÉSORIER ADJOINT – NOMINATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De nommer madame Caroline Samuel à titre de trésorière adjointe au sein de la Direction des finances, à compter du 15 octobre 2023, selon la classe 4b de l'annexe A du *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*, au salaire annuel de 81 337 \$.

De modifier le titre d'emploi de madame Cathy Goyette pour directrice générale adjointe performance organisationnelle et directrice des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-07-308**

**11. DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – POSTE DE COORDONNATEUR SPORTS ET INSTALLATIONS – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'embaucher monsieur Samuel Rogers à titre de coordonnateur sports et installations au sein de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire, à compter du 17 juillet 2023, selon les termes et conditions prévus au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2023-07-309**

**12. DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – POSTE DE CHEF DE SERVICE ARTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'embaucher madame Michelle Roux-Bordage à titre de chef de service arts, culture et bibliothèque au sein de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire, à compter du 6 septembre 2023, selon la classe 4a de l'annexe A du *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*, au salaire annuel de 93 309 \$

Madame Roux-Bordage bénéficiera de 5 jours de vacances en 2023 et de 4 semaines à compter de 2024 ainsi que des autres conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2023-07-310**

**13. USAGE CONDITIONNEL (UC-2023-9049) – 951, RUE GADBOIS – LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation d'usage conditionnel (UC-2023-9049) pour la propriété située au 951, rue Gadbois;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser l'aménagement d'un logement bigénérationnel de plus de 45 mètres carrés pour une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

CONSIDÉRANT l'audition des personnes intéressées qui s'est tenue le 27 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser la demande d'usage conditionnel numéro UC-2023-9049 pour le 951, rue Gadbois, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/69 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-07-311**

**14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9048) – 951, RUE GADBOIS – LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/62 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9043 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre l'ajout d'un deuxième étage pour l'aménagement d'un logement supplémentaire de 68 mètres carrés au 951, rue Gadbois, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-07-312**

#### **15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9068) – 328-330, RUE DE MONTENACH – LOTISSEMENT ET NOUVELLE CONSTRUCTION – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/78 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9068 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre la subdivision du terrain en deux lots et permettre la construction de deux bâtiments de quatre logements au 328-330, rue De Montenach, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 21 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-07-313**

#### **16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9082) – 67, RUE BRUNELLE – MODIFICATION REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;



D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/79 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9082 et d'autoriser la modification du permis au demandeur pour permettre le remplacement d'un matériau de revêtement extérieur ainsi que le retrait d'une colonne en cour avant au 67, rue Brunelle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

De ne pas considérer la suggestion énoncée dans la recommandation du CCU concernant le maintien de la colonne des balcons pour des raisons d'esthétisme.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-07-314**

#### **17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9018) – RUE SAINT-MATTHIEU – LOT 6 395 524 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – MODIFICATION DU PIIA-2022-9032 – APPROBATION PARTIELLE**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver partiellement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/06/81 du comité consultatif d'urbanisme, une partie du plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9018, soit les modifications demandées pour la façade latérale gauche donnant sur la rue Monseigneur-de-Laval.

De refuser, pour les motifs mentionnés à la recommandations 2023/06/81 du comité consultatif d'urbanisme, toutes les autres modifications demandées.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-07-315**

#### **18. AVIS DE DÉTÉRIORATION – IMMEUBLE PATRIMONIAL – 1005, RUE RICHELIEU – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'en date du 3 novembre 2022, la Ville de Beloeil a signifié à madame Daphné McLean, propriétaire, un avis écrit lui indiquant les travaux à effectuer à son immeuble sis au 1005, rue Richelieu, à Beloeil, ainsi que le délai pour les effectuer afin de rendre le bâtiment conforme au titre 7 intitulé « Salubrité et entretien des immeubles » du *Règlement général 1775-00-2020*;

CONSIDÉRANT que le délai stipulé dans l'avis susmentionné a par la suite été prolongé par décision du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le nouveau délai stipulé est échu et que la propriétaire n'a pas effectué les travaux requis;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.4.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil municipal peut requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis de détérioration si le propriétaire d'un immeuble ne se conforme pas à l'avis qui lui est transmis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver l'avis de détérioration concernant l'immeuble situé au 1005, rue Richelieu, à Beloeil et de requérir l'inscription d'un tel avis au registre foncier.

D'autoriser la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-07-316**

#### **19. ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE PERSONNELLE – LOT 4 556 205 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RUE SAINT-LAURENT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot 4 556 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, soit l'emprise de la rue Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que des empiètements ont été faits sur ledit lot par le propriétaire du lot 4 554 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, soit l'aménagement d'un stationnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente relative à l'établissement d'une servitude personnelle afin de régulariser la présente situation qui prive la Ville de l'usage d'une partie de son lot tout en assurant le maintien en état de l'empiètement fait de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver l'*Entente relative à l'établissement d'une servitude personnelle* à intervenir entre la Ville de Beloeil et Mylène Boivin, psychologue inc. et autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à ce effet, le tout conditionnellement à l'adoption finale d'une résolution autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le lot 4 554 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-07-317**

#### **20. ASSURANCES CYBER-RISQUES – ANNÉE 2023-2024 – FACTURE – APPROBATION – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la réception de la facture de BFL Canada risques et assurances inc. concernant le renouvellement pour l'assurance cyber-risques pour la période du 1er juillet 2023 au 1er juillet 2024;

CONSIDÉRANT le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, une autorisation du conseil est nécessaire afin de procéder au paiement de cette facture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la dépense et le paiement de la facture 643445 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 17 989,43 \$ pour le renouvellement de l'assurance cyber-risques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-07-318**

#### **21. RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 6 au 22 juin 2023;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 6 au 22 juin 2023 au montant total de 334 745,19 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-07-319**

#### **22. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 5 788 000 \$ – 20 JUILLET 2023 – ADJUDICATION**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1655-00-2011, 1656-00-2011, 1657-00-2011, 1658-00-2011, 1660-00-2011, 1617-00-2009, 1618-00-2009, 1630-00-2010, 1650-00-2011, 1673-00-2012, 1674-00-2012, 1684-00-2012 et 1724-00-2016, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 juillet 2023, au montant de 5 788 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

439 000 \$	5,50000 %	2024
461 000 \$	5,25000 %	2025
484 000 \$	5,00000 %	2026
509 000 \$	4,75000 %	2027
3 895 000 \$	4,50000 %	2028

Prix : 98,08000

Coût réel : 5,12085 %

2 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

439 000 \$	5,25000 %	2024
461 000 \$	5,25000 %	2025
484 000 \$	5,00000 %	2026
509 000 \$	4,70000 %	2027
3 895 000 \$	4,70000 %	2028

Prix : 98,50000

Coût réel : 5,15719 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

439 000 \$	5,40000 %	2024
461 000 \$	5,25000 %	2025
484 000 \$	5,00000 %	2026
509 000 \$	4,85000 %	2027
3 895 000 \$	4,70000 %	2028

Prix : 98,54500

Coût réel : 5,16076 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

439 000 \$	5,30000 %	2024
461 000 \$	5,15000 %	2025
484 000 \$	5,00000 %	2026
509 000 \$	4,85000 %	2027
3 895 000 \$	4,80000 %	2028

Prix : 98,79362

Coût réel : 5,16687 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

439 000 \$	5,25000 %	2024
461 000 \$	5,20000 %	2025
484 000 \$	4,95000 %	2026
509 000 \$	4,80000 %	2027
3 895 000 \$	4,75000 %	2028

Prix : 98,61100

Coût réel : 5,17032 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 5 788 000 \$ de la Ville de Beloeil soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

### **2023-07-320**

### **23. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 5 788 000 \$ – 20 JUILLET 2023 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 788 000 \$ qui sera réalisé le 20 juillet 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1655-00-2011	58 060 \$
1656-00-2011	32 140 \$
1657-00-2011	63 770 \$
1658-00-2011	35 070 \$
1660-00-2011	9 190 \$
1617-00-2009	46 000 \$
1618-00-2009	46 300 \$
1630-00-2010	233 900 \$
1650-00-2011	154 900 \$
1673-00-2012	194 700 \$
1673-00-2012	283 300 \$
1674-00-2012	347 200 \$
1674-00-2012	339 300 \$
1684-00-2012	560 570 \$
1724-00-2016	3 383 600 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1673-00-2012, 1674-00-2012 et 1724-00-2016, la Ville de Beloeil souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

Que les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 juillet 2023;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 20 janvier et le 20 juillet de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 02731  
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER  
BELOEIL, QC J3G 4G7

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Beloeil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1673-00-2012, 1674-00-2012 et 1724-00-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 20 juillet 2023, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-07-321**

#### **24. TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – RIVIÈRE RICHELIEU – PHASE 1 – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLAN, DEVIS ET SURVEILLANCE – PROJET 2014-05A – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans, devis et surveillance pour des travaux de stabilisation des berges de la rivière Richelieu, phase 1, projet 2014-05A;

CONSIDÉRANT que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé selon les critères d'évaluation approuvés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

	Rang	Prix (taxes incluses)
1. Cima+ s.e.n.c.	2	
2. Le Groupe Conseil Génipur inc.	1	151 422,08 \$
3. Stantec Experts-Conseil ltée	3	

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires, en fonction de quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'octroyer un contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans, devis et surveillance pour des travaux de stabilisation des berges de la rivière Richelieu, phase 1, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Le Groupe Conseil Génipur inc., sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 6 juin 2023, pour un montant total estimé de 151 422,08 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **2023-07-322**

#### **25. PARC DE LA BARONNE – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN BLOC SANITAIRE À ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE – PROJET 2022-24A (23L006) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture et l'installation d'un bloc sanitaire à accessibilité universelle, projet 2022-24A (23L006);

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Patio Drummond Ltée	109 226,25 \$
2. 9394-0047 Québec inc.	191 433,38 \$

CONSIDÉRANT que la Ville bénéficie, pour cette acquisition, d'une subvention d'un montant de 68 347 \$ provenant du Fonds pour l'accessibilité d'Emploi et Développement social Canada;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'un bloc sanitaire à accessibilité universelle au parc de la Baronne au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Patio Drummond Ltée, sur la base du prix forfaitaire apparaissant au bordereau de prix daté du 12 juin 2023, pour un montant total estimé de 109 226,25 \$, taxes incluses.

L'octroi du contrat est conditionnel à ce que le bloc sanitaire réponde à la norme CSA-A277.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-07-323**

#### **26. ACQUISITION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a été retenue dans le cadre du Programme de subvention d'achat et d'installation de quatre bornes de recharge électrique;

CONSIDÉRANT que la contribution financière d'Hydro-Québec est de 100 %;

CONSIDÉRANT que l'entreprise AddÉnergie Technologies inc. (FLO), fournisseur d'Hydro-Québec, a déposé une soumission pour l'achat de quatre bornes de recharge électrique pour les endroits suivants :

- 799, rue Lajeunesse: une borne sur rue double principale
- 120, rue Ledoux: une borne sur rue double principale

- 308, rue Maria-Goretti: une borne sur rue double principale
- 12, rue Saint-Matthieu: une borne sur rue double secondaire

CONSIDÉRANT que l'article 6 du *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle*, permet à la Ville d'octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 121 200 \$ sur recommandation du chef de service de l'approvisionnement, voir la recommandation ci-jointe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'octroyer un contrat pour l'achat de quatre bornes de recharge électrique à l'entreprise AddÉnergie Technologies inc. (FLO), sur la base des prix unitaires apparaissant sur la soumission datée du 1<sup>er</sup> juin 2023, au montant de 55 063,83 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-07-324**

#### **27. FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE BALANÇOIRES ACCESSIBLES – PROJET 22L004 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès d'un fournisseur pour la fourniture, la livraison et l'installation de balançoires accessibles;

CONSIDÉRANT que la Direction des travaux publics a fait l'acquisition, plus tôt cette année, d'une balançoire accessible d'un autre fournisseur dont prix est plus élevé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation de deux balançoires accessibles au soumissionnaire, soit l'entreprise Atelier Go-Élan inc. sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 8 juin 2023, pour un montant total 34 102 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-07-325**

#### **28. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 24 juin au 6 juillet 2023
- b) Direction de l'urbanisme – rapport de construction des permis et certificats – juin 2023
- c) Étude des besoins de la communauté en sport, loisirs, culture et vie communautaire
- d) Liste des employés temporaires embauchés – 10 juillet 2023

#### **2023-07-326**

#### **29. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;



---

D'autoriser le versement de la subvention suivante :

- a) Montreal Irish Football Club – participation d'une athlète de Beloeil  
au Championnat canadien de Rugby 250 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **30. AFFAIRES NOUVELLES**

---

### **31. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

### **32. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-07-327**

### **33. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 27;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 10 juillet 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 28 AOÛT 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

---

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

2.

---

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

3.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

4.

---

#### **HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

5. Athlètes en dek hockey – signature du livre d'or

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6.

---

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

7. Séance ordinaire du conseil – 10 juillet 2023– procès-verbal – approbation

8. Maire suppléant – septembre, octobre et novembre 2023 – nomination

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

9. Dérogation mineure (DM-2023-9070) – 729, rue Lechasseur – lotissement – audition des personnes intéressées – autorisation

10. Dérogation mineure (DM-2023-9087) – 420, rue Serge-Pepin – conteneur et aire de chargement et déchargement – audition des personnes intéressées – autorisation

11. Dérogation mineure (DM-2023-9090) – 729, rue Lechasseur – reconstruction – audition des personnes intéressées – autorisation

12. Dérogation mineure (DM-2023-9093) – 393, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – stationnement et agrandissement – audition des personnes intéressées – autorisation

13. Dérogation mineure (DM-2023-9097) – 735, rue Lechasseur – reconstruction – audition des personnes intéressées – autorisation

14. Usage conditionnel (UC-2023-9056) – 420, rue Serge-Pepin – service au volant – audition des personnes intéressées – autorisation

---

## DIRECTION GÉNÉRALE

---

15. Partage Club – utilisation d’une application mobile permettant le prêt entre citoyens – contrat – ratification

---

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

---

16. Union des municipalités du Québec (UMQ) – regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie – années 2024-2029 – adhésion
17. Direction des finances – Service des technologies de l’information – postes de techniciens en informatique – changements techniques – modifications – approbation
18. Direction des finances – poste de chef à l’approvisionnement – embauche
19. Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (SCFP, s.l. 4750) – lettres d’ententes – approbation – autorisation de signature
20. Politique de reconnaissance du personnel et des événements sociaux – modification – adoption
21. Mesure disciplinaire – employé 278 – confirmation – autorisation de signature

---

## DIRECTION DE L’URBANISME

---

22. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9055) – 420, rue Serge-Pepin – construction et terrasse – approbation
23. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9064) – 729-735, rue Lechasseur – reconstruction et lotissement – approbation
24. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9079) – 970, boulevard Yvon-L’Heureux Nord – logement supplémentaire – approbation
25. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9089) – 625, rue Duvernay – affichage – approbation
26. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9091) – 53, rue Jeannotte – affichage – approbation
27. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9092) – 994, rue Saint-Joseph – rénovation du balcon et des fenêtres – approbation
28. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9094) – 393, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – stationnement et agrandissement – approbation
29. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9096) – 491, rue de l’Industrie – affichage – approbation

---

## DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

---

30. *Règlement 1775-09-2023 modifiant le Règlement général 1775-00-2020* – projet – dépôt – avis de motion
31. Projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’immeuble (PPCMOI-2023-9025) – 55-57, rue D’Auteuil – lot 4 493 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – autorisation d’un 3e logement – premier projet de résolution – adoption
32. Projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’immeuble (PPCMOI-2023-9035) – 196, rue Richelieu – lot 4 493 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – constructions et lotissement – premier projet de résolution – adoption
33. Transaction immobilière – lot 6 189 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – servitude – canalisations de distribution de gaz naturel – approbation – autorisation de signature
34. Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) – représentations auprès du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation – appui
35. Résolution 2023-07-316 – entente relative à l’établissement d’une servitude personnelle – lot 4 556 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – rue Saint-Laurent – approbation – autorisation de signature – modification

36. Maison de la Famille de la Vallée du Richelieu – 91, boulevard Cartier – reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières – révision périodique

#### **DIRECTION DES FINANCES**

---

37. Écritures d'amendement au budget – réallocation de fonds pour projets en cours – approbation
38. Union des municipalités du Québec (UMQ) – regroupement d'achats pour le chlorure de sodium – projet 23RA92 – saison 2023-2024 – autorisation de dépense
39. Parc de la Baronne – fourniture et installation d'un bloc sanitaire à accessibilité universelle – projet 2022-24A (23L006) – octroi de contrat

#### **DIRECTION DU GÉNIE**

---

40. Transaction immobilière – infrastructures maritimes – lots 6 371 204, 6 371 206 et 6 564 609 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – cession – approbation – autorisation de signature

#### **DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

---

41. Comité d'embellissement – nominations
42. Service d'entretien d'aménagement paysager – autorisation de dépense

#### **DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

43. Union des municipalités du Québec (UMQ) – appel de projets *Fous du français* – projet *Attache ta tuque* avec de la broche – reddition de compte – approbation – autorisation de transmission
44. Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) – deuxième appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans – demande d'aide financière – autorisation de dépôt
45. Union des municipalités du Québec (UMQ) – troisième appel de projets *Fous du français* – demande d'aide financière – autorisation de dépôt
46. Entente relative aux modalités d'application de la programmation des activités aquatiques au centre aquatique Beloeil pour les citoyens de Sainte-Julie et de Saint-Amable – approbation – autorisation de signature
47. *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* – reconnaissance d'un organisme – approbation
48. *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH-1)* – entente de subvention – approbation – autorisation de signature

#### **CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

49. Liste des documents déposés :
- a) Liste des déboursés – période du 7 juillet au 24 août 2023
  - b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – juillet 2023
  - c) Liste des employés permanents embauchés – 16 août 2023
  - d) Liste des employés temporaires embauchés – 16 août 2023

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

50. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participations et subventions
51. Canadien National (CN) – semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire – 18 au 24 septembre 2023 – appui

#### **VARIA**

---

52. Fin d'emploi – employé numéro 28 - reçu-quittance et transaction – approbation – autorisation de signature

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

- 53.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

54.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

55.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 28 AOÛT 2023 – 19 HEURES 30

---

### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 28 août 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Nadine Viau, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
- Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
- Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
- Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
- Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
- Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
- Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

À 19 h 33;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### 2. MOT DE LA MAIRESSE

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

Madame la conseillère Renée Trudel prend la parole afin rendre hommage à Madame Martine Vallières, qui a annoncé qu'elle quittera ses fonctions de directrice générale pour sa retraite dès la fin de cette année :

« Suite à l'annonce du départ de madame Martine Vallières, nous souhaitons ajouter une mention à la séance publique.

Dans les discussions que nous avons eues au sein du conseil municipal à ce sujet, nous sommes tous d'accord pour dire que la compétence de la directrice générale, son engagement et sa loyauté envers la Ville de Beloeil ont mérité notre respect. D'ailleurs, elle a reçu le prix *Distinction* de l'Association des Directeurs généraux des Municipalités du Québec (ADGMQ) lors du congrès annuel de l'organisation pour souligner l'excellence de son travail. Elle occupe des fonctions de direction depuis plus de 20 ans à la Ville de Beloeil. Un prix grandement mérité!

Alors vous comprenez que pour nous qui travaillons avec elle depuis de nombreuses années, du moment qu'elle exprime le souhait de mettre fin à sa carrière à la Ville de Beloeil, elle mérite de partir la tête haute et avec notre plus grande estime.

Nous souhaitons que nous puissions célébrer ce moment, lui exprimer nos remerciements et souligner le travail colossal et les nombreuses réalisations qui ont été accomplis au fil des ans.

Si une résolution avait été rédigée, elle aurait mérité au moins 23 *considérant* pour que le conseil municipal ait l'honneur de voter une résolution ayant des considérations qui soient à la hauteur du travail que madame Vallières a effectué au cours de ces années pour les citoyennes et les citoyens de Beloeil afin qu'elle ait sa place dans les écrits de la ville.

Nous espérons que cette modeste contribution puisse représenter toute la reconnaissance et tout le respect que nous devons à madame Vallières.

Félicitations pour le travail accompli, merci pour votre dévouement et nous souhaitons sincèrement que vous puissiez profiter de votre retraite de nombreuses années.

Renée Trudel  
Conseillère municipale ville de Beloeil  
District 2 – Du Golf depuis 2009

Louise Allie  
Conseillère municipale ville de Beloeil  
District 1 – Beloeil-Station »

### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2023**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

### **2023-08-328**

### **5. ATHLÈTES EN DEK HOCKEY – SIGNATURE DU LIVRE D'OR**

---

CONSIDÉRANT la participation de messieurs Evan Poulin, Mathys Blanchette et Louca Blanchette, résidents de Beloeil, aux United World Games à Klagenfurt en Autriche;

CONSIDÉRANT qu'ils ont gagné la médaille d'or dans leur catégorie, avec des victoires contre les États-Unis, la Slovaquie, la République Tchèque, et autres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'inviter messieurs Evan Poulin, Mathys Blanchette et Louca Blanchette à venir signer le livre d'or de la Ville afin de souligner cet exploit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-08-329**

### **6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter l'ordre du jour, en y ajoutant le sujet suivant :

53. Fin d'emploi – employé numéro 28 - reçu-quittance et transaction – approbation – autorisation de signature

Et en retirant le sujet suivant :

16. Ministère des transports et de la Mobilité durable (MTMD) – *Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO)* – volet 1 *Mobilité intégrée et connectée* – sous-volet 1.1 *Étude de faisabilité* – convention d'aide financière – ratification

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-330**

### **7. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 10 JUILLET 2023– PROCÈS–VERBAL – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 juillet 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-331**

### **8. MAIRE SUPPLÉANT – SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 2023 – NOMINATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De nommer Madame la conseillère Louise Allie à titre de mairesse suppléante pour les mois de septembre, octobre et novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-332**

### **9. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9070) – 729, RUE LECHASSEUR – LOTISSEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9070) pour la propriété située au 729, rue Lechasseur;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- Des superficies de 359,2 et 385,7 mètres carrés pour deux lots projetés, alors que le Règlement de zonage 1667-00-2011 exige une superficie minimale de 390 mètres carrés pour des lots intérieurs pour des usages habitation bi et trifamiliale H-2 de structure jumelée;
- Des largeurs de 10,06 et 10,34 mètres pour deux lots projetés, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une largeur minimale de 13 mètres pour des lots intérieurs pour des usages habitation bi et trifamiliale H-2 de structure jumelée.



CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9070 telle que demandée pour le 729, rue Lechasseur, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/86 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-08-333**

#### **10. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9087) – 420, RUE SERGE-PEPIN – CONTENEUR ET AIRE DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9087) pour la propriété située au 420, rue Serge-Pepin;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- L'installation de conteneurs semi-enfouis en cour avant sans aménagement paysager alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* permet l'installation de conteneurs semi-enfouis uniquement en cours latérales et arrière et intégré à un aménagement paysager;
- Une aire de chargement et de déchargement en cour avant alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* permet l'implantation d'une aire de chargement et de déchargement dans toutes les cours à l'exception de la cour avant.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9087 telle que demandée pour le 420, rue Serge-Pepin, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/87 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-08-334**

**11. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9090) – 729, RUE LECHASSEUR – RECONSTRUCTION – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9090) pour la propriété située au 729, rue Lechasseur;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- Une marge latérale de 2,08 mètres et une marge arrière de 6,10 mètres alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* impose une marge latérale de 4 mètres et une marge arrière de 7,5 mètres pour l'usage habitation trifamiliale jumelée;
- Un empiètement de 2,4 mètres pour une corniche dans la marge latérale et un empiètement de 2,8 mètres pour une galerie, de 4,8 mètres pour un escalier extérieur donnant au rez-de-chaussée et de 4,8 mètres pour un escalier extérieur donnant au 2<sup>e</sup> étage dans la marge de recul arrière alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite l'empiètement à 2 mètres pour une corniche, à 2 mètres pour une galerie, à 3 mètres pour un escalier extérieur donnant au rez-de-chaussée et à 2 mètres pour un escalier extérieur donnant au 2<sup>e</sup> étage;
- L'implantation d'un conteneur semi-enfoui en cour avant alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite l'installation de conteneur semi-enfoui aux cours latérales et arrière;
- L'occupation de 66 % de la cour avant par une aire de stationnement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* permet une occupation maximale de 50 % de la cour avant.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9090 telle que demandée pour le 729, rue Lechasseur, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/88 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-335**

**12. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9093) – 393, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – STATIONNEMENT ET AGRANDISSEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9093) pour la propriété située au 393, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- L'absence de distance entre une aire de stationnement et la ligne latérale sur rue alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance minimale de 2 mètres;
- L'absence d'aire de chargement et de déchargement alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige l'aménagement d'une aire de chargement ou de déchargement pour un agrandissement;
- L'absence d'aire d'isolement le long de la ligne latérale sur rue et arrière et entre le bâtiment principal et une aire de stationnement alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une aire d'isolement de 1,5 à 2 mètres.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9093 telle que demandée pour le 393, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/89 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-336**

**13. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9097) – 735, RUE LECHASSEUR – RECONSTRUCTION – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9097) pour la propriété située au 735, rue Lechasseur;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- Une marge latérale de 2,18 mètres et une marge arrière de 6,87 mètres alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* impose une marge latérale de 4 mètres et une marge arrière de 7,5 mètres pour l'usage habitation trifamiliale jumelée;
- Un empiètement de 2,3 mètres pour une corniche dans la marge latérale et un empiètement de 2,3 mètres pour une galerie, de 4,5 mètres pour un escalier extérieur donnant au rez-de-chaussée et de 4,5 mètres pour un escalier extérieur donnant au 2<sup>e</sup> étage dans la marge de recul arrière alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite l'empiètement à 2 mètres pour une corniche, à 2 mètres pour une galerie, à 3

mètres pour un escalier extérieur donnant au rez-de-chaussée et à 2 mètres pour un escalier extérieur donnant au 2<sup>e</sup> étage;

- L'implantation d'un conteneur semi-enfoui en cour avant alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite l'installation de conteneur semi-enfoui aux cours latérales et arrière;
- L'occupation de 64 % de la cour avant par une aire de stationnement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* permet une occupation maximale de 50 % de la cour avant.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9097 telle que demandée pour le 735, rue Lechasseur, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/90 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-337**

#### **14. USAGE CONDITIONNEL (UC-2023-9056) – 420, RUE SERGE-PEPIN – SERVICE AU VOLANT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation d'usage conditionnel (UC-2023-9056) pour la propriété située au 420, rue Serge-Pepin;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser l'aménagement d'un service au volant;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser la demande d'usage conditionnel numéro UC-2023-9056 pour le 420, rue Serge-Pepin, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/101 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-338**

**15. PARTAGE CLUB – UTILISATION D’UNE APPLICATION MOBILE PERMETTANT LE PRÊT ENTRE CITOYENS  
– CONTRAT – RATIFICATION**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de favoriser le bon voisinage et de renforcer les liens dans la communauté en plus de sensibiliser les citoyens à la surconsommation;

CONSIDÉRANT que Partage Club est une plateforme informatique permettant de faciliter le prêt d’objets entre voisins de manière illimitée, sécuritaire et positive;

CONSIDÉRANT que le projet d’implantation de Partage Club à Beloeil a été présenté au conseil en rencontre préparatoire en juin 2023 et que ce dernier a donné son accord;

CONSIDÉRANT que la signature du contrat était requise pour amorcer les travaux avec l’entreprise;

CONSIDÉRANT que le plan de communication est complété et que le lancement est prévu dès le 5 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De ratifier le contrat intervenu entre la Ville de Beloeil et Partage Club signé le 22 juin 2023 par madame Émélie Trinque, directrice du Service des communications et relations avec les citoyens.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) – PROGRAMME D’AIDE AUX NOUVELLES MOBILITÉS (NOMO) – VOLET 1 MOBILITÉ INTÉGRÉE ET CONNECTÉE – SOUS-VOLET 1.1 ÉTUDE DE FAISABILITÉ – CONVENTION D’AIDE FINANCIÈRE – RATIFICATION**

Ce sujet a été retiré de l’ordre du jour.

**2023-08-339**

**16. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – REGROUPEMENT EN ASSURANCE COLLECTIVE ESTRIE-MONTÉRÉGIE – ANNÉES 2024-2029 – ADHÉSION**

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et dans le cadre des regroupements d’assurance collective de l’UMQ, la Ville de Beloeil souhaite autoriser le lancement d’un appel d’offres public pour obtenir des produits d’assurance collective pour ses employés et pour ses élus, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2029;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires inc. s’est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d’un appel d’offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l’Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d’assurance collective de l’UMQ;

CONSIDÉRANT que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d’assurance collective de l’UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et que les frais de gestion prévus pour l’UMQ sont de 1,15 %;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Beloeil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et pour ses élus;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie est d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2029;

QUE la Ville de Beloeil mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville de Beloeil s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Beloeil durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Ville de Beloeil joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-340**

### **17. DIRECTION DES FINANCES – SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – POSTES DE TECHNICIENS EN INFORMATIQUE – CHANGEMENTS TECHNIQUES – MODIFICATIONS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que des changements techniques doivent être apportés notamment dans le nom et la description de tâches d'un poste de technicien en informatique, au Service des technologies de l'information de la Direction des finances;

CONSIDÉRANT que le second poste de technicien en informatique est actuellement vacant et que les tâches liées à ce poste ont été modifiées;

CONSIDÉRANT que le comité d'évaluation des postes a évalué ce poste modifié et l'a classé à la classe 7 de l'annexe B-1 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les termes de l'article 17 de la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver les changements techniques effectués à un poste de technicien en informatique du Service des technologies de l'information au sein de la Direction des finances afin de donner lieu à un poste d'administrateur réseau, selon la classe 9 de l'annexe B-1 de la convention collective en vigueur, et d'y nommer monsieur François Tassé, le tout en date du 29 août 2023.

D'approuver la nouvelle description de tâches du second poste de technicien à l'informatique et sa classification selon la classe 7 de l'annexe B-1 et d'y nommer monsieur Sébastien Roy, rétroactivement au 22 août 2023, selon le 4<sup>e</sup> échelon de l'annexe B-1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-08-341**

**18. DIRECTION DES FINANCES – POSTE DE CHEF À L'APPROVISIONNEMENT – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'embaucher madame Marie-Josée Nolin à titre de chef à l'approvisionnement au sein de la Direction des finances, à compter du 18 septembre 2023, selon les termes et conditions prévus au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*, au salaire annuel de 83 517 \$.

Madame Nolin bénéficie de quatre jours de vacances en 2023 et de quatre semaines de vacances à compter de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2023-08-342**

**19. SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BELOEIL (SCFP, S.L. 4750) – LETTRES D'ENTENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT que des lettres d'entente ont été négociées entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (SCFP, s.l. 4750);

CONSIDÉRANT que ces lettres d'entente portent sur les sujets suivants :

2023-08 – fin de la couverture d'assurance collective pour les brigadiers scolaires

2023-09 – modification de l'article 26.06

2023-10 – modification de l'article 11.03 – commis à la culture

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver les lettres d'entente 2023-08, 2023-09 et 2023-10 à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (SCFP, s.l. 4750) et d'autoriser la directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-343**

**20. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DU PERSONNEL ET DES ÉVÉNEMENTS SOCIAUX – MODIFICATION – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT que la *Politique de reconnaissance du personnel et des événements sociaux* a été adoptée le 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée à ladite politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'adopter la version révisée de la *Politique de reconnaissance du personnel et des événements sociaux* telle que soumise par la Direction des ressources humaines et du développement organisationnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-344**

**21. MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ 278 – CONFIRMATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De confirmer la suspension sans solde de l'employé numéro 278 pour une période de 5 jours et d'autoriser la Directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-345**

**22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9055) – 420, RUE SERGE-PEPIN – CONSTRUCTION ET TERRASSE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/91 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9055 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment principal, soit un restaurant, ainsi que l'aménagement d'une terrasse commerciale au 420, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-346**

**23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9064) – 729-735, RUE LECHASSEUR – RECONSTRUCTION ET LOTISSEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;



D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/92 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9064 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre de subdiviser le terrain en deux lots et permettre la construction de deux habitations trifamiliales jumelées de deux étages avec un stationnement mitoyen de 4 cases sur chacun des lots; au 729-735, rue Lechasseur, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 21 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-347**

#### **24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9079) – 970, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/93 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9079 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée (H-1) et l'aménagement d'un logement supplémentaire de 43,27 mètres carrés au rez-de-chaussée de ladite résidence au 970, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-348**

#### **25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9089) – 265, RUE DUVERNAY – AFFICHAGE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/94 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9089 et d'autoriser la délivrance du certificat au demandeur pour permettre l'installation d'enseignes d'identification posées à plat sur le bâtiment au 265, rue Duvernay, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-349**

#### **26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9091) – 53, RUE JEANNOTTE – AFFICHAGE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/95 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9091 et d'autoriser la délivrance du certificat au demandeur pour permettre le remplacement de l'enseigne détachée au 53, rue Jeannotte, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-350**

#### **27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9092) – 994, RUE SAINT-JOSEPH – RÉNOVATION DU BALCON ET DES FENÊTRES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/96 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9092 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre des travaux de rénovation du bâtiment principal, incluant la rénovation du balcon situé en cour latérale gauche ainsi que la réparation et la réfection des fenêtres au 994, rue Saint-Joseph, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-351**

#### **28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9094) – 393, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – STATIONNEMENT ET AGRANDISSEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/97 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9094 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement et le réaménagement du stationnement au 393, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-352**

#### **29. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9096) – 491, RUE DE L'INDUSTRIE – AFFICHAGE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/08/98 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9096 et d'autoriser la délivrance du certificat au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne d'identification posée à plat sur le bâtiment au 491, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-08-353**

#### **30. RÈGLEMENT 1775-09-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 1775-00-2020 – PROJET – DÉPÔT – AVIS DE MOTION**

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier les heures d'ouverture dans certains lieux publics, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose également le projet du règlement 1775-09-2023.

### **2023-08-354**

#### **31. PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2023-9025) – 55-57, RUE D'AUTEUIL – LOT 4 493 677 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – AUTORISATION D'UN 3E LOGEMENT – PREMIER PROJET DE RÉOLUTION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble* (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation 2023/08/99, s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'un projet particulier;

CONSIDÉRANT qu'une copie de cette résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze {72} heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), l'autorisation d'un troisième logement, pour la propriété sise au 55-57, rue d'Auteuil, lot 4 493 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin, permettre l'usage trifamilial;
3. L'assemblée publique de consultation sur le projet particulier est fixée au 25 septembre 2023 à 19 h30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-355**

**32. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2023-9035) – 196, RUE RICHELIEU – LOT 4 493 476 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTIONS ET LOTISSEMENT – PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble* (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 2023/08/100, s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'un projet particulier;

CONSIDÉRANT qu'une copie de cette résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze {72} heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), la réalisation d'un projet de construction pour la propriété sise au 196, rue Richelieu, sur le lot 4 493 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.
2. À cette fin :
  - a) Permettre le lotissement du lot 4 493 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchère, afin de créer trois lots distincts, dont deux qui ne sont pas adjacents à une voie publique. Toutefois, ces deux lots doivent être accessibles par servitude de passage dont la Ville de Beloeil est partie à l'acte afin de garantir que ce droit ne puisse être modifié ou annulé sans son approbation expresse.
  - b) La marge de recul avant des lots non adjacents à la rue Richelieu sera de sept mètres par rapport à la servitude de passage qui devra être considéré comme une voie de circulation au niveau de l'application du règlement de zonage.
3. L'assemblée publique de consultation sur le projet particulier est fixée au 25 septembre 2023 à 19 h30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-356**

**33. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 6 189 007 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – SERVITUDE – CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'Énergir doit établir une servitude sur le lot 6 189 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans le but d'y installer, de construire, d'exploiter, d'entretenir, de placer, de remplacer, de maintenir et d'inspecter à perpétuité des canalisations pour la transmission ou la distribution du gaz naturel;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet un acte de servitude doit intervenir entre Énergir et le propriétaire dudit lot, soit Syndicat de la copropriété Horizon-Beloeil;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil détient des droits sous forme de servitude sur une partie du lot 6 189 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères en raison de la présence de conduites souterraines et d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre la Ville est appelée à intervenir à l'acte de servitude entre Énergir et le Syndicat de la copropriété Horizon-Beloeil et les autres intervenants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver l'acte de servitude à intervenir entre Énergir s.e.c., Syndicat de la copropriété Horizon-Beloeil, Videotron Ltée, Hydro-Québec, Bell Canada et Les industries Bonneville Ltée et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-357**

### **34. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT (RIPRSL) – REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – APPUI**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL);

CONSIDÉRANT le déséquilibre fiscal pour les 17 municipalités membres de la RIPRSL, engendré par les contributions financières nécessaires pour maintenir un service de police sur leur territoire respectif, comparativement aux villes desservies par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'augmentation des dépenses des dernières années pour les municipalités ainsi que les responsabilités accrues qui leur sont attribuées;

CONSIDÉRANT l'accès aux subventions par la Ville de Montréal pour faire face aux difficultés de recrutement des policiers, représentant le salaire d'un policier sur deux jusqu'à concurrence de 45 millions de dollars par année pendant cinq ans, alors que la RIPRSL n'a aucune subvention de fonctionnement pour l'aider dans ses opérations;

CONSIDÉRANT les autres subventions reçues pour d'autres instances;

CONSIDÉRANT que l'École nationale de Police réserve des recrues pour les Villes de Montréal et de Laval ainsi que pour la Sûreté du Québec alors que la RIPRSL peine à recruter les policiers dont elle a besoin pour rencontrer ses obligations;

CONSIDÉRANT que les 17 municipalités membres de la RIPRSL connaissent des enjeux importants de taxation et que les quotes-parts ont augmenté de façon importante ces dernières années;

CONSIDÉRANT que pour maintenir les services de police de niveau 2 la RIPRSL a besoin de financement autre que les quotes-parts défrayées par les municipalités;

CONSIDÉRANT que la RIPRSL n'a pas accès actuellement aux subventions pour les rénovations ou la construction d'infrastructures répondant aux besoins;

CONSIDÉRANT que la pénurie d'effectifs au sein de la RIPRSL a pour effet de causer un certain épuisement au niveau des employés;

CONSIDÉRANT que la pénurie d'effectifs a également un impact notable sur la sécurité des citoyens, notamment en matière de sécurité routière tel que reflété au bilan routier 2022 de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De demander une rencontre auprès de Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de Monsieur François Bonnardel Ministre de la Sécurité publique.

De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Martin Dampousse, Président de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), à Monsieur Jacques Demers, Président de la Fédération québécoise des municipalités, à Madame Suzanne Roy, Ministre de la Famille et responsable de la Montérégie, à Monsieur Simon Jolin-Barrette, Ministre de la Justice et à Monsieur Jean-François Roberge, Ministre de la Langue française.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-358**

#### **35. RÉSOLUTION 2023-07-316 – ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE PERSONNELLE – LOT 4 556 205 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RUE SAINT-LAURENT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 10 juillet 2023, de la résolution 2023-07-316 autorisant la signature d'une entente relative à l'établissement d'une servitude personnelle pour le lot 4 556 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, rue Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que ladite autorisation de signature était conditionnelle à l'adoption finale d'une résolution autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le lot 4 554 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que le projet déposé a été modifié et que l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n'est plus nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

De modifier la résolution 2023-07-316 en remplaçant le texte par le suivant :

« D'approuver l'*Entente relative à l'établissement d'une servitude personnelle* à intervenir entre la Ville de Beloeil et Mylène Boivin, psychologue inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet, le tout conditionnellement à ce que toutes les autorisations nécessaires à l'émission du permis de construction pour le projet de modification de l'immeuble sis sur le lot 4 554 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères aient été obtenues. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-359**

#### **36. MAISON DE LA FAMILLE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – 91, BOULEVARD CARTIER – RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE**

CONSIDÉRANT que l'organisme Maison de la Famille de la Vallée du Richelieu a obtenu, le 8 novembre 2013, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières de la Commission municipale du Québec pour l'activité exercée au 91, boulevard Cartier à Beloeil;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la révision périodique de sa reconnaissance, l'organisme a complété et a fait parvenir le formulaire de révision mis à sa disposition par la Commission municipale;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission doit consulter la municipalité locale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'informer la Commission municipale du Québec que la Ville n'a pas d'objection à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de la Maison de la Famille de la Vallée du Richelieu;

D'informer également la Commission municipale du Québec, qu'advenant une audience, la Ville ne souhaite pas être représentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-08-360**

#### **37. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET – RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période 23 juin au 16 août 2023;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 23 juin au 16 août 2023 au montant total de 53 140,47 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 23 juin au 16 août 2023 au montant total de 5 862,62 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-08-361**

#### **38. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LE CHLORURE DE SODIUM – PROJET 23RA92 – SAISON 2023-2024 – AUTORISATION DE DÉPENSE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil à mandater l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de procéder à un appel d'offres annuel et d'octroyer un contrat pour le chlorure de sodium, selon la résolution 2023-03-135;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des soumissions reçues, l'UMQ a adjugé le contrat à la compagnie Mines Seleine, une division de Sel Windsor Ltée, pour le lot G-1 (Montérégie);



CONSIDÉRANT que le contrat est pour une saison, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT que notre consommation en chlorure de sodium, pour la saison 2023-2024, est estimée à 1 500 tonnes métriques au prix de 93,89 \$ la tonne métrique, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que selon le contrat, la Ville doit consommer entre 80 % et 120 % de la quantité estimée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver la dépense pour le contrat de chlorure de sodium, pour la saison 2023-2024, pour un montant estimé de 161 925,04 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-08-362**

#### **39. PARC DE LA BARONNE – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN BLOC SANITAIRE À ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE – PROJET 2022-24A (23L006) – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture et l'installation d'un bloc sanitaire à accessibilité universelle, projet 2022-24A (23L006);

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Patio Drummond Ltée	109 226,25 \$
2. 9394-0047 Québec inc.	191 433,38 \$

CONSIDÉRANT que le 10 juillet 2023, un contrat a été octroyé à l'entreprise Patio Drummond Ltée pour la fourniture et l'installation d'un bloc sanitaire à accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT que l'octroi de ce contrat était conditionnel à ce que le bloc sanitaire réponde à la norme CSA-A277.

CONSIDÉRANT que Patio Drummond a informé la Ville, par écrit, qu'il n'est pas en mesure d'obtenir la certification pour la conformité du bâtiment à la norme CSA-A277 avant décembre 2023 et que le bâtiment se doit d'être certifié conforme avant le début des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'un bloc sanitaire à accessibilité universelle au plus bas soumissionnaire, soit 9394-0047 Québec inc., sur la base des prix forfaitaire apparaissant au bordereau de prix daté du 8 juin 2023, pour un montant total estimé de 191 433,38 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-363**

**40. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – INFRASTRUCTURES MARITIMES – LOTS 6 371 204, 6 371 206 ET 6 564 609 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CESSION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est propriétaire de certaines structures maritimes situées en front des lots 6 371 204, 6 371 206 et 6 564 609 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères situés au nord et au sud du chemin de fer, à proximité de la Halte des Vapeurs, constituées d'un mur de soutènement, incluant un brise-glace, d'enrochements et du remplissage entre ces structures et ces lots;

CONSIDÉRANT que ces ouvrages sont situés sur le domaine hydrique de l'État;

CONSIDÉRANT qu'il est interdit d'occuper le domaine hydrique de l'État sans l'obtention d'un droit émis préalablement par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT que la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation du MELCCFP propose à la Ville d'acquérir la parcelle remblayée sur laquelle se trouve ses ouvrages;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'informer le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qu'en référence au dossier numéro 4121-02-93-0027 du MELCCFP concernant la régularisation de l'occupation du domaine hydrique de l'État à même le lit de la rivière Richelieu en front des lots 6 371 204, 6 371 206 et 6 564 609, les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document relatif à une transaction immobilière à intervenir dans ce dossier entre la Ville de Beloeil et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-364**

**41. COMITÉ D'EMBELLISSEMENT – NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* stipule que les membres sont nommés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres du comité d'embellissement est échu;

CONSIDÉRANT que ces membres ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De nommer les personnes suivantes pour siéger sur le comité d'embellissement pour un mandat de deux ans à compter du 29 août 2023, soit :

Madame Josée Langlois, résidente  
Madame Chloé Frédette, résidente  
Madame Florence Gagnon, résidente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-365**

**42. SERVICE D'ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – AUTORISATION DE DÉPENSE**

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été octroyé à l'entreprise Paysagiste Rive-Sud Ltée pour des services d'entretien d'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat estimée au moment de l'octroi était de 19 315,80 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'en raison de diverses circonstances exceptionnelles, le besoin en entretien des aménagements paysagers a été plus élevé que prévu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'augmenter la valeur du contrat octroyé à l'entreprise Paysagiste Rive-Sud Ltée pour des services d'entretien paysager et d'entériner la dépense estimée pour l'année 2023 au montant de 45 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-366**

**43. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – APPEL DE PROJETS *FOUS DU FRANÇAIS* – PROJET ATTACHE TA TUQUE AVEC DE LA BROCHE – REDDITION DE COMPTE – APPROBATION – AUTORISATION DE TRANSMISSION**

CONSIDÉRANT qu'en 2022, la Ville a reçu une aide financière d'un montant de 15 762,67 \$ de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le projet *Attache ta tuque avec d'la broche*, dans le cadre du premier appel de projets *Fous du français*;

CONSIDÉRANT que le projet est complété;

CONSIDÉRANT que conformément aux termes de l'entente, une reddition de comptes doit être préparée dans les 60 jours de la fin du projet;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil approuvant la reddition de comptes est nécessaire pour le dépôt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver la reddition de comptes préparée par Sophie Morissette, coordonnatrice à la bibliothèque, pour le projet *Attache ta tuque avec d'la broche* et d'autoriser la transmission à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-367**

**44. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – DEUXIÈME APPEL DE PROJETS EN CULTURE POUR LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES DE 12 À 18 ANS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que le deuxième appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans du ministère de la Culture et des Communications du Québec a pour objectif de subventionner des initiatives favorisant la santé mentale des jeunes et d'augmenter le nombre d'adolescents qui participent à des activités culturelles qui peuvent avoir un effet positif sur leur santé mentale;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque souhaite offrir aux adolescents de Beloeil diverses activités autour du thème *Compose ta vie : atelier de création musicale*;

CONDIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) dans le cadre de l'appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans;

D'autoriser la coordonnatrice bibliothèque à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-368**

**45. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – TROISIÈME APPEL DE PROJETS *FOUS DU FRANÇAIS* – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que le troisième appel de projets *Fous du français* de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a pour objectif de subventionner les municipalités afin de promouvoir et de valoriser l'utilisation de la langue française;

CONSIDÉRANT que le projet *Bienvenue chez vous!* mis en place par la bibliothèque consiste à permettre à des jeunes provenant de deux groupes scolaires d'écoles primaires ou secondaire de la municipalité de créer un guide d'accueil et de découvertes culturelles illustré destiné aux nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière pour ce projet dans le cadre de l'appel de projets *Fous du français*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre du troisième appel de projets *Fous du français*.

D'autoriser le Directeur des loisirs, culture et vie communautaire, Monsieur Daniel Marineau, à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-369**

**46. ENTENTE RELATIVE AUX MODALITÉS D'APPLICATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS AQUATIQUES AU CENTRE AQUATIQUE BELOEIL POUR LES CITOYENS DE SAINTE-JULIE ET DE SAINT-AMABLE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT que d'importants travaux de réfection auront lieu à la piscine intérieure située au 2080, rue Borduas à Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que Sopiari Gestion Sportive et la ville de Sainte-Julie désirent que les usagers de la piscine intérieure puissent bénéficier d'activités aquatiques pendant les travaux de réfection;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil consent à ce que les résidents des villes de Saint-Amable et de Sainte-Julie puissent bénéficier de l'accès au centre aquatique de Beloeil durant toute la durée des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT que l'entente proposée permettra de bonifier l'offre de service de bains libres et de cours pour les citoyens de Beloeil, d'Otterburn Park et de Saint-Mathieu-de-Beloeil par l'ajout de personnel provenant de la Ville de Sainte-Julie et rémunéré par SOPIAR Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que la priorité d'inscription demeure pour les citoyens de Beloeil, d'Otterburn Park et de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'Entente relative aux modalités d'application de la programmation des activités aquatiques au centre aquatique Beloeil pour les citoyens de Sainte-Julie et de Saint-Amable et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-370**

**47. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES – RECONNAISSANCE D'ORGANISME – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil s'est dotée d'une *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de l'organisme Récolte – Marché agroalimentaire pour être reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT que cet organisme respecte les critères prévus dans la politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver le statut d'organisme reconnu pour l'organisme Récolte – Marché agroalimentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-371**

**48. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAFLPH-1) – ENTENTE DE SUBVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention du *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées* (PAFLPH);

CONSIDÉRANT que le montant octroyé est de 19 136 \$, pour l'embauche de 13 moniteurs au programme d'intégration aux camps de jour pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT que la signature de l'entente de subvention doit être faite par une personne inscrite au registraire des entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'autoriser la trésorière, Madame Marie-Josée Piédade, à signer pour et au nom de la Ville de Beloeil, l'entente de subvention pour le *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées* (PAFLPH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-08-372**

**49. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 7 juillet au 24 août 2023
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – juillet 2023
- c) Liste des employés permanents embauchés – 16 août 2023
- d) Liste des employés temporaires embauchés – 16 août 2023

**2023-08-373**

**50. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET DONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu – tournoi de golf annuel – 18 août 2023 2 billets souper à 150 \$ chacun
  - b) Association des traumatisés cranio-cérébraux de la Montérégie (ATCCM) – souper-spaghetti – 20 octobre 2023 2 billets à 25 \$ chacun
  - c) Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) – saison 2023-2024 – soirée de lancement – 20 septembre 2023 1 billet à 109,23 \$
2. D'autoriser le versement d'un don à :
  - a) Événement *Fin de semaine Terry Fox de la Vallée-du-Richelieu pour triompher du cancer* – 16 et 17 septembre 2023 500 \$

3. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :

a) Action patrimoine – colloque 2023 – <i>Choisir la voie durable</i> – 19 octobre 2023	1 participation à 178,21 \$
--	--------------------------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-374**

### **51. CANADIEN NATIONAL (CN) – SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE – 18 AU 24 SEPTEMBRE 2023 – APPUI**

CONSIDÉRANT que la *Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire, en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route, réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'*Opération Gareautrain* est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'appuyer la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-08-375**

### **52. FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 28 – REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver le reçu-quitte et transaction à intervenir entre la Ville de Beloeil et l'employé 28 et d'autoriser la mairesse, madame Nadine Viau, à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**53. VARIA**

---

**54. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

**55. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-08-376**

**56. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21 h 27;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 28 août 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, j'atteste que le 29 août 2023, la greffière de la Ville m'a présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2023 et que j'en approuve le contenu.

Signé à Beloeil, ce \_\_\_\_\_

---

NADINE VIAU, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 25 septembre 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 – 19 HEURES 30**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

---

2.

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

---

3.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

4.

#### **HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

---

5. Athlète en athlétisme – participation aux Jeux du Québec 2023 – signature du livre d'or

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

6.

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

---

7. Séance ordinaire du conseil – 28 août 2023 – procès-verbal – approbation

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

---

8. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2023-9025) – 55-57, rue D'Auteuil – lot 4 493 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – autorisation d'un 3e logement – résolution 2023-08-354 – assemblée publique de consultation

9. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2023-9025) – 55-57, rue D'Auteuil – lot 4 493 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – autorisation d'un 3e logement – second projet de résolution – adoption

10. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2023-9035) – 196, rue Richelieu – lot 4 493 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – constructions et lotissement – résolution 2023-08-355 – assemblée publique de consultation

11. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2023-9035) – 196, rue Richelieu – lot 4 493 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – constructions et lotissement – second projet de résolution – adoption

12. Dérogation mineure (DM-2023-9073) – 237, rue Grimard – remise – audition des personnes intéressées – autorisation partielle

13. Dérogation mineure (DM-2023-9100) – 1000, rue Victor-Doré – implantation et matériaux de revêtement extérieur – audition des personnes intéressées – autorisation
14. Dérogation mineure (DM-2023-9103) – 6, rue Richelieu – agrandissement hauteur et stationnement – audition des personnes intéressées – autorisation
15. Dérogation mineure (DM-2023-9106) – 803, rue Boullé – aménagement d’aires de jeux en gazon synthétique – audition des personnes intéressées – autorisation
16. Dérogation mineure (DM-2023-9110) – 220-230, rue Brébeuf – enseigne – audition des personnes intéressées – refus

---

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

17. Suspension de la publicité sur Facebook et Instagram – appui

---

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

---

#### **DIRECTION DE L’URBANISME**

18. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9071) – 201 à 251, rue Saint-Jean-Baptiste et 212-232, rue Saint-Matthieu – aménagement paysager – approbation
19. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9104) – 6, rue Richelieu – agrandissement hauteur et stationnement – approbation
20. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9105) – 423-425, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – revêtement extérieur – approbation
21. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9107) – 1176, rue Bénoni-Robert – revêtement extérieur – refus
22. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9108) – 526, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – approbation
23. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9109) – 310-326, rue De Montenach – constructions – approbation
24. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9111) – 220-230, rue Brébeuf – affichage – refus
25. Comité consultatif d’urbanisme – nominations

---

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

26. *Règlement 1775-09-2023 modifiant le Règlement général 1775-00-2020* – adoption
27. Commission de toponymie du Québec (CTQ) – mandataire – désignation
28. *Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu* – modification – approbation – autorisation de signature
29. Toponymie – Chalet Alfred-Nielsen – modification du générique

---

#### **DIRECTION DES FINANCES**

30. Réallocation de fonds pour projets en cours – approbation
31. Parc Lorne-Worsley – drainage du terrain de baseball numéro 2 – projet 2023-11 (21G006) – rapport d’ouverture de soumissions et octroi de contrat
32. Chalet Alfred-Nielsen – reconstruction – projet 2022-06 (22L005G) – rapport d’ouverture de soumissions et octroi de contrat

---

#### **DIRECTION DU GÉNIE**

---

#### **DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

---

## **DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

- 33. Plan d'action à l'égard des personnes handicapées — surplus accumulé affecté – appropriation
- 34. Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) – programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – volet 2 – demande d'aide financière – autorisation de dépôt
- 35. Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) – appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif – demande d'aide financière – autorisation de dépôt

---

## **CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

- 36. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des déboursés – période du 25 août au 21 septembre 2023
  - b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – août 2023

---

## **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

- 37. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention

---

## **VARIA**

---

- 38.

---

## **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

- 39.

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 40.

---

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

- 41.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 25 septembre 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Nadine Viau, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
- Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
- Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
- Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
- Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
- Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
- Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyn Tremblay, greffière

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 28 AOÛT 2023**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

---

**2023-09-377**

**5. ATHLÈTE EN ATHLÉTISME – PARTICIPATION AUX JEUX DU QUÉBEC 2023 – SIGNATURE DU LIVRE D'OR**

---

CONSIDÉRANT la participation de madame Jade Prud'homme, athlète, aux plus récents Jeux du Québec, du 21 au 29 juillet 2023 à Rimouski;

CONSIDÉRANT que Jade a remporté la médaille d'or dans la discipline du lancer du disque;

CONSIDÉRANT que Jade a également remporté la médaille d'or dans la discipline du lancer du marteau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'inviter madame Jade Prud'homme à venir signer le livre d'or de la Ville afin de souligner ses performances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-09-378**

**6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-09-379**

**7. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 28 AOÛT 2023 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 28 août 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-09-380**

**8. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2023-9025) – 55-57, RUE D'AUTEUIL – LOT 4 493 677 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – AUTORISATION D'UN 3E LOGEMENT – RÉSOLUTION 2023-08-354 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur la résolution 2023-08-354.

Cette résolution a pour objet d'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation d'un troisième logement, pour la propriété sise au 55-57, rue d'Auteuil, sur le lot 4 493 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

Elle s'applique à la zone H-435 et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Une citoyenne prend la parole pour s'exprimer sur cette demande puisqu'elle est locataire du 55, rue d'Auteuil.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

#### **2023-09-381**

#### **9. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2023-9025) – 55-57, RUE D'AUTEUIL – LOT 4 493 677 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – AUTORISATION D'UN 3E LOGEMENT – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2023-08-354, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation d'un troisième logement, pour la propriété sise au 55-57, rue d'Auteuil, sur le lot 4 493 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin, permettre l'usage trifamilial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-382**

#### **10. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2023-9035) – 196, RUE RICHELIEU – LOT 4 493 476 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTIONS ET LOTISSEMENT – RÉSOLUTION 2023-08-355 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur la résolution 2023-08-355.

Cette résolution a pour objet d'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la réalisation d'un projet de construction pour la propriété sise au 196, rue Richelieu, sur le lot 4 493 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

Elle s'applique à la zone H-434 et l'article 2 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Plusieurs citoyens prennent la parole pour s'exprimer sur cette demande.

Toute personne désirant s'opposer à cette résolution peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

### **2023-09-383**

#### **11. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2023-9035) – 196, RUE RICHELIEU – LOT 4 493 476 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTIONS ET LOTISSEMENT – SECOND PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2023-08-355, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la réalisation d'un projet de construction pour la propriété sise au 196, rue Richelieu, sur le lot 4 493 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.
2. À cette fin :
  - a) Permettre le lotissement du lot 4 493 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchère, afin de créer trois lots distincts, dont deux qui ne sont pas adjacents à une voie publique. Toutefois, ces deux lots doivent être accessibles par servitude de passage dont la Ville de Beloeil est partie à l'acte afin de garantir que ce droit ne puisse être modifié ou annulé sans son approbation expresse.

- b) La marge de recul avant des lots non adjacents à la rue Richelieu sera de sept mètres par rapport à la servitude de passage qui devra être considéré comme une voie de circulation au niveau de l'application du règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-09-384**

**12. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9073) – 237, RUE GRIMARD – REMISE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION PARTIELLE**

---

- a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil entendent les personnes qui désirent s'exprimer sur cette demande.

Les membres du conseil reportent la décision concernant la demande de dérogation mineure DM-2023-9073 pour le 237, rue Grimard, afin de valider les nouveaux éléments soulevés dans le cadre de l'audition des personnes intéressées.

**2023-09-385**

**13. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9100) – 1000, RUE VICTOR-DORÉ – IMPLANTATION ET MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9100) pour la propriété située au 1000, rue Victor-Doré;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- L'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance minimale de 6 mètres de la ligne arrière de terrain, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* stipule que l'implantation d'un entrepôt industriel doit respecter les normes prescrites à la grille des spécifications de la zone et que la zone I-903 prescrit une marge arrière minimale de 12 mètres;
- L'utilisation de matériaux de revêtement extérieur de la classe B, soit un clin de bois d'ingénierie, dans une proportion de 100 %, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* prescrit, pour le groupe d'usage Industrie (I), une proportion minimale de 60 % de matériaux de classe A pour les façades donnant sur rue.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9100 telle que demandée pour le 1000, rue Victor-Doré, aux conditions prévues à la recommandation 2023/09/107 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-386**

#### **14. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9103) – 6, RUE RICHELIEU – AGRANDISSEMENT HAUTEUR ET STATIONNEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9103) pour la propriété située au 6, rue Richelieu;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- Une hauteur de 10,13 mètres pour un agrandissement du bâtiment principal et une hauteur de 10,91 mètres pour un mur coupe-feu séparant l'agrandissement du bâtiment existant, alors que le PPCMOI-2019-9156 modifiant le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite la hauteur à 10 mètres;
- Une largeur de 5,13 mètres pour une allée de circulation intérieure, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une largeur minimale de 6 mètres pour une allée de circulation à double sens;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9103 telle que demandée pour le 6, rue Richelieu, aux conditions prévues à la recommandation 2023-09-108 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-387**

#### **15. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9106) – 803, RUE BOULLÉ – AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX EN GAZON SYNTHÉTIQUE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9106) pour la propriété située au 803, rue Boullé;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre l'aménagement d'aires de jeux, en cour arrière, recouvertes de gazon synthétique, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* stipule que toute partie d'un terrain construit, n'étant pas occupée par le bâtiment principal, une construction ou un équipement accessoire, un boisé, une plantation, une aire pavée ou gravelée, doit être terrassée, recouverte de pelouse, de tourbe ou de toute surface ensemencée composée d'espèces indigènes et aménagée conformément aux dispositions de la section 8 du chapitre 5 relatives à l'aménagement de terrain;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9106 telle que demandée pour le 803, rue Boullé, aux conditions prévues à la recommandation 2023/09/109 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-09-388**

**16. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9110) – 220-230, RUE BRÉBEUF – ENSEIGNE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS**

Monsieur le conseiller Martin Robert se retire des délibérations pour ce point puisque le demandeur est son employeur

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Refus

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9110) pour la propriété située au 220-230, rue Brébeuf;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une enseigne détachée sur poteau, alors que la grille des spécifications de la zone C-153 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige que les enseignes détachées soient sur socle ou muret;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De refuser la dérogation mineure numéro DM-2023-9110 pour le 220-230, rue Brébeuf, et ce, pour les raisons mentionnées à la recommandation 2023/09/110 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-389**

### **17. SUSPENSION DE LA PUBLICITÉ SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM – APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

CONSIDÉRANT que le Projet de loi C-18, *Loi concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada*, est entré en vigueur au mois de juin 2023, lequel oblige les géants du Web à conclure des ententes de rétribution avec les médias dont ils publient le contenu;

CONSIDÉRANT qu'en opposition à ce projet de loi, Meta, la maison mère des réseaux sociaux Facebook et Instagram, a annoncé son intention de cesser de relayer les actualités canadiennes, ce que Meta a mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> août 2023;

CONSIDÉRANT que l'orientation du gouvernement du Québec est de cesser toute publicité sur Facebook et Instagram;

CONSIDÉRANT qu'en solidarité avec les médias et pour favoriser un environnement démocratique et médiatique sain, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a cessé, depuis le 5 juillet 2023, toute publicité sur son compte Facebook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil endosse cet engagement afin qu'aucun placement publicitaire ne soit effectué sur les réseaux sociaux de Meta, en solidarité avec les agences gouvernementales canadiennes, québécoises et municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a suspendu l'achat de publicité sur ces plateformes depuis le 5 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De s'engager à ne faire aucun placement publicitaire payant sur les plateformes Facebook et Instagram, jusqu'à nouvel ordre, et ce jusqu'à l'issue du projet de loi C-18 obligeant les géants du Web à conclure des ententes de rétribution avec les médias dont ils publient le contenu.

Par cette résolution, la Ville de Beloeil pose un geste porteur de message de soutien aux médias locaux, régionaux et nationaux visant un droit juste équitable d'accès à l'information et ultimement, visant à protéger la liberté d'expression et la liberté de presse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-390**

### **18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9071) – 201 À 251, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET 212-232, RUE SAINT-MATTHIEU – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/09/111 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9071 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre de revoir le plan d'aménagement paysager du projet au 201 à 251, rue Saint-Jean-Baptiste et 212-232, rue Saint-Matthieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-391**

#### **19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9104) – 6, RUE RICHELIEU – AGRANDISSEMENT HAUTEUR ET STATIONNEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/09/112 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9104 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement et de réaménagement du terrain au 6, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-392**

#### **20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9105) – 423-425, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/09/113 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9105 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre de peindre et changer de couleur le revêtement extérieur du bâtiment au 423-425, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-09-393**

#### **21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9107) – 1176, RUE BÉNONI-ROBERT – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – REFUS**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la recommandation 2023/09/114 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9107 et de ne pas autoriser la délivrance du permis pour permettre une modification du revêtement extérieur pour un projet d'agrandissement, au 1176, rue Bénoni-Robert, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 19 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-09-394**

#### **22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9108) – 526, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/09/115 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9108 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne d'identification posée à plat sur le bâtiment pour le commerce *Kafée Dragon* au 526, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-09-395**

#### **23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9109) – 310-326, RUE DE MONTENACH – CONSTRUCTIONS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/09/116 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9109 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre la modification de la demande de PIIA-2023-9068, soit un projet de division du terrain en deux lots et la construction de deux bâtiments de quatre logements au 310-326, rue De Montenach, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 21 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Monsieur le conseiller Martin Robert fait part de son intérêt au dossier, puisque le demandeur est son employeur, et s'abstient de participer aux délibérations pour le point suivant.

### **2023-09-396**

#### **24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9111) – 220-230, RUE BRÉBEUF – AFFICHAGE – REFUS**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la recommandation 2023/09/117 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9111 et de ne pas autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour permettre la modification de l'enseigne existante, au 220-230, rue Brébeuf, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-397**

#### **25. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* stipule que les membres sont nommés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme est échu;

CONSIDÉRANT que ces membres ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De nommer les personnes suivantes pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans à compter du 26 septembre 2023, soit :

Monsieur Pierre Cloutier, vice-président et résident;  
Monsieur Réal Jeannotte, résident;  
Monsieur François Lalancette, résident.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-398**

#### **26. RÈGLEMENT 1775-09-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 1775-00-2020 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le *Règlement 1775-09-2023 modifiant le Règlement général 1775-00-2020*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-399**

#### **27. COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC (CTQ) – MANDATAIRE – DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie est l'organisme responsable de l'inventaire et de l'officialisation des noms de lieux au Québec;

CONSIDÉRANT que la loi reconnaît aux municipalités la compétence pour choisir les noms de leurs voies de communication, parcs publics, édifices et autres lieux municipaux;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont tenues, en vertu de l'article 126.1 de la *Charte de la langue française*, de transmettre à la Commission les noms de lieux qu'elles choisissent;

CONSIDÉRANT qu'afin de favoriser le respect de cette obligation de même que le travail de partenariat entre la Commission et la Ville, il y a lieu de désigner officiellement une ou un mandataire en matière de toponymie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De désigner le greffier adjoint ou, en son absence, la greffière en tant que mandataire auprès de la Commission de toponymie du Québec (CTQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-400**

#### **28. ENTENTE INTERMUNICIPALE CONSTITUANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – MODIFICATION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) regroupant notamment les territoires des municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et des villes de McMasterville, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Sainte-Julie, Saint-Amable ainsi que Varennes;

CONSIDÉRANT que cette Régie intermunicipale a été créée par décret du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que *l'Entente intermunicipale modifiant l'Entente intermunicipale ayant constitué la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu* a été approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 31 mai 2019 permettant l'adhésion des villes de Contrecoeur, d'Otterburn Park et de la municipalité de Verchères à la RISAVR;

CONSIDÉRANT que l'article 4 de *l'Entente intermunicipale constituant la Régie des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu* prévoit que ladite Entente se termine le 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT que la RISAVR a adopté une résolution demandant aux villes de modifier la date de terminaison du 31 décembre 2028 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Beloeil de modifier la date de terminaison de l'entente;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Beloeil pour mandater un organisme indépendant pour la gestion animalière d'ici le 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver la modification de *l'Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu* afin de changer la date de fin de l'entente.

D'autoriser la mairesse, ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



**2023-09-401**

**29. TOPONYMIE – CHALET ALFRED-NIELSEN – MODIFICATION DU GÉNÉRIQUE**

---

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du Chalet Alfred-Nielsen;

CONSIDÉRANT l'avis reçu de la Commission de toponymie du Québec relatif au générique de ce bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

De modifier la dénomination du Chalet Alfred-Nielsen pour Pavillon Alfred-Nielsen.

**2023-09-402**

**30. RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 17 août au 5 septembre;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 17 août au 5 septembre au montant total de 5 478,59 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-09-403**

**31. PARC LORNE-WORSLEY – DRAINAGE DU TERRAIN DE BASEBALL NUMÉRO 2 – PROJET 2023-11 (21G006) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le drainage du terrain de baseball numéro 2 au parc Lorne-Worsley, projet 2023-11 (21G006);

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Excavation Daniel Oigny & Fils inc	226 638,72 \$
2. 9032-2454 Québec inc.	264 126,32 \$
3. Excavation C.G.2 inc.	388 000,00 \$
4. Senterre Entrepreneur général inc.	403 338,05 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'octroyer un contrat pour le drainage du terrain de baseball numéro 2 au parc Lorne-Worsley, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Daniel Oigny & Fils inc. sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 1<sup>er</sup> septembre 2023, pour un montant total estimé de 226 638,72 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-404**

### **32. CHALET ALFRED-NIELSEN – RECONSTRUCTION – PROJET 2022-06 (22L005G) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la reconstruction du Chalet Alfred-Nielsen, projet 2022-06 (22L005G);

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Constructions R.D.J. inc.	2 132 498,81 \$
2. Construction G.C.P. inc.	2 228 503,76 \$
3. Axe Construction	2 326 674,34 \$
4. Norgereq Ltée	2 398 378,50 \$
5. Groupe DCR	2 960 261,33 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'octroyer un contrat pour la construction du Chalet Alfred-Nielsen, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Constructions R.D.J. inc. sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 8 septembre 2023, pour un montant total estimé de 2 132 498,81 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-09-405**

### **33. PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES – SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – APPROPRIATION**

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un plan d'action destiné à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux supplémentaires d'un montant de 50 000 \$ pour rendre 13 abaisses de trottoir plus adaptées aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'une réserve à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ du surplus accumulé affecté pour le plan d'accessibilité universelle au poste 02-326-00-521 afin de financer les abaisses de trottoirs supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-09-406**

**34. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ) – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES, RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) – VOLET 2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

---

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a mis en place le *Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)*;

CONSIDÉRANT que le Volet 2 dudit programme vise à financer la réalisation de projets d'aménagement et de mise à niveau d'infrastructures de plein air;

CONDIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour le projet de sentier d'hébertisme parc ados;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 2* pour le projet de sentier d'hébertisme parc ados

D'autoriser le Directeur des loisirs, culture et vie communautaire à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-09-407**

**35. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – APPEL DE PROJETS EN APPUI À L'OFFRE CULTURELLE DANS LE PARCOURS ÉDUCATIF – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

---

CONSIDÉRANT que l'appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif du ministère de la Culture et des communications du Québec (MCCQ) vise à augmenter et diversifier l'offre d'activités culturelles pour les jeunes de la petite enfance jusqu'au collégial.;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque souhaite offrir trois ateliers de création de bandes dessinées dans le but de créer un recueil, de le publier et de l'intégrer à la collection de la bibliothèque;

CONDIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de cet appel de projets;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des communications du Québec (MCCQ) dans le cadre de l'appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif.

D'autoriser le Directeur des loisirs, culture et vie communautaire à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-09-408**

**36. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 25 août au 21 septembre 2023
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – août 2023

**2023-09-409**

**37. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :

- a) Organisme Le Grain d'Sel – événement-bénéfice annuel 3 billets  
– 26 octobre 2023 à 150 \$ chaque

2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :

- a) Club d'athlétisme Rive-Sud – participation au championnat 250 \$  
Canadien d'athlétisme en Colombie-Britannique
- b) Société d'histoire et de généalogie de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire (SHGBMSH) 275 \$
- c) Association des traumatisés craniocérébraux de la Montérégie (ATCCM) 325 \$
- d) École Les Dynamix – participation provinciale de trampoline 100 \$
- e) Chevaliers de Colomb du Conseil de Beloeil no 2905 – campagne 1 000 \$  
des manteaux d'hiver

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**38. VARIA**

---

**39. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

**40. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-09-410**

**41. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21 h 40;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 23 OCTOBRE 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

---

2.

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

---

3.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

4.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

5.

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

---

6. Séance ordinaire du conseil – 25 septembre 2023 – procès-verbal – approbation

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

---

7. Dérogation mineure (DM-2023-9116) – 847, rue Boullé – remise – audition des personnes intéressées – autorisation

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

---

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

---

8. *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil* – modification – adoption

9. Santé et sécurité au travail (SST) – mutuelle de prévention – changement de gestionnaire – entente – ratification

#### **DIRECTION DE L'URBANISME**

---

10. Dérogation mineure (DM-2023-9073) – 237, rue Grimard – remise – autorisation partielle

11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9114) – 984, rue Saint-Joseph – modifications de porte et fenêtres – approbation

12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9118) – 1562, rue Richelieu – installation d'une rampe d'accès – approbation

13. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – plan de développement de la zone agricole (PDZA) – panneau de sensibilisation – demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ)
14. Protection du chevalier cuivré – groupe de travail intermunicipal – participation

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

---

15. *Règlement 1614-02-2023 modifiant le Règlement 1614-00-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 – adoption*
16. *Règlement 1667-117-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les limites des zones I-904 et I-906 et la grille des spécifications de la zone I-906 – projet – adoption*
17. *Règlement 1667-117-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les limites des zones I-904 et I-906 et la grille des spécifications de la zone I-906 – avis de motion*
18. *Règlement 1670-10-2023 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificat afin d'exiger la production d'un certificat de conformité lors de travaux exécutés sur les installations septiques – projet – adoption*
19. *Règlement 1670-10-2023 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificat afin d'exiger la production d'un certificat de conformité lors de travaux exécutés sur les installations septiques – avis de motion*
20. *Règlement 1801-00-2023 concernant le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes – dépôt du projet – avis de motion*
21. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2023-9025) – 55-57, rue d'Auteuil – lot 4 493 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – autorisation d'un 3<sup>e</sup> logement – autorisation
22. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2023-9035) – 196, rue Richelieu – lot 4 493 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – constructions et lotissement – autorisation
23. Séances ordinaires du conseil – année 2024 – calendrier – adoption
24. Transaction immobilière – lot 4 556 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – boulevard Yvon-L'Heureux Nord – entretien de conduites d'égout – servitude – approbation – autorisation de signature
25. Transaction immobilière – lot 4 556 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – boulevard Yvon-L'Heureux Nord – entretien de conduites d'égout – servitude – approbation – autorisation de signature
26. Transaction immobilière – lot 4 556 003 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – boulevard Yvon-L'Heureux Nord – entretien de conduites d'égout – servitude – approbation – autorisation de signature

#### **DIRECTION DES FINANCES**

---

27. Écritures d'amendement au budget – réallocation de fonds pour projets en cours – approbation
28. Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) – initiative tarifaire – gratuité du transport collectif local – facturation – janvier à juin 2023 – autorisation de paiement
29. Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) – année 2024 – prévisions budgétaires – approbation – quote-part – autorisation de paiement
30. Location de camions avec opérateur pour le transport de la neige – saison 2023-2024 – octroi de contrat
31. Stationnement du Centre aquatique et trottoirs d'accès – stationnement incitatif Cartier – déneigement – projet 23DVO15 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
32. Chalet Claude-Barrett – rénovation et réaménagement – projet 23T008 – rejet des soumissions

#### **DIRECTION DU GÉNIE**

---

---

## DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

---

33. Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) – programme de remplacement de véhicules – bons de commande – autorisation de signature
34. Politique de viabilité hivernale – adoption

---

## DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

---

35. Entente relative à la coproduction de l'événement *Showfrette, weekend en lumière !* – année 2024 – approbation – autorisation de signature
36. Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) – entente de développement culturel – 2024 – autorisation de demande – désignation du mandataire
37. Ministère de la Famille du Québec (MFQ) – *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* – demande d'aide financière – autorisation de dépôt
38. Acquisitions d'œuvres d'art – année 2023 – contrats – autorisation de signature
39. Fête de Noël – service de sonorisation – octroi de contrat
40. Fête de Noël – service d'animation – octroi de contrat
41. Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023 – bilan 2022 – adoption

---

## CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

---

42. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des déboursés – période du 22 septembre au 19 octobre 2023
  - b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – septembre 2023
  - c) Reddition de comptes de la trésorière – année 2023
  - d) Liste des employés permanents embauchés – 18 octobre 2023
  - e) Liste des employés temporaires embauchés – 18 octobre 2023

---

## SUBVENTIONS ET APPUIS

---

43. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participations
44. Organisme Le Grain d'Sel – aide financière
45. Grande Guignolée des médias – 7 décembre 2023 – autorisation
46. Organisme PROCURE – campagne Noeudvembre 2023 – sensibilisation au cancer de la prostate – appui
47. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – déclaration d'engagement pour la protection et la pérennité de la rivière Richelieu – appui
48. Union des municipalités du Québec (UMQ) – cession d'immeubles aux centres de services scolaires – demande de changement législatif – appui
49. Fédération québécoise des municipalités (FQM) – programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) – renouvellement – demandes au gouvernement – appui
50. Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) – école secondaire Polybel – projet d'aménagement d'un terrain de basketball extérieur – demande au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* – appui
51. Semaine du Trouble développemental du langage – 20 au 27 octobre 2023 – proclamation

---

## VARIA

---

- 52.

---

## PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

- 53.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

---

- 54.



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

55.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 23 OCTOBRE 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 23 octobre 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Louise Allie, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Madame Marilynne Tremblay, greffière

Est absente :  
Madame Nadine Viau, mairesse

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse suppléante ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

---

**2023-10-411**

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter l'ordre du jour en retirant les points suivants :

18. *Règlement 1669-07-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 afin d'exiger des mesures de protection contre l'infiltration du radon dans les nouvelles constructions – projet – adoption*
19. *Règlement 1669-07-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 afin d'exiger des mesures de protection contre l'infiltration du radon dans les nouvelles constructions – avis de motion*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-412**

**6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 25 SEPTEMBRE 2023 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 25 septembre 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-413**

**7. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9116) – 847, RUE BOULLÉ – REMISE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9116) pour la propriété située au 847, rue Boullé;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une remise isolée dans la cour latérale sur rue, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite l'installation de remise isolée à la cour arrière;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9116 telle que demandée pour le 847, rue Boullé, aux conditions prévues à la recommandation 2023/10/122 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-414**

### **8. PROTOCOLE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DE LA VILLE DE BELOEIL – MODIFICATION – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'adopter le *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil* tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-415**

### **9. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) – MUTUELLE DE PRÉVENTION – CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE – ENTENTE – RATIFICATION**

CONSIDÉRANT que la Ville adhère, depuis 2011, à une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail afin de favoriser la prévention des lésions professionnelles, la réadaptation et le retour en emploi des travailleurs accidentés et de bénéficier d'une tarification optimale auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

CONSIDÉRANT que la firme Groupe Conseil Bardier inc. (GCB) a été mandatée afin d'analyser l'opportunité de changer de gestionnaire de mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT que suite à cette analyse un changement de gestionnaire de mutuelle s'avère bénéfique, permettant à la Ville des économies de près de 240 000 \$ sur huit ans;

CONSIDÉRANT que le délai pour informer la CNESST du changement de mutuelle est le 30 septembre de chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'entériner la convention relative à la gestion de la santé et sécurité au travail dans le cadre d'un regroupement en mutuelle de prévention avec la firme Lussier cabinet de services financiers inc. et l'avis de résiliation de contrat avec NovoSST signés le 28 septembre 2023 par la Directrice des ressources humaines et du développement organisationnel ainsi que le formulaire requis auprès de la CNESST en lien avec le changement de mutuelle de prévention signé par la Directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-416**

**10. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9073) – 237, RUE GRIMARD – REMISE – AUTORISATION PARTIELLE**

---

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9073) pour la propriété située au 237, rue Grimard;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

1. Une superficie de 21,51 mètres carrés pour une remise, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite la superficie à 20 mètres carrés;
2. Une hauteur de 5,11 mètres pour une remise, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite la hauteur à 4 mètres.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser en partie;

CONSIDÉRANT qu'une audition pour les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande a été tenue lors de la séance ordinaire du conseil du 25 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'autoriser le point 1 de la demande de dérogation mineure numéro DM-2023-9073, soit une superficie de 21,51 mètres carrés, tel que demandé pour le 237, rue Grimard, aux conditions prévues à la recommandation 2023/09/106 du comité consultatif d'urbanisme et de refuser le point 2, soit une hauteur de 5,11 mètres, de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-417**

**11. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9114) – 984, RUE SAINT-JOSEPH – MODIFICATIONS DE PORTE ET FENÊTRES – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/10/123 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9114 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre le remplacement des deux fenêtres avant, sans modification des dimensions des ouvertures ainsi que le remplacement de la porte avant au 984, rue Saint-Joseph, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-418**

### **12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9118) – 1562, RUE RICHELIEU – INSTALLATION D'UNE RAMPE D'ACCÈS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/10/124 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9118 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre l'installation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite au 1562, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-419**

### **13. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – PANNEAU DE SENSIBILISATION – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMDQ)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a adopté un *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* en 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil se trouve sur le territoire de la MRCVR;

CONSIDÉRANT que la campagne du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) *Milieu agricole, soyez vigilant* s'inscrit dans la mise en œuvre du PDZA de la MRCVR et correspond à l'objectif 2 : favoriser la cohabitation entre les milieux agricoles et non agricole et à l'action 5 : appuyer et diffuser la campagne du MTMD *Milieu agricole, soyez vigilant*, visant la mise en place d'une signalisation permettant de conscientiser la population à la circulation de la machinerie agricole lors de certaines périodes;

CONSIDÉRANT qu'un enjeu de circulation entre la machinerie agricole et les usagers de la route a été ciblé par la Ville de Beloeil sur la rue Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Yvon-L'Heureux Nord et le chemin Trudeau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'appuyer et diffuser la campagne du MTMD *Milieu agricole, soyez vigilant* et de faire installer un panneau de sensibilisation par le MTMD permettant de conscientiser la population à la circulation de la machinerie agricole sur la rue Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Yvon-L'Heureux Nord et le chemin Trudeau dans la Ville de Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-420**

#### **14. PROTECTION DU CHEVALIER CUIVRÉ – GROUPE DE TRAVAIL INTERMUNICIPAL – PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT que le chevalier cuivré est une espèce désignée menacée au Québec depuis 1999 en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) et désignée en voie de disparition au Canada en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP);

CONSIDÉRANT que de ce fait il bénéficie donc, comme toute espèce désignée en péril ou vulnérable en vertu de la LEP, d'un plan de rétablissement;

CONSIDÉRANT que ce plan de rétablissement est un document de planification qui établit un cadre d'interventions à mettre en œuvre pour mettre un terme au déclin de l'espèce, ou le renverser, qu'il fixe des buts et des objectifs du rétablissement, et établit un plan d'action;

CONSIDÉRANT que chaque plan de rétablissement est mis en œuvre par une « équipe de rétablissement », soit un regroupement d'experts ou d'acteurs (ministères, milieu académique, OBV, OBNL) ayant un rôle pertinent à jouer pour le rétablissement de l'espèce;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre du comité de rétablissement du chevalier cuivré;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Mont-Saint-Hilaire de former un groupe de travail regroupant les municipalités qui bordent l'habitat essentiel de cette espèce du tronçon de la rivière Richelieu allant de Chambly à Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est intéressée à faire partie d'un tel groupe de travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

De nommer la coordonnatrice en environnement de la Direction de l'urbanisme à titre de représentante de la Ville de Beloeil sur le groupe de travail municipal pour le rétablissement du chevalier cuivré et autres espèces de poisson en péril de la rivière Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-421**

#### **15. RÈGLEMENT 1614-02-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1614-00-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

---

D'adopter le *Règlement 1614-02-2023 modifiant le Règlement 1614-00-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-422**

#### **16. RÈGLEMENT 1667-117-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES I-904 ET I-906 ET LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE I-906 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-117-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les limites des zones I-904 et I-906 et la grille des spécifications de la zone I-906.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 novembre 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-423**

#### **17. RÈGLEMENT 1667-117-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES I-904 ET I-906 ET LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE I-906 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Stéphane Lepage donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage en vigueur afin de modifier les limites des zones I-904 et I-906 ainsi que la grille des spécifications de la zone I-906 sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

#### ***RÈGLEMENT 1669-07-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 AFIN D'EXIGER DES MESURES DE PROTECTION CONTRE L'INFILTRATION DU RADON DANS LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS – PROJET – ADOPTION***

---

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

#### ***RÈGLEMENT 1669-07-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 AFIN D'EXIGER DES MESURES DE PROTECTION CONTRE L'INFILTRATION DU RADON DANS LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS – AVIS DE MOTION***

---

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

#### **2023-10-424**

#### **18. RÈGLEMENT 1670-10-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT AFIN D'EXIGER LA PRODUCTION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ LORS DE TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;



D'adopter le projet de *Règlement 1670-10-2023 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificat afin d'exiger la production d'un certificat de conformité lors de travaux exécutés sur les installations septiques.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 novembre 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-425**

#### **19. RÈGLEMENT 1670-10-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT AFIN D'EXIGER LA PRODUCTION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ LORS DE TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Karim-André Laz donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats en vigueur afin d'exiger la production d'un certificat de conformité lors de travaux exécutés sur les installations septiques sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

#### **2023-10-426**

#### **20. RÈGLEMENT 1801-00-2023 CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC AVEC UNE SOUFFLEUSE D'UNE MASSE NETTE DE PLUS DE 900 KILOGRAMMES – DÉPÔT DU PROJET – AVIS DE MOTION**

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de permettre au surveillant devant une souffleuse à neige de circuler à bord d'un véhicule routier sous certaines conditions sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* Madame la conseillère Julie Lavoie dépose également le projet du *Règlement 1801-00-2023 concernant le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes.*

#### **2023-10-427**

#### **21. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2023-9025) – 55-57, RUE D'AUTEUIL – LOT 4 493 677 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – AUTORISATION D'UN 3E LOGEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2023-08-354, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) au 55-57, rue d'Auteuil;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté un second projet de résolution portant le numéro 2023-09-381;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution 2023-09-381;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

1. D'autoriser, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, un 3<sup>e</sup> logement, pour la propriété sise au 55-57, rue d'Auteuil, sur le lot 4 493 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin, permettre l'usage trifamilial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-10-428**

#### **22. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2023-9035) – 196, RUE RICHELIEU – LOT 4 493 476 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTIONS ET LOTISSEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2023-08-355, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) au 196, rue Richelieu;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté un second projet de résolution portant le numéro 2023-09-383;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution 2023-09-383;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

1. D'autoriser, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la réalisation, d'un projet de construction pour la propriété sise au 196, rue Richelieu, sur le lot 4 493 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin :
  - a) Permettre le lotissement du lot 4 493 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchère, afin de créer trois lots distincts, dont deux qui ne sont pas adjacents à une voie publique. Toutefois, ces deux lots doivent être accessibles par servitude de passage dont la Ville de Beloeil est partie à l'acte afin de garantir que ce droit ne puisse être modifié ou annulé sans son approbation expresse ;
  - b) La marge de recul avant des lots non adjacents à la rue Richelieu sera de sept mètres par rapport à la servitude de passage qui devra être considéré comme une voie de circulation au niveau de l'application du règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-10-429**

#### **23. SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL – ANNÉE 2024 – CALENDRIER – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, fixer le calendrier de ses séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 qui se tiendront à 19 h 30, à la salle du conseil située au Centre des loisirs, au 240, rue Hertel, aux dates suivantes :

22 janvier	8 juillet
26 février	26 août
25 mars	23 septembre
22 avril	28 octobre
13 mai	25 novembre
27 mai	9 décembre
25 juin (mardi)	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-430**

#### **24. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 4 556 000 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – ENTRETIEN DE CONDUITES D'ÉGOUT – SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville a installé, en 2016, des conduites d'égout afin de desservir le lot 4 556 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères donnant sur le boulevard Yvon-L'Heureux Nord;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer l'aménagement, l'entretien et le maintien des conduites souterraines sur ce lot l'inscription d'une servitude est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver l'acte de servitude à intervenir entre Madame Sophie Clerk et Monsieur Alain Belzile et la Ville de Beloeil et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-431**

#### **25. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 4 556 002 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – ENTRETIEN DE CONDUITES D'ÉGOUT – SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville a installé, en 2016, des conduites d'égout afin de desservir le lot 4 556 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères donnant sur le boulevard Yvon-L'Heureux Nord;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer l'aménagement, l'entretien et le maintien des conduites souterraines sur ce lot l'inscription d'une servitude est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'acte ont été préparés à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver l'acte de servitude à intervenir entre Madame Danielle St-Onge et la Ville de Beloeil et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-432**

#### **26. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 4 556 003 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – ENTRETIEN DE CONDUITES D'ÉGOUT – SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville a installé, en 2016, des conduites d'égout afin de desservir le lot 4 556 003 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères donnant sur le boulevard Yvon-L'Heureux Nord;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer l'aménagement, l'entretien et le maintien des conduites souterraines sur ce lot l'inscription d'une servitude est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'acte ont été préparés à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver l'acte de servitude à intervenir entre Monsieur Jean Denis et la Ville de Beloeil et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-433**

#### **27. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET – RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 6 septembre au 10 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 6 septembre au 10 octobre 2023 au montant total de 124 147,33 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 6 septembre au 10 octobre 2023 au montant total de 57 000 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-434**

### **28. AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) – INITIATIVE TARIFAIRE – GRATUITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF LOCAL – FACTURATION – JANVIER À JUIN 2023 – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT l'entente en vigueur pour l'initiative tarifaire concernant l'accès gratuit au transport collectif local;

CONSIDÉRANT la réception de la facture 90005393 de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser la dépense au montant de 55 710,90 \$ représentant la part de la Ville de Beloeil pour l'accès gratuit au transport collectif local pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-435**

### **29. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – ANNÉE 2024 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – APPROBATION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2024;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver les prévisions budgétaires de la RISIVR pour l'année financière 2024 prévoyant des dépenses de 11 636 753 \$;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RISIVR pour l'année financière 2024, soit un montant de 3 480 670 \$ payable en quatre versements égaux de 870 167,50 \$.

De demander à la RISIVR qu'une démarche soit faite concernant l'optimisation de la performance organisationnelle afin de limiter les impacts d'augmentation budgétaire des années futures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-10-436**

**30. LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE – SAISON 2023-2024  
– OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville concernant le transport de neige aux sites de dépôt à neige;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3, paragraphe 3 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit une exception à l'obligation de faire un appel d'offres public pour la fourniture de services de camionnage en vrac et qui est conclu par l'intermédiaire du titulaire d'un permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les transports;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'octroyer des contrats pour le transport de la neige pour la saison hivernale 2023-2024 à l'entreprise Poste de camionnage en vrac Région 06 inc. et aux entrepreneurs locaux indépendants, pour un montant total estimé de 226 402 \$, taxes incluses. Ce montant peut varier en fonction des conditions climatiques.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-437**

**31. STATIONNEMENT DU CENTRE AQUATIQUE ET TROTTOIRS D'ACCÈS – STATIONNEMENT INCITATIF  
CARTIER – DÉNEIGEMENT – PROJET 23DVO15 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET  
OCTROI DE CONTRAT**

---

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour le déneigement du stationnement et des trottoirs d'accès du centre aquatique et du stationnement incitatif Cartier, projet 23DV015;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- |   |              |
|---|--------------|
| 1. SBM Beaugard inc. / Déneigement SBM Beaugard | 34 751,90 \$ |
| 2. Déneigement Campagnard inc.                  | 75 883,50 \$ |

CONSIDÉRANT que le présent contrat est tacitement reconduit pour trois périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 avril 2026, à moins d'un avis écrit de la Ville, au plus tard le 30 juin précédant le renouvellement;

CONSIDÉRANT que les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'août à août, région de Montréal, tel que publié par Statistiques Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour le déneigement du stationnement et des trottoirs d'accès du centre aquatique et du stationnement incitatif Cartier au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise SBM Beaugard inc. / Déneigement SBM Beaugard, sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 13 septembre 2023, pour une période d'une saison, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2024, avec possibilité de reconduction, pour un montant total estimé de 12 417,30 \$, taxes incluses par saison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-10-438**

**32. CHALET CLAUDE-BARRETT – RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT – PROJET 23T008 – REJET DES SOUMISSIONS**

---

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la rénovation et le réaménagement du chalet Claude-Barrett, projet 23T008;

CONSIDÉRANT que le montant des soumissions reçues est largement supérieur à l'estimation et au budget alloué;

CONSIDÉRANT que les conditions actuelles du bâtiment permettent tout de même de maintenir les activités sur une base sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

De rejeter toutes les soumissions reçues pour la rénovation et le réaménagement du chalet Claude-Barrett.

De procéder, le cas échéant, à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-439**

**33. CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER) – PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES – BONS DE COMMANDE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT l'entente en vigueur entre la Ville de Beloeil et le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour la gestion, l'entretien et la réparation d'un parc de véhicules;

CONSIDÉRANT qu'un moratoire imposé par le gouvernement en 2021 a retardé le remplacement de plusieurs véhicules;

CONSIDÉRANT que la Ville doit maintenant procéder au remplacement de huit véhicules en location avec le CGER;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer les bons de commande relativement au remplacement des véhicules, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-440**

**34. POLITIQUE DE VIABILITÉ HIVERNALE – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT *la Politique de viabilité hivernale* adoptée par le conseil le 28 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que la politique a été revue au printemps 2023 suite à des commentaires et recommandations concernant certaines problématiques et lacunes en lien avec les conditions des trottoirs et concernant la sécurité aux abords des écoles et sur les rues collectrices;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter la *Politique de viabilité hivernale 2023-2024* telle que soumise.

D'adopter le plan de déneigement des trottoirs, passages piétonniers et pistes cyclables 2023-2024 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-441**

#### **35. ENTENTE RELATIVE À LA COPRODUCTION DE L'ÉVÉNEMENT *SHOWFRETTE, WEEKEND EN LUMIÈRE !* – ANNÉE 2024 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que l'événement *Showfrette, weekend en lumière!* se tiendra les 23 et 24 février 2024;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cet événement demande une entente de coproduction afin de pouvoir offrir un spectacle de qualité à un coût raisonnable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver l'entente de coproduction à intervenir entre la Ville de Beloeil et la firme Transquébec audiovisuel inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-442**

#### **36. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – 2024 – AUTORISATION DE DEMANDE – DÉSIGNATION DU MANDATAIRE**

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la Ville de Beloeil a une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) afin d'obtenir de l'aide financière pour la mise en place d'activités reliées à la politique culturelle.

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que le MCCQ finance 50 % des projets et que la Ville finance l'autre 50 %;

CONSIDÉRANT que l'entente actuellement en vigueur se termine le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite obtenir une nouvelle entente se terminant le 31 décembre 2024, afin de continuer cette collaboration;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'entente de développement culturel à intervenir entre la Ville de Beloeil et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ).



D'autoriser le Directeur des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Daniel Marineau, à signer toute convention à intervenir entre le Ville et le MCCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-443**

### **37. MINISTÈRE DE LA FAMILLE DU QUÉBEC (MFQ) – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille du Québec (MFQ) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*, qui vise à soutenir les municipalités dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

CONDIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Famille (MFQ) dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* pour le projet de création d'un coin d'ombre comportant trois cabines au jardin Alphonse-Jeannotte.

D'autoriser le Directeur des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Daniel Marineau à signer tout document ou convention à cet effet.

De confirmer que madame Julie Pelletier, Chef de service des loisirs et vie communautaire est la responsable des questions familiales pour la Ville de Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-444**

### **38. ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART – ANNÉE 2023 – CONTRATS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un budget annuel afin d'enrichir la collection municipale d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT que des contrats doivent être signés avec les artistes afin d'établir les conditions et obligations de chaque partie relativement à ces acquisitions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'autoriser la coordonnatrice à la culture à signer des contrats avec les artistes recommandés pour l'acquisition d'œuvre d'art pour l'année 2023, soit :

1. Madame Julie Picard, pour son œuvre *Promesse du temps perdu no. 4*;
2. Monsieur Amer Rust, pour son œuvre *GR 113*;
3. Madame Johanne Blaquière pour son œuvre *Picaflores III*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-445**

**39. FÊTE DE NOËL – SERVICE DE SONORISATION – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée pour le service de sonorisation pour la Fête de Noël;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- |                       |             |
|-----------------------|-------------|
| 1. Solution Événement | 4 139,10 \$ |
| 2. Le Gars du Son     | 6 099,42 \$ |

CONSIDÉRANT que plusieurs contrats ont déjà été octroyés à la compagnie Solution Événement au cours de l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la somme de l'ensemble des contrats à Solution Événement pour l'année 2023 dépasse le montant maximum de la délégation du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour le service de sonorisation pour la Fête de Noël au plus bas soumissionnaire conforme, soit Solution Événement, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 29 août 2023, pour un montant total de 5 173,88 \$, taxes incluses, totalisant une dépense annuelle de 30 859,29 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-446**

**40. FÊTE DE NOËL – SERVICE D'ANIMATION – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée pour un service d'animation pour la Fête de Noël;

CONSIDÉRANT que le fournisseur VIP productions (9264-5258 Québec inc.) est le plus bas soumissionnaire, soit 8 048,25 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que plusieurs contrats ont déjà été octroyés à la compagnie VIP productions au cours de l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la somme de l'ensemble des contrats à VIP productions pour l'année 2023 dépasse le montant maximum de la délégation du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour le service d'animation pour la Fête de Noël au plus bas soumissionnaire conforme, soit VIP productions (9264-5258 Québec inc.), selon leur offre de services datée du 19 septembre 2023, pour un montant total de 8 048,25 \$, taxes incluses, totalisant une dépense annuelle de 29 318,63 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-447**

**41. PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2023 – BILAN 2022 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit que chaque année la Ville doit adopter et rendre public un plan d'action indiquant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées au cours de l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2023 ainsi que le bilan du plan d'action 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-448**

**42. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 22 septembre au 19 octobre 2023
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – septembre 2023
- c) Reddition de comptes de la trésorière – année 2023
- d) Liste des employés permanents embauchés – 18 octobre 2023
- e) Liste des employés temporaires embauchés – 18 octobre 2023

**2023-10-449**

**43. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATIONS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Prévention des dépendances l'Arc-en-ciel – soirée-bénéfice 30<sup>e</sup> anniversaire – 23 novembre 2023 1 billet  
à 61,21 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-450**

**44. ORGANISME LE GRAIN D'SEL – AIDE FINANCIÈRE**

CONDIDÉRANT que l'organisme Le Grain d'Sel est l'un des deux organismes offrant un service de comptoir alimentaire sur le territoire e la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Beloeil no 2905 ont annoncé qu'ils n'offriraient pas de service de panier de Noël pour 2023 et qu'ils cesseraient leurs activités au niveau du comptoir alimentaire en décembre 2023;

CONSIDÉRANT que cette situation entraînera potentiellement une hausse des demandes de panier alimentaire pour l'organisme Le Grain d'Sel;

CONSIDÉRANT qu'afin d'absorber cette hausse, l'organisme a déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'une *Politique d'attribution de subventions* et que cette demande ne cadre dans aucun volet de ladite politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'octroyer à l'organisme Le Grain d'Sel une aide financière temporaire de transition d'un montant de 3 172,50 \$ pour l'année 2023, soit 50 % des frais supplémentaires réels estimés pour une année et d'un montant de 6 375 \$ pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-451**

#### **45. GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS – 7 DÉCEMBRE 2023 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que l'organisme Le Grain d'Sel a déposé une demande d'autorisation pour la tenue de la Grande Guignolée des médias sur le territoire de la Ville de Beloeil prévu pour le jeudi 7 décembre 2023, entre 6 h 30 et 19 h;

CONSIDÉRANT que l'organisme Le Grain d'Sel est un organisme à but non lucratif dûment reconnu par la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que cette activité a pour but de soutenir financièrement l'organisme à obtenir des fonds de réserve pour acheter des denrées périssables manquantes tout au long de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser l'organisme Le Grain d'Sel à faire de la sollicitation à Beloeil, aux endroits suivants, dans le cadre de la Grande guignolée des médias, le 7 décembre 2023, de 6 h 30 à 19 h :

2. Intersection de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route 116);
3. Intersection des rues Serge-Pepin et André-Labadie (Restaurant Tim Hortons);
4. Intersection des rues Richelieu et Saint-Matthieu (devant l'église Saint-Matthieu).

Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention par l'organisme Le Grain d'Sel des autorisations nécessaires auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) et du comité de circulation de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-452**

#### **46. ORGANISME PROCURE – CAMPAGNE NOEUDVEMBRE 2023 – SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE – APPUI**

CONSIDÉRANT qu'annuellement 6 400 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie;

CONSIDÉRANT que 18 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de Beloeil au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement *Noeudvembre* de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De déclarer le mois de novembre comme *Le mois Beloeil de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-453**

#### **47. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – DÉCLARATION D'ENGAGEMENT POUR LA PROTECTION ET LA PÉRENNITÉ DE LA RIVIÈRE RICHELIEU – APPUI**

CONSIDÉRANT que la rivière Richelieu est un cours d'eau emblématique, d'une importance écosystémique, historique, culturelle et identitaire de grande valeur pour la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) et pour la Montérégie;

CONSIDÉRANT que les enjeux socio-environnementaux croissants affectent la qualité de l'eau de la rivière Richelieu et menacent son écosystème;

CONSIDÉRANT que la protection des milieux naturels et de la qualité de l'eau est essentielle au maintien de la biodiversité et à l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont entrepris une démarche, pour consolider la vision politique et la capacité d'agir de la MRCVR pour la protection et la pérennité de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Beloeil souhaite affirmer son rôle dans la protection de cette ressource naturelle pour préserver la santé et la qualité de vie de notre communauté ainsi que léguer un environnement sain et florissant aux générations futures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter la *Déclaration d'engagement pour la protection et la pérennité de la rivière Richelieu*, telle que présentée.

Que les membres du conseil signent la déclaration d'engagement démontrant publiquement le leadership et la volonté d'agir du conseil de la Ville de Beloeil en premier plan pour assurer que tous et toutes puissent bénéficier de ce joyau naturel pour les générations à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-454**

**48. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – CESSION D'IMMEUBLES AUX CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES – DEMANDE DE CHANGEMENT LÉGISLATIF – APPUI**

CONSIDÉRANT qu'avec l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à la l'organisation et à la gouvernance scolaires* (projet de loi no 40), les municipalités se sont vu imposer l'obligation de céder gratuitement aux centres de services scolaires les immeubles nécessaires à la construction ou à l'agrandissement d'écoles ou de centres de services scolaires (CSS);

CONSIDÉRANT que ce transfert de responsabilité s'est fait sans la consultation des municipalités et que le fardeau financier ne s'est pas accompagné d'un transfert des revenus issus de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que l'éducation est une compétence du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont constaté une détérioration de la culture de partenariat avec les autorités scolaires depuis l'adoption du projet de loi no 40, qui se reflète, tant au niveau de l'accès aux équipements scolaires (ex. gymnase, piscine), qu'au niveau du partage de la planification des CSS avec les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'un nombre croissant de municipalités sont maintenant contraintes d'assumer des coûts importants en raison de cette modification législative;

CONSIDÉRANT que dans un contexte où les pressions inflationnistes sont importantes et où les responsabilités des municipalités sont constamment à la hausse, ce fardeau financier supplémentaire devient difficilement gérable pour le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que depuis 2020, le milieu municipal a multiplié les interventions auprès du gouvernement du Québec afin qu'il assume ses responsabilités dans l'acquisition des immeubles pour la construction et l'agrandissement d'établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que malgré les interventions du milieu municipal demandant au gouvernement du Québec de corriger la situation, le gouvernement du Québec n'a pas exprimé la volonté de revoir les façons de faire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

De demander au gouvernement du Québec :

- D'assumer l'entièreté des coûts liés à l'acquisition d'immeubles scolaires;
- De tenir compte des planifications d'aménagement et d'urbanisme des municipalités lors de l'implantation de nouveaux établissements scolaires;
- De s'assurer que les CSS privilégient l'optimisation des immeubles qu'ils possèdent déjà conformément à la vision énoncée par la *Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire*;
- D'offrir des modèles d'établissements scolaires compacts et innovants permettant une exemplarité de l'État en aménagement du territoire et une efficacité des investissements publics;
- De s'assurer que les CSS collaborent pleinement avec les municipalités comprises sur leurs territoires respectifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-10-455**

**49. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – RENOUVELLEMENT – DEMANDES AU GOUVERNEMENT – APPUI**

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

CONSIDÉRANT que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Considérant que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De demander aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au Ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au Ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au Ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas et à monsieur Yves-François Blanchet, député de Beloeil-Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-456**

#### **50. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES (CSSP) – ÉCOLE SECONDAIRE POLYBEL – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASKETBALL EXTÉRIEUR – DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) – APPUI**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a mis en place le *Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) désire soumettre une demande dans le cadre de ce programme pour l'aménagement d'un terrain de basketball extérieur à l'école secondaire Polybel, au coût de 701 350 \$;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet profitera à toute la communauté de Beloeil, car le terrain sera accessible à tous en dehors des heures scolaires ;

CONSIDÉRANT que cet ajout d'infrastructure sportive favorisera un mode de vie sain et encouragera l'adoption d'un mode de vie actif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'appuyer le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) dans sa demande d'aide financière au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation pour son projet d'aménagement d'un terrain de basketball extérieur à l'école secondaire Polybel.

De confirmer que la Ville s'engage à contribuer pour un montant jusqu'à concurrence de 238 500 \$, équivalant à 34 % du coût total du projet, sous réserve de l'obtention d'une subvention du ministère de l'Éducation accordée au Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-10-457**

#### **51. SEMAINE DU TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE – 20 AU 27 OCTOBRE 2023 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que le trouble de développement du langage (TDL) est un trouble neurologique qui affecte la communication;



CONSIDÉRANT que ce trouble est présent dès la naissance et se manifeste par des difficultés importantes de langage qui peuvent affecter autant la compréhension que l'expression selon le niveau de sévérité;

CONSIDÉRANT qu'il est un handicap invisible qui est considéré comme étant une déficience physique qui touche 7 % de la population, soit tout près de 620 000 personnes au Québec;

CONSIDÉRANT que le TDL est bien moins connu que d'autres troubles et est souvent confondu avec d'autres diagnostics;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif d'informer et de faire connaître ce trouble auprès de la population;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

De proclamer la semaine du 20 au 27 octobre 2023 comme la Semaine du Trouble développement du langage, propulsée par la journée internationale du Trouble développemental du langage (TDL), le 20 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **52. VARIA**

---

## **53. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

## **54. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

## **2023-10-458**

## **55. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 58;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 23 octobre 2023.

---

LOUISE ALLIE, mairesse suppléante  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 – 19 HEURES 30

### ORDRE DU JOUR

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

1.

#### MOT DE LA MAIRESSE

---

2.

#### RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

---

3.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

---

4.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

5.

#### CONSEIL MUNICIPAL

---

6. Directrice générale – départ à la retraite – signature du livre d'or
7. Séance ordinaire du conseil – 23 octobre 2023– procès-verbal – approbation
8. Maire suppléant – décembre 2023, janvier, février 2024 – nomination

#### CONSULTATION PUBLIQUE

---

9. *Règlement 1667-117-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les limites des zones I-904 et I-906 et la grille des spécifications de la zone I-906 – assemblée publique de consultation*
10. *Règlement 1667-117-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les limites des zones I-904 et I-906 et la grille des spécifications de la zone I-906 – second projet – adoption*
11. *Règlement 1670-10-2023 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificat afin d'exiger la production d'un certificat de conformité lors de travaux exécutés sur les installations septiques – assemblée publique de consultation*
12. *Règlement 1670-10-2023 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificat afin d'exiger la production d'un certificat de conformité lors de travaux exécutés sur les installations septiques – adoption*
13. Dérogation mineure (DM-2023-9132) – 495, rue de l'Industrie – affichage – audition des personnes intéressées – autorisation
14. Dérogation mineure (DM-2023-9133) – 1633, rue de l'Industrie – bâtiment accessoire – audition des personnes intéressées – autorisation

15. Usage conditionnel (UC-2023-9129) – 44, rue du Joli-Vent – aménagement d’un logement bigénérationnel – audition des personnes intéressées – autorisation

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

---

16. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – projet du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 – plan de mise en œuvre – adoption
17. Plan municipal de sécurité civile – adoption

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

---

18. Direction de l’urbanisme – poste d’inspecteur en bâtiments – embauche
19. Direction des travaux publics – Direction des loisirs, culture et vie communautaire – poste de journalier/préposé aux plateaux sportifs – embauche

#### **DIRECTION DE L’URBANISME**

---

20. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9121) – 951, rue Gadbois – revêtements extérieurs – approbation
21. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9125) – 245, rue Duvernay – ouvertures – approbation
22. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9127) – 1633, rue de l’Industrie – stationnement – approbation
23. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9128) – 44, rue du Joli-Vent – aménagement d’un logement bigénérationnel – approbation
24. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2023-9134) – 495, rue de l’Industrie – affichage – approbation
25. *Règlement 1767-00-2019 instaurant un programme d’aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec – PRQ-2023-9032 – 264, rue De Montenach – autorisation de paiement*
26. Environnement et Changement climatique Canada – *Fonds pour dommages à l’environnement – demande d’aide financière – autorisation de dépôt*

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

---

27. *Règlement 1667-118-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions relatives aux demandes d’exemption de l’obligation de fournir des cases de stationnement – avis de motion*
28. *Règlement 1667-118-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions relatives aux demandes d’exemption de l’obligation de fournir des cases de stationnement – projet – adoption*
29. *Règlement 1798-00-2023 établissant un programme d’aide financière pour le remplacement de systèmes de chauffage résidentiel au mazout – dépôt du projet – avis de motion*
30. *Règlement 1799-00-2023 établissant un programme d’aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du Programme Rénovation Québec – dépôt du projet – avis de motion*
31. *Règlement 1801-00-2023 concernant le déneigement d’un chemin public avec une souffleuse d’une masse nette de plus de 900 kilogrammes – adoption*
32. *Règlement 1803-00-2023 concernant la création d’une réserve financière pour le financement des infrastructures récréatives – dépôt du projet – avis de motion*
33. *Entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) – renouvellement – approbation – autorisation de signature*
34. *Entente de regroupement Varennes/Sainte-Julie relativement à l’achat en commun d’assurances de dommages – renouvellement – approbation – autorisation de signature*
35. *Politique relative à la gouvernance, à la sécurité et à la confidentialité de l’information – adoption*
36. *Convention de services animaliers – approbation – autorisation de signature*

37. Habitation TCC Montérégien – 982, rue Saint-Jean-Baptiste – reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières – révision périodique
38. Résolution 2023-10-437 – octroi de contrat – déneigement du stationnement du Centre aquatique et trottoirs d'accès et du stationnement incitatif Cartier – correction

#### **DIRECTION DES FINANCES**

---

39. Écritures d'amendement au budget – réallocation de fonds pour projets en cours – approbation
40. Émission d'obligations – 7 564 000 \$ – 7 décembre 2023 – adjudication
41. Émission d'obligations – 7 564 000 \$ – 7 décembre 2023 – résolution de concordance et de courte échéance
42. Réserve financière – article 569.7 de la *Loi sur les cités et villes* – services de l'eau et de la voirie – création
43. Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) – année 2024 – prévisions budgétaires – approbation – quote-part – autorisation de paiement
44. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) – année 2024 – prévisions budgétaires – approbation – quote-part – autorisation de paiement
45. Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR) – année 2024 – prévisions budgétaires – approbation – quote-part – autorisation de paiement
46. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – année 2024 – quote-part – autorisation de paiement
47. Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (RAIBR) – année 2024 – quote-part – autorisation de paiement
48. Organisation des activités de tennis – saisons 2024, 2025, 2026 – projet 24LCVC02 – octroi de contrat
49. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc – projet 24APPRO45 – octroi de contrat
50. Nettoyage de puisards – projet 24HM57 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
51. Entretien des logiciels et progiciels – contrat – année 2024 – renouvellement
52. Étude de l'armature commerciale – services professionnels – projet 23URB03 – octroi de contrat
53. Bassin Dionis-Désilets – berges du Ruisseau des Trente – parc Jacques-Hébert – service d'entretien – projet 24PA44 – octroi de contrat

#### **DIRECTION DU GÉNIE**

---

##### **DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

---

54. Ministère des transports et de la mobilité durable du Québec (MTMDQ) – déneigement et déglacement – rue de l'Industrie – entente – approbation – autorisation de signature
55. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – demande d'aide financière – retrait

##### **DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

56. Centre aquatique – exploitation – entente – bail – approbation – autorisation de signature
57. Piscine extérieure Réal-Vinet – exploitation – entente – bail – approbation – autorisation de signature
58. Fête de Noël – 2 décembre 2023 – fermeture de la rue de Bromont – autorisation
59. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – œuvre de vitrail Au fil de l'eau – droit d'utilisation – autorisation
60. Organisme *Prévention des dépendances l'Arc-en-ciel* – défi 5 km en couleurs – 8 juin 2024 – fermeture de rues – autorisation

- 
61. Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) – appel de projets de mise en œuvre de projets de créativité numérique dans les espaces publics et les lieux de diffusion culturelle – demande d’aide financière – autorisation de dépôt
62. Programme de financement *Le Canada en fête* – demande d’aide financière – autorisation de dépôt

### **CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

63. Liste des documents déposés :
- a) Liste des déboursés – période du 20 octobre au 23 novembre 2023
  - b) Direction de l’urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – octobre 2023
  - c) Stratégie municipale d’économie d’eau potable – bilan 2022

### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

64. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention
65. Centre de femmes l’Essentielle – campagne des 12 jours d’action pour l’élimination des violences envers les femmes – 25 novembre au 6 décembre 2023 – appui

### **VARIA**

---

66.

### **PÉRIODE D’INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

67.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

68.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

69.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 27 novembre 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Madame Marilyn Tremblay, greffière

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

**2023-11-459**

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en retirant le point suivant :

Direction de l'urbanisme – poste de technicien en environnement – remplacement – embauche

Et en ajoutant le point suivant :

6. Directrice générale – départ à la retraite – signature du livre d'or

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-460**

**6. DIRECTRICE GÉNÉRALE – DÉPART À LA RETRAITE – SIGNATURE DU LIVRE D'OR**

---

CONSIDÉRANT que la directrice générale, Madame Martine Vallières, a annoncé son départ à la retraite après plus de 22 années de service à la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que Madame Vallières occupe le poste de directrice générale depuis 2005, marquant ainsi son statut de pionnière dans une fonction à prédominance masculine;

CONSIDÉRANT l'apport significatif de Madame Vallières à la concrétisation de nombreux projets structurants de la Ville;

CONSIDÉRANT les nombreuses distinctions reçues par Madame Vallières au fil des ans, notamment :

- La médaille du Jubilé du diamant de la reine Elizabeth II, qui lui a été décernée dans le cadre de sa participation au Programme partenaires municipaux pour le développement économique de la Fédération canadienne des municipalités, qui rend hommage aux réalisations et aux apports de Canadiens qui œuvrent dans leurs collectivités et dévoués à la cause des municipalités;
- Le prix d'excellence de l'administration publique 2021 de l'Institut d'administration publique du Québec récompensant son leadership dans la réalisation du projet du Centre aquatique Beloeil;
- Le prix Distinction de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), lequel reconnaît l'excellence des directeurs généraux municipaux qui se démarquent par leur leadership et leurs réalisations.

CONSIDÉRANT l'implication active de Madame Vallières auprès de différentes organisations professionnelles, dont :

- Membre du conseil d'administration, vice-présidente, puis présidente de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ);
- Représentante de la Montérégie, vice-présidente puis présidente de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ);
- Membre du comité des partenaires des indicateurs de gestion municipaux, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Membre du comité consultatif sur les finances municipales également coordonné par le MAMH.

CONSIDÉRANT l'écoute, l'engagement, le leadership ainsi que l'humanité de Madame Vallières, faisant d'elle une source d'inspiration et une personne d'exception;

CONSIDÉRANT son engagement inébranlable envers les valeurs de la Ville, sa quête de l'excellence et sa capacité à inspirer les autres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'inviter Madame Martine Vallières à signer le livre d'or de la ville afin de souligner son passage remarquable au sein de notre organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-461**

### **7. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 23 OCTOBRE 2023– PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 23 octobre 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-462**

### **8. MAIRE SUPPLÉANT – DÉCEMBRE 2023, JANVIER, FÉVRIER 2024 – NOMINATION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De nommer Madame la conseillère Renée Trudel à titre de mairesse suppléante pour les mois de décembre 2023, janvier et février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-463**

### **9. RÈGLEMENT 1667-117-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES I-904 ET I-906 ET LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE I-906 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-117-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les limites des zones I-904 et I-906 et la grille des spécifications de la zone I-906.*

Ce règlement a pour objet de modifier les limites des zones I-904 et I-906 et de revoir la grille des spécifications de la zone I-906 afin :

- D'exclure l'usage 6375 – Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts;
- De permettre les projets intégrés pour tous les usages permis à la grille;
- D'ajouter pour l'usage C-9, l'exigence d'un minimum de 2 000 m<sup>2</sup> de superficie d'implantation pour le bâtiment principal.



Il s'applique aux zones I-904 et I-906 et tous ses articles contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

#### **2023-11-464**

#### **10. RÈGLEMENT 1667-117-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES I-904 ET I-906 ET LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE I-906 – SECOND PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le second projet du *Règlement 1667-117-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les limites des zones I-904 et I-906 et la grille des spécifications de la zone I-906.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **2023-11-465**

#### **11. RÈGLEMENT 1670-10-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT AFIN D'EXIGER LA PRODUCTION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ LORS DE TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1670-10-2023 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificat afin d'exiger la production d'un certificat de conformité lors de travaux exécutés sur les installations septiques.*

Ce règlement a pour objet d'exiger la production d'un certificat de conformité lors de la construction d'une installation septique. Il s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Beloeil.

Ce règlement ne contient aucun article susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

**2023-11-466**

**12. RÈGLEMENT 1670-10-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT AFIN D'EXIGER LA PRODUCTION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ LORS DE TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'adopter le *Règlement 1670-10-2023 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificat afin d'exiger la production d'un certificat de conformité lors de travaux exécutés sur les installations septiques.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-467**

**13. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9132) – 495, RUE DE L'INDUSTRIE – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9132) pour la propriété située au 495, rue de l'Industrie;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- L'installation d'une enseigne sur le mur arrière du bâtiment, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* interdit l'affichage sur les murs latéraux et arrière d'un bâtiment principal;
- L'installation d'une deuxième enseigne rattachée au bâtiment principal, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite le nombre d'enseignes rattachées au bâtiment principal à une seule.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9132 telle que demandée pour le 495, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/129 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-468**

**14. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9133) – 1633, RUE DE L'INDUSTRIE – BÂTIMENT ACCESSOIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9133) pour la propriété située au 1633, rue de l'Industrie;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre, pour un bâtiment accessoire, une hauteur supérieure de 1,75 mètre par rapport au bâtiment principal alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* ne permet pas à un bâtiment accessoire d'avoir une hauteur supérieure au bâtiment principal.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9133 telle que demandée pour le 1633, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/130 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-469**

**15. USAGE CONDITIONNEL (UC-2023-9129) – 44, RUE DU JOLI-VENT – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation d'usage conditionnel (UC-2023-9129) pour la propriété située au 44, rue du Joli-Vent;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser l'aménagement d'un logement de type bigénérationnel de plus de 45 mètres carrés pour une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la demande d'usage conditionnel numéro UC-2023-9129 pour le 44, rue du Joli-Vent, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/136 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **2023-11-470**

### **16. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – PROJET DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2023-2028 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a déclaré, par l'adoption de la résolution numéro 21-11-374, son intention de débiter la révision de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022, conformément à l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), ci-après « LSI »;

CONSIDÉRANT que les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du Schéma et les objectifs à atteindre;

CONSIDÉRANT que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent atteindre les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés;

CONSIDÉRANT que la MRCVR a proposé aux municipalités, conformément à l'article 14 de la LSI, des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles ainsi que des stratégies afin de les atteindre;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 15 et 16 de la LSI, chaque municipalité concernée doit donner son avis sur les propositions de la MRCVR et déterminer les actions qui en découlent, lesquelles sont traduites dans un Plan de mise en œuvre adopté par chacune des municipalités qui en sera responsable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRCVR et les choix exercés pour l'établissement du Plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que le Plan de mise en œuvre de la Ville de Beloeil est intégré au projet de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRCVR, lequel sera adopté par la MRCVR et soumis au ministre de la Sécurité publique pour approbation, conformément à l'article 20 de la LSI;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le Plan de mise en œuvre, tel que soumis, lequel est intégré au projet de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Vallée-du-Richelieu aux fins d'une demande d'attestation de conformité au ministre de la Sécurité publique, conformément aux articles 20 et 21 de la Loi sur la sécurité incendie (LSI) (RLRQ, c.S-3.4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-471**

**17. PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Beloeil reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'adopter le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Mme Martine Vallières;

De nommer le coordonnateur municipal de la sécurité civile comme responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

La présente résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-472**

**18. DIRECTION DE L'URBANISME – POSTE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'embaucher madame Marilou Desjardins à titre d'inspectrice en bâtiments à la Direction de l'urbanisme, et ce, à compter du 27 novembre 2023, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

Madame Desjardins sera exceptionnellement rémunérée à l'échelon maximal de la classe 9 de l'annexe B-1 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit au taux horaire de 43,82 \$.

De nommer madame Marilou Desjardins à titre de fonctionnaire désigné pour voir à l'application des règlements d'urbanisme et de nuisances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**19. DIRECTION DE L'URBANISME – POSTE DE TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT – REMPLACEMENT – EMBAUCHE**

---

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**2023-11-473**

**20. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – POSTE DE JOURNALIER/PRÉPOSÉ AUX PLATEAUX SPORTIFS – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'embaucher Monsieur Éric Schiltz au poste permanent de journalier/préposé aux plateaux sportifs au sein de la Direction des travaux publics ainsi que de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire et ce, à compter du 4 décembre 2023, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

Cette embauche est conditionnelle à ce que monsieur Schiltz obtienne son permis de conduire classe 3 à l'intérieur de sa période d'essai de 120 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-474**

**21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9121) – 951, RUE GADBOIS – REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/131 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9121 et d'autoriser la modification du permis 2023-2354 afin de confirmer le choix de modèle et de couleur des matériaux de revêtement de maçonnerie et de clin vertical, au 951, rue Gadbois, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 13 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-475**

**22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9125) – 245, RUE DUVERNAY – OUVERTURES – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/132 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9125 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre une modification des ouvertures des façades donnant sur rue pour un projet de création de suites commerciales au 245, rue Duvernay, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-476**

### **23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9127) – 1633, RUE DE L'INDUSTRIE – STATIONNEMENT – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/133 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9127 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre la modification de l'aire de stationnement suite à l'ajout d'un bâtiment accessoire au 1633, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-477**

### **24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9128) – 44, RUE DU JOLI-VENT – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/134 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9128 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement du bâtiment principal et la transformation du garage intégré existant en un logement bigénérationnel de plus de 45 mètres carrés au 44, rue du Joli-Vent, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-478**

#### **25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9134) – 495, RUE DE L'INDUSTRIE – AFFICHAGE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/135 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9134 et d'autoriser la délivrance du certificat au demandeur pour permettre l'installation d'enseignes attachées au bâtiment principal au 495, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-479**

#### **26. RÈGLEMENT 1767-00-2019 INSTAURANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – PRQ-2023-9032 – 264, RUE DE MONTENACH – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 28 octobre 2019 du *Règlement 1767-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide financière pour stimuler la revitalisation dans un secteur ciblé du territoire de la Ville de Beloeil dont la vocation résidentielle est en déclin et dont le cadre bâti nécessite des interventions publiques pour en favoriser la mise en valeur;



CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière pour le 264, rue De Montenach dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT que ladite demande d'aide financière a été analysée et jugée recevable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser, conformément au *Règlement 1767-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec*, le versement d'une aide financière d'un montant de 9 842,59 \$ au propriétaire du 264, rue De Montenach pour les travaux de réfection de toiture, dont 50 % sera assumé par la Société d'habitation du Québec.

D'autoriser à cette fin l'appropriation d'un montant de 4 921 \$ provenant du surplus accumulé affecté au programme de rénovation résidentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-480**

### **27. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA – FONDS POUR DOMMAGES À L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que le *Fonds pour dommages à l'environnement* d'Environnement et Changement climatique Canada a lancé un appel de propositions dont le but est de réduire la pollution atmosphérique liée au transport dans la province de Québec grâce à l'augmentation de la quantité, de l'utilisation et de la qualité des projets de transport actif ainsi qu'à l'amélioration de la mobilité urbaine dans la province;

CONSIDÉRANT le projet d'élargissement et de sécurisation des 5,6 km de pistes cyclables sur la rue Richelieu, entre les rues Bernard-Pilon et Serge-Pepin, ainsi que l'aménagement de deux traverses surélevées aux intersections des rues Choquette et Larose;

CONDIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière pour ce projet dans le cadre de cet appel de propositions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre de l'appel de propositions en cours du *Fonds pour dommages à l'environnement*.

D'autoriser la coordonnatrice en environnement ainsi que la Directrice du génie à signer tout document ou entente à intervenir à cet effet avec Environnement et Changement climatique Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-481**

### **28. RÈGLEMENT 1667-118-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEMANDES D'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION**

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de modifier les dispositions relatives aux demandes d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

---

**2023-11-482**

**29. RÈGLEMENT 1667-118-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEMANDES D'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-118-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions relatives aux demandes d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 11 décembre 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-483**

**30. RÈGLEMENT 1798-00-2023 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE RÉSIDENTIEL AU MAZOUT – DÉPÔT DU PROJET – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Martin Dubreuil donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'établir un programme d'aide financière pour le remplacement de systèmes de chauffage résidentiel au mazout, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Martin Dubreuil dépose également le projet du règlement 1798-00-2023.

**2023-11-484**

**31. RÈGLEMENT 1799-00-2023 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – DÉPÔT DU PROJET – AVIS DE MOTION**

---

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de d'établir un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du *Programme Rénovation Québec*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose également le projet du règlement 1799-00-2023.

**2023-11-485**

**32. RÈGLEMENT 1801-00-2023 CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC AVEC UNE SOUFFLEUSE D'UNE MASSE NETTE DE PLUS DE 900 KILOGRAMMES – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'adopter le *Règlement 1801-00-2023 concernant le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-486**

**33. RÈGLEMENT 1803-00-2023 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES – DÉPÔT DU PROJET – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Karim-André Laz donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de créer une réserve financière pour le financement des infrastructures récréatives, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Karim-André Laz dépose également le projet du *Règlement 1803-00-2023 concernant la création d'une réserve financière pour le financement des infrastructures récréatives*.

**2023-11-487**

**34. ENTENTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT (RIPRSL) – RENOUELEMENT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT que l'entente constituant la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) vient à échéance le 22 mai 2024, tel que décrété dans l'avis paru dans la Gazette Officielle du Québec, Partie 1, numéro 21, datée du 22 mai 2021;

CONSIDÉRANT la rédaction d'une nouvelle entente reflétant les éléments demandés et retenus par la majorité des représentants des municipalités membres de la RIPRSL en date du 22 février 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption, le 27 mars 2023, de la résolution 2023-03-127 autorisant la signature de cette nouvelle entente;

CONSIDÉRANT les demandes de modifications du ministère de la Sécurité publique (MSP) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à l'entente déposée;

CONSIDÉRANT que le libellé de la nouvelle entente de la RIPRSL est déposé séance tenante et répond aux exigences du MSP et du MAMH;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De confirmer l'adhésion de la Ville de Beloeil à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL);

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet;

De transmettre une copie de la présente résolution à la RIPRSL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-488**

**35. ENTENTE DE REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE RELATIVEMENT À L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES – RENOUELEMENT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Ville de Beloeil fait partie d'un regroupement d'achat pour les services d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT que l'entente de regroupement actuellement en vigueur viendra à échéance le 1<sup>er</sup> décembre prochain;

CONSIDÉRANT que la réception d'une nouvelle entente de regroupement, laquelle sera d'une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2028;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver l'*Entente de regroupement Varennes/Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages* et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-11-489**

## **36. POLITIQUE RELATIVE À LA GOUVERNANCE, À LA SÉCURITÉ ET À LA CONFIDENTIALITÉ DE L'INFORMATION – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil collecte de l'information sous toutes ses formes, la conserve et l'utilise à différentes fins, pour l'exécution et la prestation de ses services, pour ses opérations administratives et pour assurer la sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* adoptée le 21 septembre 2021 et dont certaines dispositions sont entrées en vigueur le 22 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la constitution du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels en date du 28 novembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la Ville doit publier sur son site Internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels, lesquelles règles doivent être approuvées par son comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que ces règles peuvent prendre la forme d'une politique, d'une directive ou d'un guide;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 63.4 de ladite loi, une ville qui recueille par un moyen technologique des renseignements personnels doit publier sur son site Internet et diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs;

CONSIDÉRANT que le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a élaboré une politique relative à la gouvernance, à la sécurité et à la confidentialité de l'information et en approuve le contenu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'adopter la *Politique relative à la gouvernance, à la sécurité et à la confidentialité de l'information* telle que présentée.

De publier la présente politique sur le site Internet de la Ville de Beloeil conformément aux articles 63.3 et 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

D'abroger la *Politique de gestion documentaire* adoptée par le conseil municipal le 8 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-490**

**37. CONVENTION DE SERVICES ANIMALIERS – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-400 adoptée le 25 septembre 2023 et modifiant l'entente intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, prévoyant la fin de celle-ci le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) sera dissoute à compter du 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la proposition de la Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon (SPCA) Roussillon;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver la *Convention de services animaliers* à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-491**

**38. HABITATION TCC MONTÉRÉGIEN – 982, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE**

CONSIDÉRANT que l'organisme Habitation TCC Montérégien a obtenu, le 27 février 2014, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières de la Commission municipale du Québec pour l'activité exercée au 982, rue Saint-Jean-Baptiste à Beloeil;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la révision périodique de sa reconnaissance, l'organisme a complété et a fait parvenir le formulaire de révision mis à sa disposition par la Commission municipale;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission doit consulter la municipalité locale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'informer la Commission municipale du Québec que la Ville n'a pas d'objection à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de Habitation TCC Montérégien.

D'informer également la Commission municipale du Québec, qu'advenant une audience, la Ville ne souhaite pas être représentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-492**

**39. RÉSOLUTION 2023-10-437 – OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE AQUATIQUE ET TROTTOIRS D'ACCÈS ET DU STATIONNEMENT INCITATIF CARTIER – CORRECTION**

CONSIDÉRANT que la résolution 2023-10-437 a été adoptée par le conseil lors de la séance du 23 octobre 2023, octroyant un contrat pour le déneigement du stationnement et des trottoirs d'accès du Centre aquatique de même que pour le stationnement incitatif Cartier;

CONSIDÉRANT que modifications doivent être apportées dans la résolution, n'affectant pas la validité du contrat octroyé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De modifier la résolution 2023-10-437 de la façon suivante :

1. En remplaçant, au deuxième considérant, les prix soumis en regard des deux soumissionnaires par les prix suivants :

SBM Beaugard inc. / Déneigement SBM Beaugard	12 417,30 \$
Déneigement Campagnard inc.	25 294,50 \$

2. En remplaçant, au troisième considérant, le texte « pour trois périodes de douze mois » par « pour deux périodes de douze mois »;
3. En ajoutant, à la fin du texte de la résolution, le texte suivant :

« La valeur totale du contrat pour une période de trois ans est estimée à 34 751,90 \$, taxes incluses. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-493**

**40. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET – RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 11 octobre au 13 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 11 octobre au 13 novembre 2023 au montant total de 161 782,98 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 11 octobre au 13 novembre 2023 au montant total de 3 041,57 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-494**

**41. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 7 564 000 \$ – 7 DÉCEMBRE 2023 – ADJUDICATION**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1686-00-2012, 1706-00-2014, 1710-00-2015, 1726-00-2016, 1733-00-2017, 1773-00-2020 et 1786-00-2021, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 7 décembre 2023, au montant de 7 564 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

481 000 \$	5,10000 %	2024
509 000 \$	4,90000 %	2025
537 000 \$	4,70000 %	2026
568 000 \$	4,65000 %	2027
5 469 000 \$	4,65000 %	2028

Prix : 98,64900      Coût réel : 5,02226 %

2 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

481 000 \$	5,50000 %	2024
509 000 \$	5,25000 %	2025
537 000 \$	5,00000 %	2026
568 000 \$	4,75000 %	2027
5 469 000 \$	4,75000 %	2028

Prix : 99,11900      Coût réel : 5,02240 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

481 000 \$	5,15000 %	2024
509 000 \$	4,90000 %	2025
537 000 \$	4,70000 %	2026
568 000 \$	4,70000 %	2027
5 469 000 \$	4,75000 %	2028

Prix : 98,91737      Coût réel : 5,03925 %

4 - BMO NESBITT BURNS INC.

481 000 \$	5,00000 %	2024
509 000 \$	5,00000 %	2025
537 000 \$	5,00000 %	2026
568 000 \$	5,00000 %	2027
5 469 000 \$	4,75000 %	2028

Prix : 99,03300      Coût réel : 5,04641 %

5 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

481 000 \$	5,15000 %	2024
509 000 \$	4,85000 %	2025
537 000 \$	4,70000 %	2026
568 000 \$	4,65000 %	2027
5 469 000 \$	4,65000 %	2028

Prix : 98,49200      Coût réel : 5,06296 %

6 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

481 000 \$	5,20000 %	2024
509 000 \$	5,00000 %	2025
537 000 \$	4,80000 %	2026
568 000 \$	4,75000 %	2027
5 469 000 \$	4,85000 %	2028

Prix : 99,18110

Coût réel : 5,06589 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 564 000 \$ de la Ville de Beloeil soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-495**

**42. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 7 564 000 \$ – 7 DÉCEMBRE 2023 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 564 000 \$ qui sera réalisé le 7 décembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1686-00-2012	875 300 \$
1706-00-2014	775 700 \$
1710-00-2015	281 100 \$
1726-00-2016	1 315 000 \$
1733-00-2017	1 139 200 \$
1773-00-2020	2 605 200 \$
1786-00-2021	572 500 \$



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1686-00-2012, 1706-00-2014, 1726-00-2016, 1733-00-2017, 1773-00-2020 et 1786-00-2021, la Ville de Beloeil souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 décembre 2023;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 7 juin et le 7 décembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 02731  
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER  
BELOEIL, QC  
J3G 4G7

8. Que les obligations soient signées par la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe. La Ville de Beloeil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1686-00-2012, 1706-00-2014, 1726-00-2016, 1733-00-2017, 1773-00-2020 et 1786-00-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 décembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-496**

**43. RÉSERVE FINANCIÈRE – ARTICLE 569.7 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES – SERVICES DE L'EAU ET DE LA VOIRIE – CRÉATION**

CONSIDÉRANT l'article 569.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) qui prévoit que toute municipalité peut créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture de l'un ou l'autre des services de l'eau et de la voirie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite créer une réserve financière pour le financement de ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De créer, au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Beloeil, une réserve financière pour le financement des dépenses liées à la fourniture des services de l'eau et de la voirie.

Le montant projeté de la réserve financière est de 20 000 000 \$.

La réserve financière est constituée :

1. Des sommes provenant de l'imposition d'une taxe spéciale annuelle sur tous les immeubles imposables du territoire, en fonction de leur valeur imposable;
2. Des sommes provenant du fonds général affectées à cette fin par le conseil municipal ou des sommes provenant :
  - a) De toute taxe, autre que celle prévue à l'article 569.11 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), ou de tout mode de tarification, lorsque cette taxe ou ce mode est imposé, selon le cas, pour le service de l'eau ou de la voirie;
  - b) De toute subvention ou autre forme de libéralité qui n'est pas réservée à une autre fin que celles pour lesquelles la réserve est créée.
3. Des intérêts produits par le capital affecté à la réserve en vertu de l'un ou l'autre des paragraphes 1 et 2 des présentes.

La durée de l'existence de la réserve financière est illimitée.

La réserve financière est utilisée comme source de financement pour les services de l'eau et de la voirie, tels que la construction, l'installation, la réparation, l'entretien et la réfection des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire ou pluvial, des chaussées, des bordures, des trottoirs, des pistes multifonctionnelles, de l'éclairage routier, des feux de circulation et des panneaux de signalisation.

La réserve financière peut également être utilisée afin de rembourser une dette contractée pour financer une infrastructure destinée au service de l'eau ou de la voirie.

Toute utilisation d'un montant provenant de la réserve financière nécessite l'autorisation du conseil municipal.

À la fin de l'existence de la présente réserve financière, tout excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général.

Au plus tard lors de la dernière séance du conseil précédant la date fixée pour la fin de la réserve financière, le trésorier dépose un état des revenus et dépenses de la réserve financière.

La présente résolution prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-497**

**44. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT (RIPRSL) – ANNÉE 2024 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – APPROBATION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2024;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) pour l'année financière 2024 prévoyant des dépenses de 57 675 349 \$;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RIPRSL pour l'année financière 2024, soit un montant de 5 266 334 \$ payable en quatre versements égaux de 1 316 583,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-498**

**45. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RIEVR) – ANNÉE 2024 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – APPROBATION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2024;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) pour l'année financière 2024 prévoyant des dépenses de 6 311 800 \$;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RIEVR pour l'année financière 2024, soit un montant de 1 384 285,52 \$ payable en quatre versements égaux de 346 071,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-499**

**46. RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RAEVR) – ANNÉE 2024 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – APPROBATION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2024;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR) pour l'année financière 2024 prévoyant des dépenses de 4 129 800 \$;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RAEVR pour l'année financière 2024, soit un montant de 1 530 089,09 \$ payable en quatre versements égaux de 382 522,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-500**

**47. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – ANNÉE 2024 – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT que le conseil de la CMM a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2024 et que ses prévisions incluent une participation financière de la Ville de Beloeil au montant de 523 887 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la CMM pour l'année financière 2024, soit un montant de 523 887 \$ payable en deux versements égaux de 261 943,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-501**

**48. RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU (RAIBR) – ANNÉE 2024 – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a reçu copie des prévisions budgétaires de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (RAIBR) pour l'année financière 2024, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De confirmer la réception des prévisions budgétaires de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (RAIBR) pour l'année financière 2024 prévoyant des dépenses de 4 288 791 \$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RAIBR pour l'année financière 2024, soit un montant de 13 019,10 \$ pour le débit réservé, payable en un seul versement, et un montant estimé à 12 076,80 \$ pour les coûts directs d'exploitation, payable mensuellement, sur réception des factures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-11-502**

#### **49. ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE TENNIS – SAISONS 2024, 2025, 2026 – PROJET 24LCVC02 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure un contrat pour l'organisation des activités de tennis pour les saisons 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT que la délégation du pouvoir de dépenser prévue au *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal* est limité aux dépenses de l'exercice financier en cours;

CONSIDÉRANT que l'article 6 du *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle*, permet à la Ville d'octroyer des contrats de gré à gré pour des montants inférieurs à 121 200 \$ sur recommandation du chef de service de l'approvisionnement, voir la recommandation ci-jointe;

CONSIDÉRANT que Quarante-Zéro inc. offre des programmes particuliers et uniques et qu'elle possède l'expertise nécessaire à la réalisation des activités de tennis;

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'entreprise Quarante-Zéro inc. comme un organisme responsable de l'organisation et de la coordination des activités de tennis de la Ville;

CONSIDÉRANT que les tarifs seront ajustés annuellement en fonction de la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) des douze (12) mois de chaque année du contrat, de novembre à novembre, tel que publié par Statistique Canada – province de Québec, région de Montréal. Les tarifs ajustés seront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour l'organisation des activités de tennis à l'entreprise Quarante-Zéro inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au contrat signé le 19 octobre 2023, pour une période de trois ans, soit pour les saisons 2024, 2025 et 2026, pour un montant total estimé de 70 017,51 \$, taxes incluses, soit 23 339,17 \$ par saison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-11-503**

#### **50. FOURNITURE DE PIÈCES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – PROJET 24APPRO45 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, projet 24APPRO45;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

	<u>Lot 1</u>	<u>Lot 2</u>
1. St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	73 008,76 \$	6 779,83 \$
2. Réal Huot inc.	68 712,28 \$	7 309,94 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, aux plus bas soumissionnaires conformes de chaque lot, sur la base des prix unitaires apparaissant sur les bordereaux de prix datés du 19 et du 23 octobre 2023, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, soit :

- Lot 1 : Réal Huot inc. pour 68 712,28 \$, taxes incluses
- Lot 2 : St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour 6 779,83 \$, taxes incluses

La valeur totale du contrat pour un an est estimée à 75 492,11 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Monsieur le conseiller Karim-André Laz quitte son siège.

#### **2023-11-504**

### **51. NETTOYAGE DE PUISARDS – PROJET 24HM57 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le nettoyage de puisards, projet 24HM57;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. 9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	39 666,38 \$
2. Beaugard Environnement Ltée	42 167,08 \$
3. D.E. Environnement	46 823,57 \$
4. Ortec Environnement	69 243,69 \$

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires, en fonction de quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

CONSIDÉRANT que le présent contrat est tacitement reconduit pour quatre périodes de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 décembre 2028, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 30 novembre précédant la reconduction;

CONSIDÉRANT que les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'octobre à octobre, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'octroyer un contrat pour le nettoyage de puisards au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 31 octobre 2023, pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, avec possibilité de reconduction, pour un montant total estimé de 39 666,38 \$ taxes incluses.

La valeur totale du contrat pour une période de cinq ans est estimée à 198 331,90 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Monsieur le conseiller Karim-André Laz reprend son siège.

#### **2023-11-505**

### **52. ENTRETIEN DES LOGICIELS ET PROGICIELS – CONTRAT – ANNÉE 2024 – RENOUELEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu les propositions de renouvellement des contrats de service d'entretien des logiciels et progiciels de la firme PG Solutions Inc. pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* à l'article 573.3 prévoit une exception au processus d'appel d'offres, paragraphe 9° dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De renouveler le contrat pour l'entretien des logiciels et progiciels pour l'année 2024 à l'entreprise PG Solutions inc., pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 pour un montant total de 141 850,39 \$, taxes incluses.

D'autoriser le chef de Service des technologies de l'information à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-506**

### **53. ÉTUDE DE L'ARMATURE COMMERCIALE – SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET 23URB03 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la Ville désire octroyer un contrat de services professionnels pour une étude de l'armature commerciale, afin d'établir un portrait actuel de la fonction commerciale sur le territoire, incluant la réalisation d'un bilan, d'un diagnostic et d'un plan d'action;

CONSIDÉRANT que l'article 6 du *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer des contrats de gré à gré pour des montants inférieurs à 121 200 \$ sur recommandation du chef de service de l'approvisionnement, voir la recommandation ci-jointe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour une étude de l'armature commerciale, à la firme Demarcom inc. sur la base des prix forfaitaires apparaissant sur le contrat signé le 7 novembre 2023, pour un montant total estimé de 37 941,75 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur de l'urbanisme à signer tous documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-507**

**54. BASSIN DIONIS-DÉSILETS – BERGES DU RUISSEAU DES TRENTE – PARC JACQUES-HÉBERT – SERVICE D'ENTRETIEN – PROJET 24PA44 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour le service d'entretien du bassin Dionis-Désilets, des berges du Ruisseau des Trente ainsi que du parc Jacques-Hébert, projet 24PA44;

CONSIDÉRANT que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Nature-Action Québec inc.	42 381,00 \$
2. Comité Écologique du Grand Montréal	45 868,67 \$
3. Paysagiste Rive-Sud Ltée	50 364,80 \$

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires, en fonction de quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

CONSIDÉRANT que les prix soumis par Nature-Action Québec sont exempts de taxes, en vertu de son statut d'organisme de bienfaisance;

CONSIDÉRANT que l'analyse des bordereaux de prix reçus a été effectuée en fonction des taxes nettes, afin de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que le présent contrat est tacitement reconduit pour une période de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 décembre 2025, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 31 octobre précédant la reconduction;

CONSIDÉRANT que les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de d'octobre à octobre, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'octroyer un contrat pour l'entretien du bassin Dionis-Désilets, des berges du Ruisseau des Trente ainsi que du parc Jacques-Hébert au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Comité Écologique du Grand Montréal, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 9 novembre 2023, pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, avec possibilité de reconduction, pour un montant total de 45 868,68 \$, taxes incluses.

La valeur totale du contrat pour une période de deux ans est estimée à 91 737,33 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-508**

**55. MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMDQ) – DÉNEIGEMENT ET DÉGLACEMENT – RUE DE L'INDUSTRIE – ENTENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'une partie de la rue de l'Industrie située entre la rue Richelieu et le carrefour giratoire, incluant celui-ci, est sous la juridiction du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ);



CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil sera responsable du déneigement et du déglacement de cette partie de la rue de l'Industrie lors de la période hivernale 2023-2024;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) concernant le déneigement et le déglacement d'une partie de la rue de l'Industrie et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Monsieur le conseiller Martin Robert quitte son siège.

#### **2023-11-509**

#### **56. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RETRAIT**

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé, en 2020, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*, qui a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT que la demande portait sur le projet de relocalisation de la Direction des travaux publics en zone industrielle en procédant à la construction de nouveaux ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu confirmation qu'une aide financière au montant de 3 500 000 \$ lui était octroyée dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT qu'aucune somme n'est disponible pour ce projet actuellement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la Ville de Beloeil retire sa demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de réfection et construction des Infrastructures municipales (RÉCIM)* pour la construction de nouveaux ateliers municipaux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Monsieur le conseiller Martin Robert reprend son siège.

**2023-11-510**

**57. CENTRE AQUATIQUE – EXPLOITATION – ENTENTE – BAIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est propriétaire du Centre aquatique, situé au 2121, rue Saint-Jean-Baptiste, lequel comprend notamment une piscine, un bassin récréatif, une salle de formation, des vestiaires ainsi que des locaux techniques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite renouveler le mandat d'exploitation à l'organisme SOPIAR gestion sportive pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que l'organisme SOPIAR et ses employés détiennent l'expertise nécessaire pour l'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT que SOPIAR est un organisme à but non lucratif et que l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet l'octroi de contrat de gré à gré à un OBNL;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de service a été négocié entre la Ville et SOPIAR définissant le mandat d'exploitation afin d'en établir les modalités;

CONSIDÉRANT que pour exploiter le Centre aquatique, SOPIAR doit louer l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'octroyer un contrat pour l'exploitation du Centre aquatique à l'organisme SOPIAR gestion sportive, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour un montant total de 525 000 \$, excluant les taxes.

Ce montant est indexé annuellement conformément à l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada, région de Montréal, pour la période de juillet à juillet de l'année précédente et cette indexation est applicable le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

D'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Beloeil et SOPIAR gestion sportive pour la location du centre aquatique.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-511**

**58. PISCINE EXTÉRIEURE RÉAL-VINET – EXPLOITATION – ENTENTE – BAIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est propriétaire de la piscine extérieure, située au 1060, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite renouveler le mandat d'exploitation à l'organisme SOPIAR gestion sportive pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que l'organisme SOPIAR et ses employés détiennent l'expertise nécessaire pour l'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT que SOPIAR est un organisme à but non lucratif et que l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet l'octroi de contrat de gré à gré à un OBNL;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de service a été négocié entre la Ville et SOPIAR définissant le mandat d'exploitation afin d'en établir les modalités;

CONSIDÉRANT que pour exploiter le Centre aquatique, SOPIAR doit louer l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'octroyer un contrat pour l'exploitation de la piscine extérieure Réal-Vinet à l'organisme SOPIAR gestion sportive, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour un montant total de 89 800 \$, excluant les taxes.

Ce montant est indexé annuellement conformément à l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada, région de Montréal, pour la période de juillet à juillet de l'année précédente et cette indexation est applicable le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

D'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Beloeil et SOPIAR gestion sportive pour la location de l'immeuble de la piscine Réal-Vinet.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-512**

#### **59. FÊTE DE NOËL – 2 DÉCEMBRE 2023 – FERMETURE DE LA RUE DE BROMONT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la deuxième édition la fête de Noël se tiendra le 2 décembre prochain, au parc Louis-Philippe-Vézina;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la rue de Bromont est souhaitable entre 7 h et 22 h 30 afin de permettre l'installation des équipements, la tenue de l'activité et d'assurer la sécurité des participants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la fermeture de la rue de Bromont, le 2 décembre 2023, entre 7 h et 22 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-513**

#### **60. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – ŒUVRE DE VITRAIL AU FIL DE L'EAU – DROIT D'UTILISATION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) souhaite envoyer des cartes de Noël à ses partenaires;

CONSIDÉRANT que le visuel choisi de la carte est un détail de l'œuvre de vitrail de la bibliothèque intitulée *Au fil de l'eau*;

CONSIDÉRANT que cette œuvre d'art public fait partie de la collection de la Ville de Beloeil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la MRCVR à utiliser un détail de l'œuvre de Nicole Tremblay installée à la bibliothèque, œuvre d'art public faisant partie de la collection municipale, afin de produire une carte de Noël, exclusivement pour l'édition 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-514**

#### **61. ORGANISME PRÉVENTION DES DÉPENDANCES L'ARC-EN-CIEL – DÉFI 5 KM EN COULEURS – 8 JUIN 2024 – FERMETURE DE RUES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que l'organisme *Prévention des dépendances l'Arc-en-ciel* a déposé une demande pour la tenue de sa cinquième édition du Défi 5 km en couleurs (course) sur le territoire de la ville de Beloeil, le 8 juin 2024;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Prévention des dépendances l'Arc-en-ciel* est un organisme à but non lucratif, reconnu selon la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* de la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que cette activité a pour but de soutenir financièrement l'organisme afin d'obtenir des fonds concernant l'utilisation problématique d'Internet (conférences, outils pédagogiques, formations);

CONSIDÉRANT que la demande implique la fermeture de certaines rues pour la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser les fermetures suivantes le 8 juin 2024 entre 6 h et 14 h :

1. Fermeture complète de la rue Vinet entre les rues Larose et Saint-Jean-Baptiste (circulation locale seulement);
2. Fermeture complète de la rue Radisson entre les rues Saint-Jean-Baptiste et De Lévis (circulation locale seulement);
3. Fermeture d'une voie (sens unique) sur la rue Lechasseur entre les rues Radisson et Dupré;
4. Fermeture complète de la rue Dupré entre les rues Lechasseur et Brébeuf (circulation locale seulement);
5. Fermeture d'une voie (sens unique) sur la rue Dupré entre les rues Brébeuf et Noisieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-515**

#### **62. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – APPEL DE PROJETS DE MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE DANS LES ESPACES PUBLICS ET LES LIEUX DE DIFFUSION CULTURELLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec met en place plusieurs appels de projet afin de favoriser l'accès aux arts numériques pour les québécois;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'appel de projet de mise en œuvre de projets de créativité numérique dans les espaces publics et les lieux de diffusion culturelle, les aides financières permettent de soutenir des projets de créativité numérique dans différents lieux accessibles à la population du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande dans le cadre de cet appel de projet afin d'accueillir l'expérience de réalité virtuelle surréaliste *Plastisapiens* pendant 10 semaines entre la fin de l'automne 2025 et le printemps 2026, selon l'échéancier des travaux de rénovations et d'agrandissement de l'Espace culturel Aurèle-Dubois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projet de rayonnement aux arts numériques dans l'espace public.

Le Directeur des loisirs, culture et vie communautaire est autorisé à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-516**

#### **63. PROGRAMME DE FINANCEMENT *LE CANADA EN FÊTE* – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre du programme *Le Canada en fête*;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour but de bonifier les activités de la Fête nationale du 24 juin 2024;

CONSIDÉRANT que le financement est à 100 % des demandes pour la contribution supplémentaire du programme *Le Canada en fête*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Le Canada en fête* afin de bonifier les activités de la Fête nationale du 24 juin 2024.

La coordonnatrice aux loisirs est autorisée à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-517**

#### **64. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 20 octobre au 23 novembre 2023
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – octobre 2023
- c) Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – bilan 2022

**2023-11-518**

**65. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation à l'activité suivante :

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| a) Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR)<br>– dîner-causerie – 1 <sup>er</sup> décembre 2023 | 7 billets à<br>80,48 \$ chacun |
|---|--------------------------------|

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-11-519**

**66. CENTRE DE FEMMES L'ESSENTIELLE – CAMPAGNE DES 12 JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES – 25 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2023 – APPUI**

---

CONSIDÉRANT que la campagne 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes se déroule du 25 novembre au 6 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite sensibiliser la population au phénomène des violences envers aux femmes;

CONSIDÉRANT que le ruban blanc symbolise l'appui aux luttes contre les violences envers les femmes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

Qu'un drapeau blanc soit hissé à l'extérieur de l'hôtel de ville à compter du 25 novembre jusqu'au 6 décembre.

Que les membres du conseil et les employés sont invités à porter, durant cette période, le ruban blanc et que les citoyennes et citoyens soient invités à faire de même, dans la mesure du possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**67. VARIA**

---

**68. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

**69. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-11-520**

**70. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 22 h 05;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 27 novembre 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

**AVIS DE CONVOCATION**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 – 17 HEURES 30**

Madame la mairesse Nadine Viau  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le jeudi 30 novembre 2023, à 17 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

---

**ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

2.

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

---

3. Poste de directeur général – embauche – contrat – autorisation de signature

**VARIA**

---

4.

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

---

5.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

6.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière



---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE JEUDI 30 NOVEMBRE – 17 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le jeudi 30 novembre 2023 à 17 h 30, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 29 novembre 2023, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Nadine Viau, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
- Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
- Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
- Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
- Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
- Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
- Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Est également présente : Madame Marilyne Tremblay, greffière

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 17 h 31 ;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2023-11-521**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-11-522**

#### **3. POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL – EMBAUCHE – CONTRAT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'embaucher Monsieur Michaël Tremblay au poste de directeur général à compter du 8 janvier 2024 et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### 4. VARIA

---

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

#### 2023-11-523

#### 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

À 17 h 36;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 30 novembre 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

**AVIS DE CONVOCATION**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE MARDI 5 DÉCEMBRE 2023 – 20 HEURES**

Madame la mairesse Nadine Viau  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, le mardi 5 décembre 2023, à 20 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.

---

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

3. *Règlement 1692-23-2023 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – avis de motion – dépôt du projet*
4. *Règlement 1803-00-2023 concernant la création d'une réserve financière pour le financement des infrastructures récréatives – adoption*
5. *Règlement 1804-00-2023 concernant l'imposant des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2024 – avis de motion – dépôt du projet*

---

**VARIA**

6.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

7.

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

8.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE MARDI 5 DECEMBRE 2023 – 20 HEURES**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 5 décembre 2023 à 20 h, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 1<sup>er</sup> décembre 2023, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :  
Madame Cathy Goyette, directrice générale adjointe  
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absente :  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 09;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2023-12-524**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-12-525**

**3. RÈGLEMENT 1692-23-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET**

---

Monsieur le conseiller Stéphane Lepage donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de mettre à jour la tarification de divers services municipaux pour l'année 2024 sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Stéphane Lepage dépose également le projet du règlement 1692-23-2023.

**2023-12-526**

**4. RÈGLEMENT 1803-00-2023 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1803-00-2023 concernant la création d'une réserve financière pour le financement des infrastructures récréatives* et de fixer les journées de consultation par voie de registre pour ce règlement au 11, 12 et 13 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-527**

**5. RÈGLEMENT 1804-00-2023 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES, DES COMPENSATIONS ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET**

---

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'imposer des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2024 sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose également le projet du règlement 1804-00-2023.

**6. VARIA**

---

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-12-528**

**8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 13;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 5 décembre 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

**AVIS DE CONVOCATION**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE LUNDI 11 DECEMBRE 2023 – 19 HEURES 30**

Madame la mairesse Nadine Viau  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel le 11 décembre 2023, à 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

---

**ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

2.

**DIRECTION DES FINANCES**

---

3. Programme triennal des immobilisations – 2024 – 2025 - 2026 – adoption

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

---

4.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

5.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 11 décembre 2023 à 19 h 30, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 7 décembre 2023, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Nadine Viau, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
- Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
- Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
- Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
- Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
- Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
- Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :

- Madame Cathy Goyette, directrice générale adjointe
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 54;

Madame la mairesse ouvre la séance.

**2023-12-529**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



**2023-12-530**

**3. PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS – 2024 – 2025 – 2026 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2024 – 2025 – 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**4. VARIA**

---

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-12-531**

**6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 56;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 11 décembre 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

**AVIS DE CONVOCATION**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE LUNDI 11 DECEMBRE 2023 – 19 HEURES 30**

Madame la mairesse Nadine Viau  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, le 11 décembre 2023, à 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

---

**ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

2.

**DIRECTION DES FINANCES**

---

3. Prévisions budgétaires – année 2024 – adoption

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

---

4.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

5.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 11 décembre 2023 à 19 h 30, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 7 décembre 2023, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Nadine Viau, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
- Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
- Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
- Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
- Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
- Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
- Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :

- Madame Cathy Goyette, directrice générale adjointe
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 57;

Madame la mairesse ouvre la séance.

**2023-12-532**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-12-533**

**3. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2024 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2024 telles que présentées.

Le conseil souligne l'excellent travail de l'ensemble des élus, de madame Cathy Goyette, directrice générale adjointe performance organisationnelle et directrice des finances ainsi que de toute l'équipe administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**4. VARIA**

---

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2023-12-534**

**6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 08;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 11 décembre 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

---

2.

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

---

3.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

4.

#### **HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

---

5. Athlètes en soccer – signature du livre d'or

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

6.

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

---

7. Séance ordinaire du conseil – 27 novembre 2023 – séance extraordinaire du conseil – 30 novembre 2023 – séance extraordinaire du conseil – 5 décembre 2023 – procès-verbaux – approbation

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

---

8. *Règlement 1667-118-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions relatives aux demandes d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement* – assemblée publique de consultation

9. *Règlement 1667-118-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions relatives aux demandes d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement* – adoption

10. Dérogation mineure (DM-2023-9113) – rue de l'Industrie – lot 6 559 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – affichage – audition des personnes intéressées – autorisation

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

---

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

---

11. Direction des travaux publics – poste de journalier AB – embauche

---

## DIRECTION DE L'URBANISME

---

12. Immeuble patrimonial cité – 630, rue Richelieu – remplacement des garde-corps et mains courantes sur toutes les galeries (CLP-2023-9135) – approbation
13. Immeuble patrimonial cité – 991, rue Richelieu – modification d'une enseigne (CLP-2023-9136) – approbation
14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9041) – 265, rue de l'Industrie – affichage – approbation
15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9138) – rue de l'Industrie – lot 6 559 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – affichage – approbation
16. *Règlement 1767-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec – PRQ-2018-0591 – 888, rue Monseigneur-De Laval – autorisation de paiement*
17. Projet de développement immobilier – projet de lotissement – approbation
18. Projet de lotissement – lot 6 580 329 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – exigence de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels
19. Projet de lotissement – lot 6 580 330 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – exigence de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels

---

## DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

---

20. *Règlement 1667-117-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les limites des zones I-904 et I-906 et la grille des spécifications de la zone I-906 – adoption*
21. *Règlement 1669-07-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 afin d'exiger des mesures de protection contre l'infiltration du radon dans les nouvelles constructions – projet – adoption*
22. *Règlement 1669-07-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 afin d'exiger des mesures de protection contre l'infiltration du radon dans les nouvelles constructions – avis de motion*
23. *Règlement 1692-23-2023 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – adoption*
24. *Règlement 1798-00-2023 établissant un programme d'aide financière pour le remplacement de systèmes de chauffage résidentiel au mazout – adoption*
25. *Règlement 1799-00-2023 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du Programme Rénovation Québec – adoption*
26. *Règlement 1800-00-2023 établissant un programme d'aide financière pour des services professionnels en architecture concernant les immeubles patrimoniaux cités – avis de motion – dépôt du projet*
27. *Règlement 1804-00-2023 concernant l'imposition des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2024 – adoption*
28. Assurance responsabilité civile des fiduciaires – régime de retraite – année 2023-2024 – facture – autorisation de paiement
29. Programme Jeunesse Canada au travail – demande d'aide financière – autorisation de dépôt
30. Municipalité régionale de comté de La Vallée du Richelieu (MRCVR) – accès et utilisation des données provenant du rôle d'évaluation foncière – autorisation
31. Transaction immobilière – lot 4 626 118 du cadastre du Québec, circonscription foncière de verchères – acte de donation – autorisation de signature

---

## DIRECTION DES FINANCES

---

32. Surplus accumulés affectés – appropriation
33. Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) – année 2024 – quote-part – autorisation de paiement

34. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – année 2024 – quote-part – autorisation de paiement
35. Acquisition de documents à la bibliothèque – autorisation de dépense
36. Services professionnels en cybersécurité – année 2024 – octroi de contrat
37. Parc Joseph-Daigle – aménagement d'une zone pour adolescents – projet 2022-22 (20L016) – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

---

## **DIRECTION DU GÉNIE**

---

### **DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

---

38. Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) – programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – demande d'aide financière – autorisation de dépôt
39. Club Quad Coureurs des Bois Rive-Sud – permission de traverser – boulevard Yvon-L'Heureux Sud

---

### **DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

40. Événement Showfrette – fermeture de rues – autorisation
41. Entente relative à la tenue de l'activité de hockey et à l'utilisation d'une partie du parc Alfred-Nielsen à cette fin – année 2024 – approbation – autorisation de signature
42. Entente relative à l'organisation et la tenue du tournoi provincial M-15 de Beloeil – approbation – autorisation de signature
43. Programme Emplois d'Été Canada 2024 – demande d'aide financière – autorisation de dépôt
44. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – demande d'aide financière – autorisation de dépôt
45. Politique de reconnaissance et de soutien des organismes – reconnaissance d'organisme – approbation
46. Ministère de la Culture et des Communications (MCC) – appel de projets Culture et inclusion 2024 – demande d'aide financière – autorisation de dépôt
47. Agrandissement et réaménagement de l'Espace culturel Aurèle-Dubois – concours d'architecture pluridisciplinaire – convention de services professionnels du Lauréat – autorisation de signature

---

### **CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

48. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des déboursés – période du 24 novembre au 7 décembre 2023
  - b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – novembre 2023
  - c) Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - d) Registre des déclarations en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* – année 2023

---

### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

49. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participations et subvention

---

### **VARIA**

---

- 50.

---

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

- 51.

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

52.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière



---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 11 décembre 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présentes :  
Madame Cathy Goyette, directrice générale adjointe  
Madame Marilyne Tremblay, greffière

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **2023-12-535**

#### **5. ATHLÈTES EN SOCCER – SIGNATURE DU LIVRE D'OR**

---

CONSIDÉRANT que Mesdames Olivia Chartier, Éléonore Blouin, Maeva Thibault et Emy Deschênes, résidentes de Beloeil, ont remporté cette année, dans leur catégorie U15 :

- La médaille d'or aux jeux du Québec
- La médaille d'or du tournoi de Bordeaux en France
- La médaille d'or de la Coupe Québec
- La médaille d'or au Championnat canadien

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'inviter Mesdames Olivia Chartier, Éléonore Blouin, Maeva Thibault et Emy Deschênes à signer le livre d'or de la Ville de Beloeil afin de souligner leur exploit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-536**

#### **6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter l'ordre du jour présenté, en y retirant les points suivants :

31. Transaction immobilière – lot 6 580 329 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – acquisition – promesse d'achat – approbation – autorisation de signature
32. Transaction immobilière – lot 6 580 330 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – acquisition – promesse d'achat – approbation – autorisation de signature

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Suspension de la séance à 19 h 54.

Reprise de la séance à 20 h 09. Tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse Nadine Viau.

#### **2023-12-537**

#### **7. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 27 NOVEMBRE 2023 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL – 30 NOVEMBRE 2023 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL – 5 DÉCEMBRE 2023 – PROCÈS-VERBAUX – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 27 novembre 2023, extraordinaire du conseil du 30 novembre 2023 et extraordinaire du conseil du 5 décembre 2023, tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-12-538**

**8. RÈGLEMENT 1667-118-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEMANDES D'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-118-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions relatives aux demandes d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement.*

Ce règlement a pour objet de modifier les dispositions relatives aux demandes d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement du *Règlement de zonage 1667-00-2011*. Il s'applique à l'ensemble du territoire.

Ce règlement ne contient aucun article susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

**2023-12-539**

**9. RÈGLEMENT 1667-118-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEMANDES D'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter le *Règlement 1667-118-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions relatives aux demandes d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-540**

**10. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9113) – RUE DE L'INDUSTRIE – LOT 6 559 901 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9113) pour la propriété située sur le lot 6 559 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères sur la rue de l'Industrie;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- L'affichage du prix de l'essence d'une station-service sur une enseigne détachée communautaire alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* ne permet pas l'affichage de cet élément;

- L’affichage du prix de l’essence d’une station-service sur la moitié supérieure d’une enseigne détachée communautaire alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite l’affichage de message variable à la partie inférieure d’une enseigne.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d’urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l’autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D’autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9113 telle que demandée pour le lot 6 559 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères situé sur la rue de l’Industrie, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/141 du comité consultatif d’urbanisme.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-541**

#### **11. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE DE JOURNALIER AB – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D’embaucher monsieur Olivier Palardy Bernard au poste permanent de journalier AB au sein de la Direction des travaux publics et ce, à compter du 11 décembre 2023, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

Cette embauche est conditionnelle à ce que monsieur Palardy Bernard obtienne son permis de conduire classe 3 à l’intérieur de sa période d’essai.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-542**

#### **12. IMMEUBLE PATRIMONIAL CITÉ – 630, RUE RICHELIEU – REMPLACEMENT DES GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES SUR TOUTES LES GALERIES (CLP-2023-9135) – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT la réception d’une demande (CLP-2023-9135) pour des travaux de remplacement des garde-corps et mains courantes sur toutes les galeries pour l’immeuble sis au 630, rue Richelieu;

CONSIDÉRANT que ledit immeuble fait partie de la liste des immeubles patrimoniaux cités au *Règlement 1792-00-2022 relatif à la citation des immeubles patrimoniaux*;

CONSIDÉRANT que de ce fait les travaux prévus sont assujettis à l’obligation d’obtenir la recommandation du conseil local du patrimoine (CLP), suivis de l’autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) a étudié ce dossier et a émis une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/08 du conseil local du patrimoine (CLP) la demande CLP-2023-9135 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre le remplacement des garde-corps et mains courantes sur toutes les galeries au 630, rue Richelieu.

Le demandeur doit respecter en tout point les conditions de la présente approbation et toute modification au projet doit faire l'objet d'une réévaluation et d'une nouvelle approbation et ce, avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-12-543**

#### **13. IMMEUBLE PATRIMONIAL CITÉ – 991, RUE RICHELIEU – MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE (CLP-2023-9136) – APPROBATION**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande (CLP-2023-9136) pour des travaux de modification d'une enseigne pour l'immeuble sis au 991, rue Richelieu;

CONSIDÉRANT que ledit immeuble fait partie de la liste des immeubles patrimoniaux cités au *Règlement 1792-00-2022 relatif à la citation des immeubles patrimoniaux*;

CONSIDÉRANT que de ce fait les travaux prévus sont assujettis à l'obligation d'obtenir la recommandation du conseil local du patrimoine (CLP), suivis de l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil local du patrimoine (CLP) a étudié ce dossier et a émis une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/09 du conseil local du patrimoine (CLP) la demande CLP-2023-9136 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre l'installation d'une nouvelle tête décorative sur le haut de l'enseigne au 991, rue Richelieu.

Le demandeur doit respecter en tout point les conditions de la présente approbation et toute modification au projet doit faire l'objet d'une réévaluation et d'une nouvelle approbation et ce, avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-12-544**

#### **14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9041) – 265, RUE DE L'INDUSTRIE – AFFICHAGE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/142 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9041 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre le remplacement des enseignes d'identification posées à plat sur le bâtiment principal et la modification de l'enseigne détachée au 265, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-545**

#### **15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9138) – RUE DE L'INDUSTRIE – LOT 6 559 901 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – AFFICHAGE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/11/144 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9138 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation de deux enseignes détachées sur poteau; sur le lot 6 559 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, sur la rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-546**

#### **16. RÈGLEMENT 1767-00-2019 INSTAURANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – PRQ-2018-0591 – 888, RUE MONSEIGNEUR-DE LAVAL – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 28 octobre 2019 du *Règlement 1767-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide financière pour stimuler la revitalisation dans un secteur ciblé du territoire de la Ville de Beloeil dont la vocation résidentielle est en déclin et dont le cadre bâti nécessite des interventions publiques pour en favoriser la mise en valeur;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière pour le 888, rue Monseigneur-De Laval dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT que ladite demande d'aide financière a été analysée et jugée recevable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser, conformément au *Règlement 1767-00-2019 instaurant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec*, le versement d'une aide financière d'un montant de 18 081,47 \$ au propriétaire du 888, rue Monseigneur-De Laval pour les travaux de modification des portes et fenêtres et de la galerie arrière, dont 50 % sera assumé par la Société d'habitation du Québec.

D'autoriser à cette fin l'appropriation d'un montant de 9 041 \$ provenant du surplus accumulé affecté au programme de rénovation résidentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-547**

#### **17. PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER – PROJET DE LOTISSEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT le projet de développement immobilier à venir au nord des Bourgs de la Capitale;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé le 24 mai 2023 par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, portant le numéro 59116 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que ce projet de lotissement inclut le prolongement de voies publiques existantes;

CONSIDÉRANT que selon l'article 25 du *Règlement de lotissement 1668-00-2011*, un tel projet doit être approuvé par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver le plan projet de lotissement préparé le 24 mai 2023 par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, portant le numéro 59116 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-548**

#### **18. PROJET DE LOTISSEMENT – LOT 6 580 329 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – EXIGENCE DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

CONSIDÉRANT le projet de développement immobilier à venir au nord des Bourgs de la Capitale;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'y acquérir un terrain afin de le céder ultérieurement au Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) en vue de la construction d'une nouvelle école primaire conformément à l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (R.L.R.Q., chapitre I-13.3);

CONSIDÉRANT qu'une opération cadastrale doit avoir lieu sur le lot 6 580 329 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que cette opération est assujettie, en vertu du *Règlement de lotissement 1668-00-2011*, à une contribution pour fin de parcs, terrains de jeux et espaces naturels qui doit être versée à la Ville;

CONSIDÉRANT que ladite contribution représente 10 % de la valeur ou superficie du terrain;

CONSIDÉRANT que le conseil doit statuer sur le type de contribution à effectuer, soit foncière ou monétaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'exiger des propriétaires de céder gratuitement à la Ville un ou plusieurs immeubles sur le site illustré au plan projet de lotissement préparé le 24 mai 2023 par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, portant le numéro 59116 de ses minutes, représentant une superficie totale d'un minimum de 10 % des lots lui appartenant, soit 7 198,3 mètres carrés, à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-549**

#### **19. PROJET DE LOTISSEMENT – LOT 6 580 330 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – EXIGENCE DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

CONSIDÉRANT le projet de développement immobilier à venir au nord des Bourgs de la Capitale;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'y acquérir un terrain afin de le céder ultérieurement au Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) en vue de la construction d'une nouvelle école primaire conformément à l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique (R.L.R.Q., chapitre I-13.3);

CONSIDÉRANT qu'une opération cadastrale doit avoir lieu sur le lot 6 580 330 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que cette opération est assujettie, en vertu du *Règlement de lotissement 1668-00-2011*, à une contribution pour fin de parcs, terrains de jeux et espaces naturels qui doit être versée à la Ville;

CONSIDÉRANT que ladite contribution représente 10 % de la valeur ou superficie du terrain;

CONSIDÉRANT que le conseil doit statuer sur le type de contribution à effectuer, soit foncière ou monétaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'exiger des propriétaires de céder gratuitement à la Ville un ou plusieurs immeubles sur le site illustré au plan projet de lotissement préparé le 24 mai 2023 par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, portant le numéro 59116 de ses minutes, représentant une superficie totale d'un minimum de 10 % des lots lui appartenant, soit 30 742,46 mètres carrés, à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



---

**2023-12-550**

**20. RÈGLEMENT 1667-117-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES I-904 ET I-906 ET LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE I-906 – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis en date du 29 novembre 2023, aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la Ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-117-2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le *Règlement 1667-117-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les limites des zones I-904 et I-906 et la grille des spécifications de la zone I-906.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-551**

**21. RÈGLEMENT 1669-07-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 AFIN D'EXIGER DES MESURES DE PROTECTION CONTRE L'INFILTRATION DU RADON DANS LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le projet de *Règlement 1669-07-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 afin d'exiger des mesures de protection contre l'infiltration du radon dans les nouvelles constructions.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 22 janvier 2024, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-552**

**22. RÈGLEMENT 1669-07-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 AFIN D'EXIGER DES MESURES DE PROTECTION CONTRE L'INFILTRATION DU RADON DANS LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Martin Robert donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'exiger des mesures de protection contre l'infiltration du radon dans les nouvelles constructions, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

**2023-12-553**

**23. RÈGLEMENT 1692-23-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1692-23-2023 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-554**

**24. RÈGLEMENT 1798-00-2023 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE RÉSIDENTIEL AU MAZOUT – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'adopter le *Règlement 1798-00-2023 établissant un programme d'aide financière pour le remplacement de systèmes de chauffage résidentiel au mazout.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-555**

**25. RÈGLEMENT 1799-00-2023 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le *Règlement 1799-00-2023 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du Programme Rénovation Québec.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-556**

**26. RÈGLEMENT 1800-00-2023 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE CONCERNANT LES IMMEUBLES PATRIMONIAUX CITÉS – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET**

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de d'établir un programme d'aide financière pour des services professionnels en architecture concernant les immeubles patrimoniaux cités, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose également le projet du règlement 1800-00-2023.

**2023-12-557**

**27. RÈGLEMENT 1804-00-2023 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES, DES COMPENSATIONS ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1804-00-2023 concernant l'imposition des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2024.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-558**

**28. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES FIDUCIAIRES – RÉGIME DE RETRAITE – ANNÉE 2023-2024  
– FACTURE – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la réception de la facture de BFL Canada risques et assurances inc. pour la prime de renouvellement pour l'assurance responsabilité civile des fiduciaires pour le régime de retraite du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation ne permet pas l'engagement de fonds au-delà de l'exercice financier en cours;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, le conseil municipal doit autoriser, par résolution, le paiement de cette facture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la dépense et le paiement de la facture 690150 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 5 094,66 \$ relative au renouvellement de l'assurance responsabilité civile des fiduciaires pour le régime de retraite pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-559**

**29. PROGRAMME JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que le programme Jeunesse Canada au travail (JCT) vise à offrir des emplois à court terme pour différents groupes de personnes, en lien avec l'engagement de Patrimoine canadien et du gouvernement du Canada de renforcer la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de l'emploi jeunesse;

CONSIDÉRANT que ce programme permet l'embauche d'un employé qui étudie dans un programme archivistique de niveau collégial ou universitaire pour un emploi d'une durée entre 6 et 16 semaines;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des documents et des archives souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail (JCT) afin d'embaucher un employé, étudiant en archivistique, lors de la période estivale.

D'autoriser le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-560**

**30. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (MRCVR) – ACCÈS ET UTILISATION DES DONNÉES PROVENANT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est régie par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (LAI);

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est régie par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et est assujettie à la LAI;

CONSIDÉRANT que la MRCVR s'est dotée d'une *Politique sur la gouvernance de la protection des renseignements personnels*, laquelle régit notamment la conservation, l'utilisation et la communication des données personnelles;

CONSIDÉRANT que la MRCVR, en vertu de la loi, exerce des responsabilités dans divers domaines tels que l'aménagement du territoire, l'environnement, les matières résiduelles, les cours d'eau et le développement économique;

CONSIDÉRANT que l'exercice de ces responsabilités nécessite occasionnellement l'utilisation, par la MRCVR ou l'un de ses mandataires, des données provenant du rôle d'évaluation foncière de la Ville, sous forme de matrice graphique incluant l'information nominative;

CONSIDÉRANT que la MRCVR a accès au rôle d'évaluation foncière par l'entremise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, mais que ces données n'incluent aucune information nominative et que, lors de leur diffusion annuelle, elles ne sont pas à jour;

CONSIDÉRANT que la MRCVR n'a pas systématiquement accès à la matrice graphique des villes régies par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que l'accès aux informations nominatives du rôle d'évaluation foncière est nécessaire à l'application des lois dans l'exercice de certains pouvoirs et responsabilités qui sont attribués à la MRCVR;

CONSIDÉRANT que les articles 67 et suivants de la LAI prévoient les occasions et les modalités permettant à un organisme public d'utiliser et/ou de communiquer, sans le consentement de la personne concernée, des renseignements personnels à un autre organisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser la communication à la MRCVR ainsi que l'utilisation par cette dernière des renseignements provenant du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Beloeil, sous forme de matrice graphique incluant l'information nominative, nécessaires à l'application des lois dans l'exercice de certains de ses pouvoirs et responsabilités, dans le respect des dispositions prévues à cet effet dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 6 580 329 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – ACQUISITION – PROMESSE D'ACHAT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

---

**TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 6 580 330 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – ACQUISITION – PROMESSE D’ACHAT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

Ce point a été retiré de l’ordre du jour.

**2023-12-561**

**31. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 4 626 118 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – ACTE DE DONATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 4 626 118 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères a fait des démarches auprès de la Ville dans le but de lui faire don de cet immeuble;

CONSIDÉRANT que la Ville est favorable à l’acceptation de ce don;

CONSIDÉRANT qu’un acte notarié doit être préparé et signé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D’approuver l’acte de donation à intervenir entre la Ville de Beloeil et Monsieur Robert Boulais pour le lot 4 626 118 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d’autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

D’autoriser, suite à la transaction, l’émission d’un reçu pour fins d’impôts.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-562**

**32. SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS – APPROPRIATION**

---

CONSIDÉRANT que des dépenses ont été encourue par la Ville au cours de l’année 2023 pour les éléments suivants :

- Règlements de poursuites et réclamations de dommages;
- Subventions au programme d’aide à la restauration patrimoniale;
- Honoraires pour négociation des conventions collectives.

CONSIDÉRANT que la Ville dispose de surplus affecté afin de financer ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D’autoriser l’appropriation de surplus affectés suivants afin de financer les sommes versées en 2023, à savoir :

- 34 543 \$ du surplus affecté - poursuites et réclamations;
- 19 451 \$ du surplus affecté - programme restauration patrimoniale;
- 50 000 \$ du surplus affecté - honoraires conventions collectives.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-563**

**33. AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) – ANNÉE 2024 – QUOTE-PART –  
AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

CONSIDÉRANT que l'ARTM a transmis, le 23 novembre 2023, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT que ces prévisions budgétaires incluent la quote-part de la Ville de Beloeil qui s'élève à 1 797 419 \$ pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l'année financière 2024, soit un montant maximal de 1 797 419 \$ payable selon les modalités de l'ARTM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-564**

**34. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – ANNÉE 2024 –  
QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est située sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRCVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2024, lesquelles incluent une quote-part pour la Ville de Beloeil de 4 461 534 \$, détaillée comme suit :

– Matières résiduelles	1 356 534 \$
– Écocentre	637 684 \$
– Matières recyclables	804 141 \$
– Matières organiques	614 836 \$
– SÉMECS	636 120 \$
– Administration	397 824 \$
– TPECS	14 395 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) pour l'année financière 2024, soit un montant total de 4 461 534 \$, payable en quatre versements égaux de 1 115 383,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-565**

**35. ACQUISITION DE DOCUMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE – AUTORISATION DE DÉPENSE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil doit acquérir plusieurs documents durant l'année pour la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3, paragraphe 4, de la *Loi sur les cités et villes* prévoit une exception au processus d'appel d'offres pour un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel ou la fourniture d'abonnements;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* prévoit :

- Que l'acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;
- Que toute acquisition de livres pour le compte d'une institution doit être effectuée dans les librairies agréées de la région où est située l'institution;
- Que l'institution doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région. Cette répartition est fonction de la qualité des services fournis;
- Que l'institution doit payer prix de détail suggéré par l'éditeur ou par le distributeur, sauf si l'escompte est applicable aux particuliers.

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des communications (MCC) offre une subvention de 75 % de la dépenses pour des livres (papier, numérique) et périodiques québécois;

CONSIDÉRANT qu'outre les abonnements à des périodiques, la Ville prévoit une dépense approximative de 117 300 \$, taxes nettes, pour l'acquisition de documents à la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'autoriser la dépense pour l'acquisition de livres à la bibliothèque municipale pour l'année 2024, d'un montant estimé à 117 300 \$, taxes nettes, chez cinq librairies agréées de la région, soient Buropro Citation, Librairie le Fureteur inc., Librairie Renaud-Bray inc., Librairie Alire et Librairie L'Intrigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-566**

**36. SERVICES PROFESSIONNELS EN CYBERSÉCURITÉ – ANNÉE 2024 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour des services professionnels intégrés en cybersécurité;

CONSIDÉRANT que quatre réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Solution GoSecure	21 785,40 \$
2. Solution VARS	39 965,00 \$
3. Solution Crowstrike	48 280,00 \$
4. Solution Gardien virtuel	102 672,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels en cybersécurité du produit nommé GoSecure Titan MXDR à la compagnie GoSecure inc. pour l'année 2024. Ce contrat couvrira une période d'une année, soit du 11 janvier 2024 au 10 janvier 2025 (dates approximatives), pour un montant total de 25 047,76 \$, taxes incluses.

D'autoriser le chef du Service des technologies de l'information à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-12-567**

#### **37. PARC JOSEPH-DAIGLE – AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE POUR ADOLESCENTS – PROJET 2022-22 (20LO16) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux d'aménagement d'une zone pour adolescents au parc Joseph-Daigle, projet 2022-22 (20LO16);

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

	Prix soumis	Prix révisé (incluant item 4.1)
1. Construction Lavallée	390 101,51 \$	390 101,52 \$
2. Santerre Entrepreneur général inc.	377 925,08 \$	399 000,00 \$
3. Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	385 798,61 \$	410 115,83 \$
4. Excavation Civil Pro inc.	446 487,02 \$	478 909,97 \$

CONSIDÉRANT qu'en regard des prix soumis et du budget disponible, la Ville souhaite retirer les éléments suivants du contrat :

- Item 3.3 - 37 372,50 \$
- Item 4.1 - 24 020,29 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'octroyer un contrat pour l'aménagement d'une zone pour adolescents au parc Joseph-Daigle, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Lavallée inc. sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant sur le bordereau de prix daté du 22 novembre 2023, ajustés selon la variation des quantités, pour un montant total estimé de 319 515,16 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-12-568**

#### **38. MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) qui vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route, financés à même les sommes perçues pour des infractions détectées par les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges;



CONSIDÉRANT que l'objectif de ce programme est de contribuer à l'amélioration du bilan routier et à venir en aide aux victimes de la route en soutenant financièrement la réalisation de projets en ce sens;

CONSIDÉRANT que la ville de Beloeil entend réaliser plusieurs projets afin d'améliorer son bilan routier et de sécuriser les piétons et cyclistes en procédant par de l'aménagement sur rue;

CONSIDÉRANT que la ville de Beloeil souhaite améliorer la sensibilisation auprès des automobilistes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* pour réaliser plusieurs projets afin d'améliorer le bilan routier et de sécuriser les piétons et cyclistes en procédant par de l'aménagement sur rue.

La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

La Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PAFFSR associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Le directeur des travaux publics est autorisé à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2023-12-569**

#### **39. CLUB QUAD COUREURS DES BOIS RIVE-SUD – PERMISSION DE TRAVERSER – BOULEVARD YVON-L'HEUREUX SUD**

CONSIDÉRANT que le Club Quad Coureur des Bois Rive-Sud aménage des sentiers pour la pratique du quad sur le territoire de la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que ces sentiers traversent certaines voies publiques et que le Club doit requérir à cet effet une autorisation de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'autoriser le Club Quad Coureur des Bois Rive-Sud à traverser le boulevard Yvon-L'Heureux à deux endroits sur le territoire de la ville de Beloeil, soit :

- Entre les lots 4 493 019 (McMasterville) et 4 553 121 (Beloeil) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
- À l'intersection du boulevard Yvon-L'Heureux Sud et de la rue Bernard-Pilon (coté Yvon-L'Heureux Sud) pour rejoindre la station-service Ultramar.

Cette autorisation est valide pour la période hivernale, débutant le 15 décembre et se terminant le 31 mars de chaque année, jusqu'à sa révocation par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**2023-12-570**

**40. ÉVÈNEMENT SHOWFRETTE – FERMETURE DE RUES – AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT que l'événement Showfrette se tiendra les 23 et 24 février 2024;

CONSIDÉRANT qu'afin d'optimiser l'espace et rendre le site plus sécuritaire pour les spectateurs et les piétons il y a lieu de fermer la rue Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la fermeture complète de la rue Richelieu, entre les rues Larose et Saint-Jean-Baptiste, le vendredi 23 février et le samedi 24 février 2024, entre 17 h 30 à 23 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-571**

**41. ENTENTE RELATIVE À LA TENUE DE L'ACTIVITÉ DEKHOCKEY ET À L'UTILISATION D'UNE PARTIE DU PARC ALFRED-NIELSEN À CETTE FIN – ANNÉE 2024 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT qu'une entente est négociée chaque année depuis 2021 entre la Ville de Beloeil et Dekhockey l'Échappée Beloeil inc. pour l'organisation d'activités de dekhockey pour les jeunes au parc Alfred-Nielsen

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de continuer d'offrir cette activité pour les jeunes en 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver l'Entente relative à la tenue de l'activité dekhockey et à l'utilisation d'une partie du parc Alfred-Nielsen à cette fin à intervenir entre la Ville de Beloeil et Dekhockey l'Échappée Beloeil inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2023-12-572**

**42. ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION ET LA TENUE DU TOURNOI PROVINCIAL M-15 DE BELOEIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey mineur de la Vallée-du-Richelieu (AHMVR) souhaite organiser et tenir le tournoi de hockey provincial M-15 de Beloeil du 8 au 21 janvier 2024 à l'aréna André-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire participer à la réalisation de cet événement sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver l'Entente relative à l'organisation et la tenue du tournoi de hockey provincial M-15 de Beloeil à intervenir entre la Ville de Beloeil et l'Association de hockey mineur de de la Vallée-du-Richelieu (AHMVR) pour l'année 2024 et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-573**

#### **43. PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2024 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT l'appel de demandes annuel dans le cadre du *Programme Emplois d'été Canada* 2024;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour but de payer, sur la base du salaire minimum, l'équivalent de quatre ressources à temps plein pour le camp de jour 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Emplois d'été Canada 2024* pour des postes à pourvoir pour le camp de jour 2024.

D'autoriser la coordonnatrice aux loisirs à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-574**

#### **44. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que le *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux de base, qu'ils aient une vocation municipale ou communautaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire procéder à l'acquisition de l'église Saint-Matthieu afin de la transformer en un lieu communautaire accessible à l'ensemble de la population, tout en préservant un édifice de valeur patrimoniale et historique pour la région;

CONSIDÉRANT que des travaux urgents et importants afin de transformer l'édifice actuel en un lieu sûr et accessible au public et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) pour le projet de transformation de l'église Saint-Matthieu en un lieu municipal à vocation communautaire.

La Ville s'engage à contribuer financièrement au projet en assumant sa part des coûts admissibles.

La Ville accepte la responsabilité du financement de l'ensemble des coûts non admissibles, y compris tout coûts éventuels.

La Ville accepte de prendre en charge toute augmentation du budget de fonctionnement de l'infrastructure communautaire découlant du projet.

Le Directeur des loisirs, culture et vie communautaire est autorisé à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-575**

#### **45. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES – RECONNAISSANCE D'ORGANISME – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil s'est dotée d'une *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la part de l'organisme Parents-Secours Beloeil pour être reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT que cet organisme respecte les critères prévus dans la politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver le statut d'organisme reconnu pour Parents-Secours Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-576**

#### **46. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC) – APPEL DE PROJETS CULTURE ET INCLUSION 2024 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que l'appel de projets Culture et inclusion du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) a pour objectif de soutenir la réalisation de projets culturels au profit des personnes qui risquent l'exclusion ou qui ont un faible revenu et qu'il vise aussi à subventionner des projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des problèmes sociaux;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque souhaite développer un projet de jeu vidéo collaboratif et inclusif en collaboration avec l'École des arts numériques et la Maison des jeunes de Beloeil;

CONDIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets Culture et inclusion - volet A 2023-2024.

D'autoriser la chef du Service Arts, culture et bibliothèque à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-577**

#### **47. AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE CULTUREL AURÈLE-DUBOIS – CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE – CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS DU LAURÉAT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la tenue d'un concours d'architecture pluridisciplinaire pour l'agrandissement et le réaménagement de l'Espace culturel Aurèle-Dubois;

CONSIDÉRANT l'adoption des règlements du concours d'architecture pluridisciplinaire par la résolution 2022-12-539 lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a délégué à la Directrice générale le pouvoir de nommer les membres du jury pour le concours d'architecture, par la résolution 2022-09-404 lors de la séance ordinaire du 26 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du jury ont désigné à titre de lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire pour la construction de l'Espace culturel Aurèle-Dubois l'équipe de l'Agence Spatiale + BGLA architecture | design urbain PARALLÈLE 54 / GENECOR Experts-Conseils;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer la Convention de services professionnels du Lauréat (Contrat) no 1791-22D, Concours d'architecture pluridisciplinaire – Agrandissement et réaménagement de l'Espace culturel Aurèle-Dubois (Services professionnels liés à la construction).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2023-12-578**

#### **48. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 24 novembre au 7 décembre 2023
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – novembre 2023
- c) Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- d) Registre des déclarations en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* – année 2023

---

**2023-12-579**

**49. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

1. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - a) Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) – saison de navigation 2024 600 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

**50. VARIA**

---

**51. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

---

**52. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

---

**2023-12-580**

---

**53. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21 h 08;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 11 décembre 2023.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière